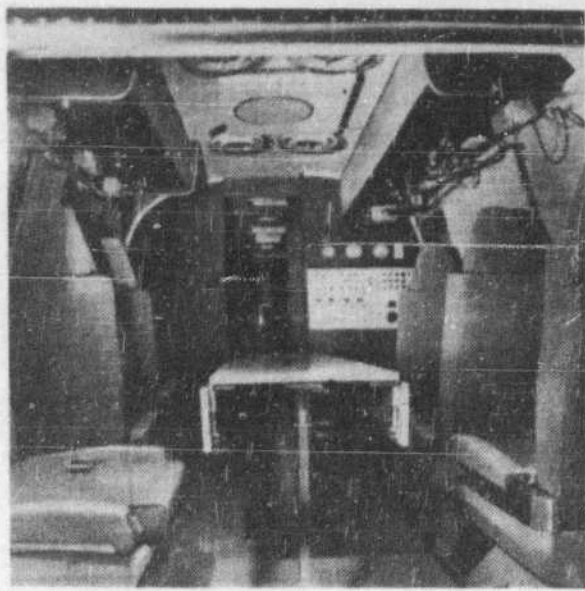




C'est dans cette roulotte transformée en cellule de quarantaine que les trois astronautes de la mission Apollo 11 seront enfermés, dès leur arrivée sur le pont du porte-avions Yorktown. Dans cette roulotte, toujours dans l'isolement le plus complet, les voyageurs de l'espace se rendront à Hawaii puis, par avion, seront transportés au centre spatial de Houston où ils passeront, par un tunnel accordéon en plastique, au "laboratoire de réception lunaire". Dans ce laboratoire, leur vie tiendra à la fois de l'hôpital, du cloître et de la salle d'études. Les spécimens géologiques lunaires qu'ils rapporteront de leur voyage seront eux aussi soumis à une quarantaine. Toutes ces précautions, qui ont pour but d'éviter que les astronautes ne diffusent dans l'atmosphère terrestre des microbes inconnus potentiellement dangereux, grèvent le budget de la NASA d'environ \$10,000,000.

(Téléphoto AP)

la météo

Ensoleillé avec périodes nuageuses cet après-midi. Minimum la nuit dernière et maximum aujourd'hui : 50 et 70.

LE DEVOIR

Fais ce que dois

Fête du jour : sainte Elizabeth

VOL. LX - NO 156

Montréal, mardi 8 juillet 1969

10 CENTS

Le bill des langues officielles est adopté à l'unanimité par la Chambre

par Pierre-C. O'Neil

OTTAWA — Les Communes ont adopté hier le projet de loi qui fait de l'anglais et du français les deux langues officielles du pays pour tout ce qui relève de l'administration du gouvernement fédéral.

L'adoption du projet n'a pas fait l'objet d'un vote

enregistré, et c'est à l'unanimité des députés présents à la Chambre (environ une centaine) qu'il a été approuvé.

Immédiatement après, la Chambre était saisie de la motion du président du Conseil privé visant à faire amender les règlements de la Chambre. Elle devait être débattue en Chambre

hier soir et ce débat se poursuivra vraisemblablement pendant quelques jours avant que n'intervienne un vote définitif et l'ajournement des travaux de la Chambre.

L'adoption du projet de loi sur les langues a fait suite à la défaite d'un nouvel amendement du conservateur M. MacIntyre visant à réformer le

projet de loi pour avis de la Cour suprême. Le leader des conservateurs en Chambre, M. Baldwin, a dû désolidariser son parti de cet amendement qui, mis aux voix, a été rejeté à l'unanimité de la Chambre.

En saluant l'adoption par la Chambre du projet de loi, M. Gérard Pelletier, qui le pilotait en Chambre avec le ministre de la Justice, M.

John Turner, a déclaré qu'il s'agissait d'une pièce essentielle dans la construction de la juste société dont parle M. Trudeau depuis son accession à la tête du parti et au poste de premier ministre.

Par suite de ces développements, le Sénat sera saisi dès aujourd'hui du projet de loi et M. Turner a indiqué hier qu'il ne croyait pas qu'on s'apprête au Sénat, à s'opposer avec

autant de rigueur qu'à la Chambre aux principales dispositions du projet de loi.

Le projet de loi devrait obtenir l'assentiment royal au moment de l'ajournement des travaux de la Chambre.

Certaines de ses dispositions entreraient alors immédiatement en vigueur, comme celles qui, comme le disait le ministre de la Justice hier, concernent le fonctionnement des cours fédérales.

Il faudra attendre beaucoup plus longtemps des décisions concrètes sur certains autres aspects de la loi.

Ainsi, le conseil consultatif des districts bilingues ne serait constitué qu'au cours de l'été. S'il entreprenait immédiatement les travaux que lui confie la loi à savoir la création des districts bilingues, il poursuivrait ses travaux durant l'automne de sorte que les districts bilingues ne pourraient être créés qu'à la fin de l'année ou au début de l'année prochaine.

Le commissaire aux langues, lui, ne peut être nommé qu'en vertu d'une résolution du parlement, ce qui renvoie vraisemblablement à l'automne l'application de cette partie de la loi.

M. Gérard Pelletier a confié hier soir à des journalistes qu'il a en tête les noms d'au moins une douzaine de personnes qui feraient de bons commissaires. C'est-à-dire qui ont la compétence, le jugement nécessaire ainsi que ces autres qualités d'un commissaire que sont le sens de la justice et de la conciliation.

M. Pelletier n'a pas dit qu'il serait essentiel que le commissaire fût de langue anglaise mais il a indiqué que parmi les noms qu'il retient déjà, plusieurs sont des noms de Canadiens de langue anglaise qui connaissent évidemment très bien le français.

M. Pelletier a dit qu'il faudrait éviter de nommer à la fonction de commissaire un personnel de formation législative ce qui serait selon lui l'envers des qualités qu'exigerait le poste.

De façon générale on peut dire que les libéraux ont été appuyés dans leur dessein au sujet des langues par l'ensemble des crédites et des néo-démocrates, ces derniers étant

Voir page 2: Le bill

Washington annoncerait une nouvelle réduction de ses effectifs

WASHINGTON (AFP) — La Maison Blanche n'a ni confirmé ni démenti hier l'hypothèse selon laquelle M. Nixon annoncerait une nouvelle réduction des effectifs militaires américains au Vietnam au début du mois d'août et non pas vers la fin, comme on s'y attendait généralement.

Interrogé à ce sujet, le porte-parole présidentiel s'est contenté de dire que cette éventualité n'était pas à exclure. Formulées dans les milieux proches de la Maison-Blanche, cette hypothèse se fonde sur la diminution du niveau des combats observée au Sud-Vietnam depuis plusieurs semaines, circonstance qui, aux dires même du président Nixon, allait influencer de façon déterminante sur sa prochaine décision concernant un éventuel second retrait de troupes du Vietnam.

Le premier retrait, annoncé à l'île de Midway l'occasion du sommet Nixon-Thieu, intéressait 25,000 combattants, actuellement en voie de rapatriement.

L'annonce d'un nouveau retrait pourrait, estime-t-on, coïncider avec la dernière phase du tour du monde présidentiel, à moins qu'elle ne soit faite aussitôt après, au retour de M. Nixon de Roumanie le 3 août prochain.

Le Pentagone, de son côté, déclare n'être au courant d'aucun changement dans la date envisagée — mois d'août — pour l'annonce par le président d'un nouveau retrait de forces américaines du Vietnam.

Les premiers éléments ramenés aux États-Unis sur les 25,000 hommes dont le chef de la Maison-Blanche avait récemment annoncé le départ du Vietnam arriveront aujourd'hui à Seattle (Etat de Washington) où ils seront accueillis par le général William Westmoreland, ancien commandant en chef au Vietnam.

Voir page 2: Washington

Vibrant appel de Thant pour un cessez-le-feu au Moyen-Orient

(D'après l'AFP) — "Il est absolument exact que depuis le mois de juin de 1967, la violence n'a été aussi grande dans le Proche-Orient qu'elle l'est aujourd'hui", déclare le secrétaire général U Thant dans un rapport intitulé "L'inefficacité du cessez-le-feu dans le secteur de Suez", publié hier à l'ONU.

U Thant fait appel "dans les termes les plus énergiques" à Israël et à ses voisins arabes pour qu'ils cessent immédiatement "toute opération offensive militaire", notamment dans le secteur de Suez.

"Je demande aux parties de revenir à l'observation du cessez-le-feu afin d'éviter de faire échouer les efforts en cours pour rétablir la paix au Proche-Orient", déclare le secrétaire général.

U Thant ajoute qu'il lance cet appel "à toutes les parties che-Orient", déclare le secrétaire général.

U Thant ajoute qu'il lance cet appel "à toutes les parties che-Orient", déclare le secrétaire général.

U Thant ajoute qu'il lance cet appel "à toutes les parties che-Orient", déclare le secrétaire général.

U Thant ajoute qu'il lance cet appel "à toutes les parties che-Orient", déclare le secrétaire général.

U Thant ajoute qu'il lance cet appel "à toutes les parties che-Orient", déclare le secrétaire général.

U Thant ajoute qu'il lance cet appel "à toutes les parties che-Orient", déclare le secrétaire général.

U Thant ajoute qu'il lance cet appel "à toutes les parties che-Orient", déclare le secrétaire général.

U Thant ajoute qu'il lance cet appel "à toutes les parties che-Orient", déclare le secrétaire général.

U Thant ajoute qu'il lance cet appel "à toutes les parties che-Orient", déclare le secrétaire général.

U Thant ajoute qu'il lance cet appel "à toutes les parties che-Orient", déclare le secrétaire général.

U Thant ajoute qu'il lance cet appel "à toutes les parties che-Orient", déclare le secrétaire général.

U Thant ajoute qu'il lance cet appel "à toutes les parties che-Orient", déclare le secrétaire général.

che-Orient", déclare le secrétaire général.

U Thant ajoute qu'il lance cet appel "à toutes les parties che-Orient", déclare le secrétaire général.

U Thant ajoute qu'il lance cet appel "à toutes les parties che-Orient", déclare le secrétaire général.

U Thant ajoute qu'il lance cet appel "à toutes les parties che-Orient", déclare le secrétaire général.

U Thant ajoute qu'il lance cet appel "à toutes les parties che-Orient", déclare le secrétaire général.

U Thant ajoute qu'il lance cet appel "à toutes les parties che-Orient", déclare le secrétaire général.

U Thant ajoute qu'il lance cet appel "à toutes les parties che-Orient", déclare le secrétaire général.

U Thant ajoute qu'il lance cet appel "à toutes les parties che-Orient", déclare le secrétaire général.

U Thant ajoute qu'il lance cet appel "à toutes les parties che-Orient", déclare le secrétaire général.

U Thant ajoute qu'il lance cet appel "à toutes les parties che-Orient", déclare le secrétaire général.

U Thant ajoute qu'il lance cet appel "à toutes les parties che-Orient", déclare le secrétaire général.

U Thant ajoute qu'il lance cet appel "à toutes les parties che-Orient", déclare le secrétaire général.

U Thant ajoute qu'il lance cet appel "à toutes les parties che-Orient", déclare le secrétaire général.

U Thant ajoute qu'il lance cet appel "à toutes les parties che-Orient", déclare le secrétaire général.

U Thant ajoute qu'il lance cet appel "à toutes les parties che-Orient", déclare le secrétaire général.

U Thant ajoute qu'il lance cet appel "à toutes les parties che-Orient", déclare le secrétaire général.

U Thant ajoute qu'il lance cet appel "à toutes les parties che-Orient", déclare le secrétaire général.

L'Opposition réclame un débat d'urgence et la démission de Kierans

OTTAWA (Le Devoir — CP) — L'Opposition a lancé une nouvelle offensive hier contre le ministre des postes, son titulaire, M. Eric Kierans, et l'état des relations entre employeurs et employés dans ce secteur.

Les conservateurs ont réclamé un débat d'urgence sur les conditions qui prévalent aux postes, mais le président de la Chambre a jugé la motion irrecevable parce qu'elle porte sur un grief permanent plutôt que sur une situation d'urgence.

M. Keath Macquarrie, conservateur de Hillsborough et porte-parole de son parti pour les questions intéressant les postes et les communications, a par la suite publié une déclaration à l'extérieur de la Chambre, déclarant dans laquelle il réclame la démission de M. Kierans.

L'échange a d'abord porté sur les retards apportés à la publication de deux rapports d'arbitrage relatifs aux relations entre la direction du ministère et le personnel des postes. M. Stanfield, chef de l'opposition, a voulu savoir pourquoi ces deux rapports, l'un terminé le 30 avril, l'autre le 15 mai, n'ont pas été rendus publics avant le 4 juillet. Le gouvernement cherchait-il à dissimuler une situation gênante?

M. Kierans a répondu qu'il était incapable d'expliquer ce délai. Il a précisé qu'il avait lui-même insisté, dès les premiers jours de mai, pour que le rapport soit publié. Il n'a pas cessé depuis lors de réclamer la publication des deux documents dont l'opinion n'a été saisie que vendredi dernier. Retard d'autant plus gênant que l'arbitre en cause adresse de sérieuses critiques au ministère dans son rapport sur les relations entre cadres supérieurs et employés. Le ministre a dit à M. Stanfield qu'il ferait mieux d'adresser ses questions au Conseil des

relations de travail de la Fonction publique.

Se tournant ensuite vers le premier ministre intérimaire, M. Mitchell Sharp, le chef de l'Opposition a demandé pourquoi les rapports avaient été "supprimés". M. Sharp a répondu qu'il donnerait une réponse plus tard.

C'est alors que M. Macquarrie a réclame un débat d'urgence. Ne l'ayant pas obtenu, il a publié une déclaration réclamant la démission du ministre.

"Ce n'est pas sans hésiter que l'on fait une telle suggestion au sujet d'un ministre, déclare le député dans son communiqué, mais après plusieurs mois de confusion et de perturbation au ministère des postes, il semble clair que cette façon de faire serait la moyen logique de rétablir la moral et l'efficacité au ministère des Postes".

Au cours du débat en Chambre, M. Marcel Lambert, député conservateur d'Edmonton-Ouest, a déclaré à M. Sharp que l'Opposition ne pourrait longtemps tolérer des réponses qui rejettent sur d'autres des responsabilités que devrait assumer le gouvernement.

A quoi M. Kierans a rétorqué que l'Opposition insinuai par là qu'il craignait la publication de ces rapports. Compte tenu de l'état de l'Opposition, qu'y a-t-il donc à craindre? a demandé le ministre.

Il n'en fallait pas davantage pour provoquer M. David Lewis leader parlementaire adjoint du NPD. L'Opposition, a-t-il lancé, ne demande pas au ministre d'avoir peur; elle lui demande de se montrer honnête et franc. M. Lewis a tenu à rappeler que l'un des rapports d'arbitrage fait droit à cinq griefs distincts qui, dans la pratique, se traduiraient par des hausses de salaires pour les employés intéressés. Ces hausses de salaire auront-elles un effet rétroactif au 15 mai? M.

Voir page 2: Kierans

Nixon ne veut pas contaminer les trois astronautes

CENTRE SPATIAL DE HOUSTON (AFP) — Pour éviter de communiquer des microbes aux astronautes Armstrong, Aldrin et Collins, le président Nixon a renoncé à dîner avec eux le 15 juillet, veille de leur départ pour la lune.

Cette décision du président, si minime soit-elle, n'est rien en comparaison des mesures qui seront prises au

retour des trois voyageurs pour empêcher qu'ils ne propagent dans l'atmosphère terrestre des microbes lunaires susceptibles de contaminer notre planète. Les parcelles de sol lunaire qu'ils rapporteront de leur périple seront elles aussi soumises à des mesures de précaution sans pareilles.

On a déjà soumis les trois hommes à une variété de tests pour déterminer quels microorganismes ils transportent dans leur système, pour permettre aux médecins de déceler, à leur retour les microorganismes originaires de la terre et de reconnaître ainsi ceux qui pourraient provenir de la lune.

Il est peu probable, selon les géologues, que la lune abrite une forme de vie, étant baignée des rayons ultra-violet du soleil et soumise à des températures élevées le jour et très basses la nuit. Pourtant, on n'exclut pas la possibilité que, sous la croûte lunaire, certains organismes puissent survivre à ces conditions extrêmes. Certains solénologues prétendent que sous la surface de notre satellite on pourra trouver de l'eau, indispensable à la vie telle qu'on la connaît sur la terre. D'autres savants font remarquer que même sur la terre, des organismes peuvent survivre à des températures très élevées, et ne voient pas pourquoi les organismes lunaires seraient différents.

Le déclin de la condition physique de l'animal se ma-

trise, certains organismes peuvent survivre à ces conditions extrêmes. Certains solénologues prétendent que sous la surface de notre satellite on pourra trouver de l'eau, indispensable à la vie telle qu'on la connaît sur la terre. D'autres savants font remarquer que même sur la terre, des organismes peuvent survivre à des températures très élevées, et ne voient pas pourquoi les organismes lunaires seraient différents.

Le déclin de la condition physique de l'animal se ma-

trise, certains organismes peuvent survivre à ces conditions extrêmes. Certains solénologues prétendent que sous la surface de notre satellite on pourra trouver de l'eau, indispensable à la vie telle qu'on la connaît sur la terre. D'autres savants font remarquer que même sur la terre, des organismes peuvent survivre à des températures très élevées, et ne voient pas pourquoi les organismes lunaires seraient différents.



Ce soldat des forces gouvernementales prend un peu de repos en compagnie de sa fillette après les violents combats qui se sont déroulés dans la région de Ben Het au Sud-Vietnam près des frontières du Cambodge et du Laos. (Téléphoto PA)

Schreyer forme son gouvernement

WINNIPEG (CP) — Le gouvernement conservateur de M. Walter Weir, largement désavoué aux élections générales du 23 juin, démissionnera le 15 juillet. Il appartiendra alors à M. Ed Schreyer, leader du NPD de former le nouveau gouvernement, le premier ministre des démocrates dans cette province, le deuxième

au Canada (la Saskatchewan a été gouvernée par la CCF de 1944 à 1964). M. Weir s'est d'abord rendu hier chez le lieutenant-gouverneur pour annoncer sa décision de démissionner et recommander que M. Schreyer soit appelé à former le gouvernement. Puis M. Schreyer s'est à son tour présenté chez

le lieutenant-gouverneur, M. Dowles. Il a soumis en soirée la liste des membres de son cabinet. Invité à commenter la décision de M. Weir d'assortir sa démission d'un délai d'une semaine, M. Schreyer a déclaré que cette façon d'agir lui paraît équitable afin d'assurer une harmonieuse transition.

Le nouveau premier ministre ne fera connaître les noms de ses ministres que ce matin. Il compte convoquer l'Assemblée législative qui se réunit dans les "quatre ou cinq derniers jours de juillet".

La conférence de presse que donnait hier M. Weir marquait la fin d'une longue période de silence depuis les élections du 23 juin. Victime de la plus

grande surprise électorale dans toute l'histoire du Manitoba, M. Weir n'a officiellement reconnu sa défaite qu'une fois en possession de tous les résultats du scrutin dont le dépouillement avait tardé dans certaines circonscriptions éloignées.

Les résultats justifiaient en effet cette prudence puisque le NPD, s'il a remporté la victoire, n'a recueilli que 28 des 57 sièges et qu'il n'aurait pu disposer de la majorité absolue sans l'appui de M. Louis-Laurent Desjardins, député libéral de Saint-Boniface qui s'est rallié à M. Schreyer sous l'étiquette de "libéral-démocrate".

D'autre part, M. Schreyer a offert la présidence de la chambre à M. Jake Francke, député créditiste. Tout indique que celui-ci acceptera.

Ce soir, M. Desjardins se présentera devant ses commentateurs pour demander de ratifier sa décision de se rallier au gouvernement. Et s'il n'obtenait pas cette confirmation, il démissionnerait et solliciterait un nouveau mandat comme "libéral-démocrate" à condition que M. Schreyer ordonne une élection partielle sans délai. Celui-ci a déclaré hier que M. Desjardins obtiendrait sans doute l'appui qu'il réclame.

Le bilan officiel des dégâts n'a pas encore été dressé. Officiellement, les pertes totales dépasseraient \$50,000.

C'est l'immeuble de la compagnie Dominic Supports and Forms qui a été le plus durement touché. L'entrée de l'immeuble a été arrachée et une partie du mur entourant la porte s'est effondrée. Les vitres de l'édifice Port-Royal, situé en face, ont volé en éclats.

Trois corps policiers à la recherche des coupables d'attentats à la bombe

Les corps policiers de Montréal, de ville d'Anjou et de Saint-Léonard poursuivent leur enquête en vue de mettre la main sur le ou les coupables des cinq explosions qui se sont produites hier dans la région métropolitaine.

L'avocat de la police de Montréal, Me Michel Côté, a déclaré que l'enquête pourrait être longue, si l'on considère notamment que les explosions ont eu lieu très tôt le matin.

On sait que les cinq bombes, composées de bâtons de dynamite reliés à un système d'horlogerie, ont explosé entre 5h.15 et 5h.45, endommageant plus ou moins lourdement cinq immeubles abritant des entreprises en construction.

Les immeubles sont ceux de la compagnie Spino Construction, rue Louvain, Dominic Supports and Forms Ltd, rue Port-Royal, tous deux situés dans le nord de la métro-

pole, A. Janis et Cie Ltée, avenue Côte-des-Neiges, Wall-crete of Canada Ltd., rue Langelier, à Saint-Léonard, et Secant Construction, avenue Secant, à ville d'Anjou.

Dans chacun des cas, la bombe avait été placée au pied de la porte principale de l'immeuble. Personne n'a été blessé même si quatorze personnes se trouvaient au premier étage de l'édifice de la compagnie Spino Construction, au moment de l'explosion.

Le bilan officiel des dégâts n'a pas encore été dressé. Officiellement, les pertes totales dépasseraient \$50,000.

C'est l'immeuble de la compagnie Dominic Supports and Forms qui a été le plus durement touché. L'entrée de l'immeuble a été arrachée et une partie du mur entourant la porte s'est effondrée. Les vitres de l'édifice Port-Royal, situé en face, ont volé en éclats.

Pour régler le conflit à la Wabush Mines:

Les métallos veulent un médiateur "de prestige et d'expérience"

par Jean-Luc Duguay

M. Emile Boudreau, coordonnateur des métallurgistes unis d'Amérique pour les négociations en cours dans la région du Nord-Est, a envoyé un télégramme au ministre du travail, M. Maurice Belle-mare, où il demande la nomination d'un médiateur spécial "de prestige et d'expérience" en vue d'accélérer le règlement du conflit à la Wabush Mines.

La grève des 450 employés

de la Wabush entre dans son troisième mois; les négociations se poursuivent très péniblement. Outre les clauses relatives aux avantages matériels, il reste encore à régler 24 clauses dites normatives.

Une copie du télégramme a également été envoyée à la société minière.

Un autre télégramme a été adressé au ministre fédéral des transports, M. Don Jamieson; les métallos voudraient que le ministre délègue sur la Côte-Nord un de ses officiers qui serait chargé d'interpréter

les règlements sur l'embargo. Le télégramme est signé par sept présidents d'union dans les municipalités de Schefferville, Wabush et Labrador City.

On sait que les métallos ont obtenu des employés de la Québec North Shore and Labrador Railway, membres de l'union internationale des mécaniciens, qu'ils ouvrent la route des vivres mais qu'aucune entente n'est survenue relativement au ravitaillement en essence.

D'autre part, les négociations doivent reprendre cet après-midi entre la société Iron Ore et les représentants de ses 1.100 employés.

Il s'agit d'une séance de négociations convoquée par la société minière et qui doit réunir tous les représentants des unions locales, celles des métallos ainsi que les sections de l'association des mécaniciens.

Hier, à Sept-Îles, les représentants syndicaux ont tenu une réunion afin de s'entendre sur les demandes qu'ils ont

faites. M. Robert Bryce, qui après avoir conseillé cinq premiers ministres successifs à divers titres était devenu le numéro 1 de l'Establishment, l'un des fonctionnaires les plus universellement

Voit page 2: Les métallos

Départ du sous-ministre des finances

OTTAWA (DNC) — L'un des hommes les plus puissants de l'administration publique prendra sa retraite au cours de l'hiver prochain.

Il s'agit du sous-ministre des finances, M. Robert Bryce, qui après avoir conseillé cinq premiers ministres successifs à divers titres était devenu le numéro 1 de l'Establishment, l'un des fonctionnaires les plus universellement

Voit page 2: Départ

suites
de la première
page

LE BILL

cependant contre le gouvernement à l'occasion de plusieurs amendements proposés par les conservateurs après l'étape de rapport du comité.

L'adoption de ce projet de loi remplit un des aspects essentiels du programme politique que s'était imposé le premier ministre au moment des élections générales en juin 1968.

On se souviendra qu'il avait suscité beaucoup d'opposition dans la population.

Devant ces oppositions le premier ministre avait dépêché de l'ouest son ministre de la justice M. John Turner pour recueillir les objections des premiers ministres et soumettre à la Chambre les amendements étaient élargis opportunité du point de vue politique ou pour une meilleure compréhension du projet de loi.

M. Turner avait proposé des amendements qui réalisaient un délicat équilibre entre les demandes des diverses régions du pays mais qui pour l'essentiel n'atteignaient pas la nature du projet de loi. Ces amendements étaient élargis de façon à tenir compte du fait que les craintes de la population et des hommes politiques à l'ouest portaient sur les points suivants:

● Les pouvoirs accordés au commissaire des langues

● Le sort fait aux membres unilingues de la fonction publique

● La constitutionnalité du projet de loi

● L'intervention possible par le biais du projet de loi dans certaines juridictions réservées aux provinces.

C'est ainsi que le projet fut présenté à la Chambre pour la deuxième lecture qui provoqua une véritable révolte au sein des conservateurs, le parti se divisant en deux groupes inégaux mais bien identifiés au sujet du projet de loi.

Pour une des premières fois dans l'exercice de son mandat le chef des conservateurs, M. Stanfield, avait dû faire preuve de beaucoup de fermeté et menacer même de mettre certains des siens à la discipline du parti.

Malgré cela, on croyait

qu'après les travaux du comité qui refusa presque tous les amendements des conservateurs un plus grand nombre d'entre eux allaient voter contre le projet de loi en troisième lecture que ça n'avait été le cas pour la deuxième.

LES MÉTALLOS

l'intention de soumettre aujourd'hui à l'employeur.

M. Boudreau a expliqué qu'il s'agissait d'une tâche difficile, puisque dix unions sont concernées qui comprennent aussi bien des mineurs que des employés de bureau et des employés de la ligne de chemin de fer, propriété de l'Iron Ore.

De nombreux points demeurent en litige; mentionnons la durée de la convention, les salaires, les heures de travail, les régimes d'assurance et de pension, le système de primes, les activités syndicales, les congés statutaires, les congés de maladie et la rétroactivité.

KIERANS

Kierans a répondu qu'il avait déjà demandé aux fonctionnaires supérieurs de son ministère de se mettre en rapport avec les représentants des syndicats en cause afin d'établir le meilleur moyen de procéder dans ce cas.

Le rapport daté du 30 avril constate que le ministère a violé l'un des articles de sa convention collective avec les syndicats, article portant que la direction doit consulter le syndicat au sujet des conditions de travail. Le ministère va-t-il respecter les conditions prévalant avant la publication du rapport et consulter les syndicats? a demandé M. Lewis.

M. Kierans, sans répondre directement à cette question, a donné lecture des conclusions du rapport. M. Lewis l'a interrompu pour signaler que le ministre citait hors contexte. Le ministère, a-t-il à nouveau demandé, va-t-il rétablir les conditions qui existaient avant le grief?

Le ministre a répondu que l'arbitre ne suggérerait pas cela, se bornant à demander que la consultation soit accordée entre le ministère et les syndicats avant l'émission de nouvelles directives.

M. Steve Paproski, conservateur d'Edmonton-Centre, a alors demandé au ministre du travail, M. Bryce Mackasey, s'il se désolidariserait des tactiques de son collègue des postes. Ce dernier n'a pas répondu.

En réclamant la démission de M. Kierans, M. Macquarrie demande comment le ministre peut-il exercer un véritable leadership au cours

des négociations qui s'engagent cet été avec les syndicats de postiers au moment où l'administration de son ministère est aussi sérieusement inculpée. Le député cite à cet égard un extrait de commentaires de l'arbitre dans son rapport. Le directeur des relations avec le personnel (du ministère des Postes) n'a pas l'autorité nécessaire pour mettre en oeuvre un ministère des relations employeurs-employés dignes du 20^e siècle. Le fait que M. Kierans ne veut, ou ne peut investir ses propres fonctionnaires de l'autorité nécessaire pour améliorer les relations avec le personnel indique que celui-ci doit s'interroger sur ses aptitudes à diriger son ministère.

Réponse de M. Kierans

A l'extérieur de la Chambre, le ministre a commenté la déclaration de M. Macquarrie qui l'invite à démissionner.

"Si telle est la somme totale de ses critiques constructives, je dois dire que je les ai toutes entendues déjà."

Le ministre a déclaré que l'un des problèmes majeurs au ministère des postes, problème dont l'existence est reconnue depuis déjà quelque temps, c'est le manque de communication entre employeurs et employés.

WASHINGTON

Le porte-parole du Pentagone a déclaré hier que les experts de ce ministère ne sont pas encore parvenus à des conclusions précises sur la signification de la diminution d'intensité des combats terrestres au Vietnam.

NIXON

Dès leur retour sur terre, prévu pour le 24 juillet, Armstrong, Aldrin et Collins seront enfermés dans une cellule de quarantaine dans laquelle ils seront d'abord transportés vers Hawaii puis vers le centre spatial de Houston où ils passeront au laboratoire de réception lunaire.

Hermétiquement isolés derrière deux "barrières biologiques" inviolables, les trois astronautes vivront confortablement, avec une quarantaine de compagnons de réclusion.

Il y aura deux docteurs spécialistes de la microbiologie et de la médecine préventive, cinq aides de laboratoire, le technicien chargé d'escorter les trois hommes depuis leur récupération au milieu des flots, un cuisinier, deux stewards, un spécialiste des rayons X, un ingénieur mécanicien, un photographe et un représentant des services d'information de la NASA.

Les parcelles de terrain lunaire seront déposées dans d'autres salles des services de quarantaine que délimite la première "barrière biologique". La seconde isolera quelque deux cents techniciens affectés, mais de moins près, soit aux examens subis par les trois astronautes, soit à l'étude des échantillons géologiques rapportés de notre satellite naturel. Les chercheurs n'auront accès au "morceau de lune" qu'au moyen de véritables bras articulés de scaphandre cosmique. Les hommes de science pourront soumettre ce butin lunaire aux vérifications les plus poussées. Plus précieuses que le diamant, mais plus redouté qu'une culture de cellules cancéreuses, le moindre grain de poussière rapporté par Apollo 11 de sa cible astrale ne sortira des laboratoires qu'une fois obtenue l'assurance absolue qu'aucun élément toxique ou douteux ne lui est associé.

La moindre parcelle du sol de la lune ne passera pas moins d'une cinquantaine de jours au laboratoire lunaire. Celui-ci est prêt à prolonger aussi longtemps qu'il le faudra cette quarantaine pour avoir une assurance absolue que la moindre trace de vie microorganique suspecte ou différente de tout ce qu'on connaît sur terre, ne risque pas de contaminer notre planète.

Guy Durocher, président
de la régionale Le Royer

Le nouveau président de la commission scolaire régionale Le Royer est M. Guy Durocher, de Pointe-aux-Trembles, qui succède à M. André Saint-Onge. Chacune des municipalités couvertes par la régionale avait délégué hier trois commissaires, soit Saint-Léonard, Montréal-Est, Pointe-aux-Trembles et Ville d'Anjou. Le président sortant, André Saint-Onge demeure commissaire pour la région d'Anjou, au sein de la régionale.

La démission du commissaire Pélusé, de Saint-Léonard, avait porté à deux le nombre de sièges à pourvoir au conseil de la commission régionale. Ont été élus à ces deux postes, hier soir MM. Jacques Deschênes, occupant déjà le poste de président de la commission scolaire de Saint-Léonard et André Blanchard, de Pointe-aux-Trembles, qui siègera à la place du nouveau

président.

En vertu de la loi des commissions scolaires, il n'est toutefois pas nécessaire que les commissions locales aient un représentant au sein de la régionale. L'élection d'hier ne semble pas devoir modifier sensiblement l'attitude de la régionale face aux conflits scolaires, en ce qui a trait aux classes bilingues par exemple. Il est possible que les classes de niveau élémentaire passent sous la juridiction de la commission régionale, comme l'a laissé entendre récemment le ministre québécois de l'éducation, M. Jean-Guy Cardinal; perspective qui ne semble pas plaire aux commissaires de Saint-Léonard, selon plusieurs observateurs et parents qui se rendent régulièrement aux délibérations des commissions de cette ville qui a tant fait parler d'elle ces derniers mois.

La FCC tiendrait bientôt
son assemblée annuelle

par Gilles Francoeur

Devant l'incapacité du bureau des gouverneurs de la Fédération de Catholic Charities à régler la crise interne qui a provoqué à ce jour la démission de 67 p.c. des membres professionnels du personnel de la FCC, quelque 150 membres de la communauté catholique anglophone de l'île de Montréal ont souhaité hier soir la tenue, incessamment, de l'assemblée annuelle. Les contestataires visent également à obtenir une plus grande représentation des secteurs moins "huppés".

L'assemblée annuelle de la FCC devait avoir lieu en juin mais semble avoir été remise pour des questions d'ordre technique et sans doute aussi à cause de la crise d'autorité qui secoue cet organisme. Une résolution "ad hoc" fut

Publicité
internationale
des Indiens?

Les Indiens du Canada organiseront peut-être une publicité internationale autour de leur opposition au projet fédéral de réorganisation des affaires indiennes, déclarait lundi le chef Fred Plain de la bande Chippewa de Sarnia.

Selon le chef Plain, la politique du gouvernement, exposée le mois dernier par le ministre des Affaires indiennes, M. Jean Chrétien, ne tient pas compte des revendications des Indiens concernant leurs droits souverains.

Les droits des Indiens du Canada sont devenus une question angoissante des deux côtés de la frontière, a affirmé le chef Plain, qui avait déjà déclaré à Toronto: "Les gouvernements du monde doivent connaître le fait que le gouvernement canadien ne respecte à peu près pas les droits des premiers propriétaires de ce pays".

M. Chrétien, a rapporté le chef Plain, a eu récemment une rencontre imprévue avec les Indiens. Il s'est montré très évasif dans ses réponses et les délégués n'ont guère eu le temps de préparer des mémoires à lui soumettre.

Entre-temps, à Regina, M. Chrétien rencontrait le premier ministre de la Saskatchewan, M. Ross Thatcher, pour discuter de la nouvelle politique fédérale envers les Indiens.

Le ministre a spécifié que cette rencontre avait d'abord pour but de renseigner M. Thatcher et les hauts fonctionnaires de la Saskatchewan sur les projets d'Ottawa.

DÉCÈS

Noter s.v.p. que les avis de décès doivent nous parvenir avant 6.00 p.m. heure de tombée.

L'abbé Donat BOURASSA, à Montréal, le 6 juillet 1969 à l'âge de 75 ans, est décédé. M. l'abbé Donat Bourassa, ex-curé de la Paroisse St-Placide, cité de Deux-Montagnes, frère du Rév. Frère Victor de St-Bruno et du Frère Evariste Missionnaire en Malaisie, tous deux Frères St-Gabriel, Roméo de Ste-Thérèse, Rémi de St-Jérôme. La translation des restes mortels aura lieu mardi soir à 20h 30 en l'église paroissiale de St-Placide où la dépouille mortelle est exposée. Les funérailles auront lieu mercredi le 9 juillet à 10 heures, pour se rendre à l'église de St-Placide. Et de là au cimetière du même endroit, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Direction: Bertrand Ladouceur de St-André d'Argenteuil.

CLERMONT Denise, à Montréal, le 5 juillet 1969 à l'âge de 37 ans, est décédée. Mme Marcel Clermont née Denise Brazeau demeurant au 5265 Ste-Marie. Les funérailles auront lieu le 9 juillet. Le convoi funéraire partira du Salon Ursel Bourgeois Ltd., No 4926 rue Notre-Dame Ouest à 8 heures 45, pour se rendre à l'église Ste-Clothilde où le service sera célébré à 9 heures. Et de là au cimetière de l'Est lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ROBERT, A. Longueuil, le 7 juillet 1969 à l'âge de 60 ans, est décédé. M. Antonio Robert époux de Jeanne Laueux. Ses enfants M. et Mme Jean-Claude Corbié (Général) de Montréal ainsi que M. et Mme Adalbert Fontana (Michèle) de Genève. Les funérailles auront lieu jeudi le 10 juillet. Le convoi funéraire partira du salon Darche Ed. & Fils Inc., No 86 rue St-Charles, ouest Longueuil à 9 heures 45, pour se rendre à l'église St-Antoine de Longueuil où le service sera célébré à 10 heures de là au cimetière de la paroisse, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

soit au moment où il atteindra l'âge de 60 ans.

Il n'est pas exclu que M. Bryce puisse occuper des fonctions moins importantes au sein de l'administration publique.

Des rumeurs ont immédiatement couru à l'effet que le gouvernement aurait fait en sorte de hâter cette mise à la retraite, mais on savait d'autre part que le sous-ministre avait déjà manifesté l'espoir de quitter bientôt la fonction publique pour se consacrer à d'autres tâches après avoir été membre de la fonction publique depuis plus de trente ans. Ces dernières années, et avant d'être nommé sous-ministre des finances, il avait occupé de très hauts postes à ce ministère.

LA SENTENCE

Suite de la page 4

Les juges ne peuvent évidemment pas se substituer à l'Etat et à ceux qui sont chargés de la réhabilitation d'un coupable. Dans un arrêt récent de la Cour d'appel du Québec, Tremblay c. Her Majesty The Queen, 13 juin 1969, no 2349, on lit cependant ce dictum:

"Nonobstant l'opinion du juge quant au verdict rendu, les seules questions qu'il avait à peser pour imposer une sentence appropriée, devaient, comme dans tous les cas, porter sur la gravité subjective de l'offense et la gravité relative des circonstances du seul crime dont l'accusé a été trouvé coupable, l'exemplarité à donner à la sentence en fonction de la protection due à la société contre la répétition de crimes de même caractère et la justesse objective de la sentence en fonction d'une réhabilitation possible de l'inculpé".

Il est vrai que les juges n'ont pas les fonctions d'un John Howard Society, mais cet extrait montre que dans le prononcé d'une "sentence appropriée", le juge doit tenir compte des possibilités de réhabilitation de l'accusé. Ce n'est évidemment pas le seul critère, mais c'en est un. Le magistrat évalue donc ces "possibilités" en consultant des experts, comme ceux de la John Howard Society, en entendant les plaidoiries des avocats et en faisant appel à leur propre jugement, en définitive, il juge "presque" le rôle d'une personne dont la fonction est d'aider à la réhabilitation d'une personne coupable.

Le juge doit en outre tenir compte "des circonstances du seul crime dont l'accusé a été trouvé coupable"; cela ne signifie-t-il pas qu'il doit justement écarter des circonstances telles celles de la possibilité de l'accusé de commettre le même délit...?

La sentence à l'emprisonnement doit demeurer le dernier recours, dit la Commission Prévoist. A fortiori, croyons-nous, la sentence exemplaire, qui ne repose en fait que sur la gravité objective du crime et l'effet douteux de dissuasion sur les autres, ne devrait être que marginalement et très exceptionnellement utilisée.

L'emprisonnement, dit le Rapport Prévoist (Vol. I, no 46, p. 51), apparaît aujourd'hui comme une profonde dégrada-

Le principal de l'Ecole
polytechnique est décédé

Hier est décédé à Montréal, M. Paul-E. Riverin, principal de l'Ecole polytechnique et président de la corporation de l'Ecole polytechnique.

Né à Québec, M. Riverin avait fait ses études au collège de Montréal et à l'Ecole polytechnique, puis à l'université Queen's, de Kingston. Avant d'arriver à la présidence de la corporation de l'Ecole polytechnique, il avait été professeur titulaire et chef du département de génie minier de l'école.

Le défunt avait occupé des postes importants à l'Institut canadien des mines et de la métallurgie. Il était membre de la Corporation des ingénieurs du Québec, de l'Institut canadien des ingénieurs, de l'American Institute of Mining & Metallurgical Engineers et de l'American Society for Engineering Education.

Pionnier dans le développement de la région minière d'Okla, M. Riverin était vice-président et administrateur de plusieurs compagnies minières et de Radio-Nord Inc. Il était membre du conseil d'administration d'Anavanda Iron Ore (Ontario) Ltd., d'Anglo-French Drug Cie Ltd. et de Dova Inc.

Le défunt laisse son épouse (Yvonne LaPierre); ses enfants: Monique, Danielle (Mme Jean Vitez), Hélène (Mme Serge Fleury) et Céline; ses sœurs: Corinne (Mme Joseph De Bondy), Jeannette (Mme Patrick Desroches), Isa-



Paul-E. Riverin

belle (Mme Joseph Racicot) et Cécile (Mme André Nault).

La dépouille mortelle est exposée aux salons J. R. Deslauriers, 3650 chemin de la Côte-des-Neiges. Les funérailles auront lieu en l'église Saint-Pascal-Baylon, 6560 chemin de la Côte-des-Neiges, jeudi à 9h 30 et l'inhumation se fera au cimetière de la Côte-des-Neiges.

Au lieu d'envoi de fleurs, la famille suggère de faire parvenir les dons à la Société canadienne du cancer, 1372 ouest, rue Sainte-Catherine.

Nominations jugées non
conformes au bill 57

Dans un communiqué remis aux journaux, le conseil d'administration de l'Association des professeurs de l'université Laval proteste énergiquement contre le secret qui a entouré le choix des neuf personnes du milieu universitaire au sein du Conseil des universités.

Comme le spécifiait l'article 5 du bill 57 qui a créé le Conseil des universités, neuf des 17 membres devaient venir du milieu universitaire et "être nommés après consultation des dirigeants, des professeurs et des étudiants des universités". L'Apul voit un manquement grave à l'esprit et à la lettre de la loi dans le fait que même la Fédération des associations de professeurs d'universités du Québec n'a pas été consultée. Elle est d'avis qu'une telle consultation ne doit pas être faite auprès d'individus mais plutôt auprès des organismes vraiment représentatifs des groupes concernés.

On se rappelle que le conseil aura pour principale fonction de donner des avis au ministre de l'éducation sur les besoins de l'enseignement supérieur et de la recherche universitaire. Il devra aussi faire des recommandations sur les mesures à prendre et sur l'utilisation des crédits. Tous les membres sont nommés par le lieutenant-gouverneur.

"En effet, en plus d'exiger l'explication du crime, elle double la sentence d'un stigmate social indéfectible".

COURS D'ÉTÉ

Votre enfant a-t-il échoué cette année?

● MATHÉMATIQUES ● CHIMIE ● PHYSIQUE ● LATIN

● GÉNÉRAL ● SCIENTIFIQUE ● CLASSIQUE

Les cours ont lieu du 7 juillet au 15 août

Nous conseillons fortement une réservation

Informations: 849-2275

JACQUES DUVAL, directeur

ÉCOLE DE RATTRAPAGE ENR.

Membre de la Fédération des Écoles privées de la Province de Québec
1600 RUE BERRI (Palais du Commerce) SUITE 220
ACCÈS DIRECT AU MÉTRO BERRI-DEMONTIGNY

Faites carrière
dans la Fonction publique du Québec

AGENT DE LA SECURITE SOCIALE

— Traitement initial de \$5.325 à \$7.225 (à compter d'octobre 1969) selon la compétence, possibilité de carrière jusqu'à \$9.600. Ministère de la Famille et du Bien-Être Social: postes dans toutes les régions administratives, à l'exception des villes de Québec et Montréal.

— Voir à l'application des différentes lois d'assistance sociale dans les cadres de la nouvelle politique de régionalisation administrative.

— 11e année d'études et une expérience de 6 années dont quelques-unes jugées directement pertinentes. Une scolarité plus avancée peut compenser pour une partie ou la totalité de l'expérience exigée. Être âgé d'au moins 23 ans, ou de 21 ans si l'on possède deux années de scolarité post-secondaire.

— Concours 69PF-5409. Les inscriptions doivent parvenir à la Commission le 17 juillet au plus tard.

SURVEILLANT ROUTIER

— Traitement initial de \$5.000 à \$6.410 selon la compétence, Ministère des Transports et Communications; poste à Rouyn.

— Veiller à l'application des lois et des règlements de la circulation et du transport routier.

— 11e année d'études; de préférence quelques années d'expérience pertinente. Détenir un permis de conduire. Taille minimum: 5 pieds 7 pouces (pieds nus). Limite d'âge: 23 à 40 ans.

— Concours 69PT-6466. Les inscriptions doivent parvenir à la Commission le 14 juillet au plus tard.

DEPUTE-REGISTRATEUR

— Traitement initial de \$3.945 à \$5.895 selon la compétence. Poste à Thetford-Mines.

AGENT DE RECLAMATIONS

— à la Commission des accidents du travail.
— Traitement initial de \$5.175 à \$6.275 selon la compétence. Postes à Québec.

— Recueillir les renseignements concernant l'établissement des réclamations à la suite d'accidents de travail. Etablir l'admissibilité et la nature des indemnités.

— 11e année d'études et 9 années d'expérience partiellement reliée à la fonction. Une scolarité plus avancée peut compenser pour une partie de l'expérience.

— Concours 69P-5408. Les inscriptions doivent parvenir à la Commission le 14 juillet au plus tard.

Les personnes qui désirent prendre part à ces concours doivent s'inscrire directement à la Commission de la fonction publique du Québec en remplissant le questionnaire "demande d'emploi" qu'on peut se procurer aux bureaux de la Commission:

710, Place d'Youville, suite 700, Québec 4
255 est, boulevard Crémazie, Montréal 354
et aux bureaux locaux des ministères dans chaque région.

Seules les candidatures accompagnées d'une attestation officielle d'études sont considérées. Prière d'indiquer la fonction qui vous intéresse et le numéro de concours correspondant. Si vous posez votre candidature à plus d'une fonction, il est essentiel de soumettre une demande distincte dans chaque cas.



GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

★ SPÉCIAUX D'ÉTÉ ★

COURS DE CONVERSATION

ANGLAIS • ESPAGNOL • ALLEMAND

(POUR ÉTUDIANTS ET ADULTES)

PROGRAMMES:

4 SEMAINES - 5 JOURS PAR SEMAINE - 3 HEURES PAR JOUR \$87

8 SEMAINES - 5 JOURS PAR SEMAINE - 1 h. 30 PAR JOUR. \$66

10 SEMAINES - 2 FOIS PAR SEMAINE \$76

GROUPES DE 5 ou 8 ÉLÈVES

INSCRIVEZ-VOUS MAINTENANT ET COMMENCEZ VOTRE COURS EN AUTOMNE

Leçon-test gratuite 735-2626

INSTITUT 222 Inc.

4970, chemin Reine-Marie

Montréal, P. Qué.

L'espionnage électronique

Une source d'information recommandée par la Commission sur la sécurité

par Normand Lépine

Le rapport de la Commission royale d'enquête sur la sécurité, déposé aux Communes le 26 juin dernier, recommande qu'il soit permis aux autorités chargées d'assurer la sécurité du Canada d'utiliser plusieurs techniques de surveillance, notamment les techniques de l'espionnage électronique.

L'espionnage électronique est devenu depuis quelques mois, au Canada, un sujet d'actualité. Aux États-Unis, cette forme particulière d'espionnage a beaucoup fait couler l'encre des stylos des juges, des législateurs et des professeurs de droit depuis déjà 1928.

C'est un sujet neuf. "Une fois de plus, disait un juriste, l'électronique a devancé le droit". L'espionnage électronique soulève un conflit: la lutte au crime versus le droit à l'intimité.

Il y a quelques mois, le ministre de la justice du Canada, M. John Turner, révélait son intention de soumettre au Parlement un projet de loi visant à contrôler l'utilisation des techniques de l'espionnage électronique au Canada.

Peu après, le comité parlementaire des affaires juridiques était chargé d'ouvrir une enquête à ce sujet, depuis plusieurs semaines déjà, les membres du comité ont entendu les témoignages de plusieurs personnes, dont des représentants des forces policières, des associations pour la protection des droits de l'homme et de la compagnie Bell Canada.

Puis, voici que la Commission royale d'enquête sur la sécurité aborde la question dans le contexte des mesures à prendre pour protéger le pays contre l'infiltration d'éléments subversifs à l'intérieur de ses structures politiques et autres.

La vie privée

Les commissaires sont conscients que l'utilisation de certaines sources techniques d'information inquiète profondément les citoyens des pays démocratiques, "car il s'agit toujours, disent les commissaires, de déterminer si elle constitue ou non un empiètement sur le droit à la vie privée".

Il n'est pas inutile d'insister sur le degré de pénétration dans la vie privée des gens que représentent les mini-microphones et les tables d'écoute: la fiction nous l'a déjà révélée et en cette matière, la réalité dépasse la fiction.

Les commissaires précisent cependant que leur mandat ne les invitait pas à s'interroger sur la convenance de l'interception de conversations téléphoniques et de l'écoute clandestine de conversations pour des motifs privés ou pour fins d'enquêtes policières. Aussi ont-ils adopté les vues exprimées en 1957 sur cette question par le British Committee of Privy Counsellors:

"Sa conclusion était que les opérations d'espionnage et les activités subversives étaient menées par des personnes qui ont suivi un entraînement intensif et qui sont extrêmement prudentes, que les moyens de communication entre agents représentent le lien le plus faible dans tout réseau d'espionnage et toute organisation subversive aussi perfectionnée soient-ils, que les méthodes d'interception sont très efficaces et que, en fait, elles constituent bien

souvent le seul moyen de riposter avec efficacité à l'espionnage et à la subversion et de protéger les secrets d'Etat."

Les commissaires recommandent en outre que si le Parlement adopte, dans un avenir plus ou moins rapproché, une loi sur l'espionnage électronique, il devrait prévoir des dispositions "qui excluraient du champ d'application de la loi les opérations d'interception lorsqu'elles sont dictées par des motifs de sécurité".

Ceux qui, au Canada et aux États-Unis, ont vigoureusement condamné cette méthode de surveillance tant pour la police que pour les simples individus, sont généralement d'avis que l'espionnage électronique devrait être permis lorsqu'il s'agit d'une affaire intéressant directement la sécurité de l'Etat.

La Commission estime aussi que les opérations électroniques d'espionnage doivent être soumises à un contrôle officiel.

"Nous suggérons, disent les commissaires, que ce contrôle soit placé sous la responsabilité d'un ministre plutôt que sous celle d'un organisme juridique parce que les ministres sont mis plus rapidement au fait des détails des affaires qui concernent le gouvernement, parce qu'ils sont mieux placés pour saisir les exigences spéciales de la sécurité et parce qu'ils pourraient davantage centraliser le contrôle de l'ensemble des opérations d'interception".

Aux États-Unis, le Crime Control Act de 1968 permet l'utilisation des techniques de l'espionnage électronique par les forces policières moyennant l'émission par un juge d'un mandat de perquisition.

La Commission semble faire une distinction entre le contrôle de l'interception de conversations téléphoniques et celui de l'écoute clandestine de conversations privées.

Dans ce dernier cas, expliquent les commissaires, "comme cette méthode trouble la plupart des consciences, les services de sécurité ne devraient l'employer que dans les cas où son utilisation est indispensable pour mener à bien une opération déterminée. Nous sommes d'avis que le chef du Service de sécurité plutôt que le ministre auquel il fait rapport devrait personnellement donner son autorisation à la conduite de chacune des opérations de ce genre et en être tenu totalement responsable".

On sait cependant que le premier ministre, lorsqu'il a déposé le rapport, a fait savoir que son gouvernement n'avait pas l'intention de donner suite à la principale recommandation des commissaires, à savoir la création d'un Service de sécurité parallèle à celui qui peut déjà exister au sein de la Gendarmerie royale du Canada.

La poste

La Commission royale recommande d'autre part qu'un service de contre-espionnage compte sur le travail et la collaboration d'agents secrets conventionnels.

De plus, elle propose que la loi sur les postes soit amendée de façon à permettre aux organismes de sécurité d'examiner le courrier des personnes "qu'ils soupçonnent, à ce qu'il y a raisonnablement lieu de croire, d'être engagées dans des activités dangereuses pour la sécurité de l'Etat. Cependant, ajoutent les commissaires, tout examen de ce genre devrait aussi faire l'objet d'une surveillance stricte, et dans chaque cas, l'autorisation du ministre devrait être requise."

gations radicales, maintenant la population sait qu'on m'a renvoyée d'une importante université et subitement je deviens importante", déclarait-elle.

Le parti québécois a choisi ses candidats dans 9 comtés

Le parti québécois annonce que ses candidats officiels aux prochaines élections générales ont été choisis dans neuf circonscriptions.

Dans une dixième circonscription, celle de Joliette, il se confirme que M. Bernard Landry, ex-fonctionnaire du ministère de l'éducation, briguera la candidature du PQ. A moins d'imprévu, celle-ci lui est acquise sans difficulté. Hier soir, au cours d'une conférence de presse, donnée à Joliette, M. Landry a confirmé sa décision d'adhérer au PQ et de se porter candidat dans Joliette.

Voici la liste des candidatures officielles du PQ à ce jour: Dans Portneuf: M. Guy Pelletier, secrétaire général de l'Association des ingénieurs forestiers du Québec, a été élu dimanche soir. Il était le seul candidat sur les rangs au cours de la "convention". Dans Arthabaska: M. Marcel Fréchette, professeur d'histoire au CEGEP de Victoriaville, licencié en pédagogie et en littérature de Laval, a été élu vendredi candidat officiel du PQ. Il est âgé de 28 ans.

Dans Deux-Montagnes: M. Maurice Hébert, élu candidat officiel le 25 juin. Dessinateur industriel, né le 11 juillet 1919. Diplômé du Montréal Technical Institute. Etudes en génie mécanique au Canadian Institute of Science and Technology. Etudes en économie politique à l'Ecole des hautes études commerciales de l'université de Montréal.

Dans Dorchester: M. Guy Bertrand, élu candidat officiel le 29 juin. Criminologiste de Québec, âgé de 31 ans, né à Ste-Lucie de Beaurgard dans le comté de Montmagny. Etudes classiques au séminaire St-George de Beauce. Etudes universitaires en droit à l'université McGill et à l'université de Sherbrooke. Président du club Fleur de Lys pendant deux ans. Président de la Société de criminologie (chapitre de Québec) et direc-

teur provincial (1968). Membre du Conseil général des états généraux du Canada français.

Dans Drummond: M. René Blanchard, élu candidat officiel le 25 juin. Industriel, né à St-Germain de Drummond, le 1er novembre 1926. Etudes classiques au collège Brébeuf de Montréal. Diplôme en droit, en sciences sociales, économiques et politiques de l'université de Montréal. Administrateur de la compagnie R. O. Blanchard Ltée, depuis 1955. Secrétaire de l'Association professionnelle des menuisiers du Québec. Rédacteur en chef du journal "Le Menuisier québécois". Trésorier de l'Association des manufacturiers de produits alimentaires du Québec.

Dans Gouin: M. Guy Joron, élu candidat officiel le 25 juin. Agent de change de Montréal. Né à Montréal le 2 juin 1940. Etudes classiques et universitaires à l'université de Montréal (B. A. 1960 et B. Sc. 1964). Vice-président et administrateur d'une société membre de la Bourse de Montréal et de la Bourse canadienne depuis 1965. Membre du conseil d'administration de l'Association des diplômés de l'université de Montréal depuis 1967.

Dans Iberville: M. Pierre Monet, élu candidat officiel le 27 juin. Ingénieur, âgé de 36 ans, au service de la Société General Electric of Canada. Etudes secondaires au collège

Mont-St-Louis de Montréal, études universitaires à l'Institut polytechnique de l'université de Montréal et à l'université Western (spécialisation: mise en marché).

Dans Jonquière-Kenogami: M. Gilles Grégoire, élu candidat officiel le 22 juin. Avocat, 42 ans, vice-président du parti québécois. Etudes classiques au collège des Jésuites de Québec. Diplôme en droit et en philosophie de l'université Laval. Député créditiste du comté de Lapointe à la Chambre des communes de 1962 à 1968. Titulaire de la médaille d'honneur de l'Assemblée nationale française, en 1965. Auteur d'un récent ouvrage: "Aventure à Ottawa".

Dans Chamby: M. Pierre Marois, élu candidat officiel le 1er juin. Domicilié à Longueuil, âgé de 31 ans. Gérant et conseiller juridique de l'Association coopérative d'économie familiale (A.C.E.F.) 1968-1969. Etudes classiques au collège Ste-Marie. Etudes universitaires à l'université Laval (1961-1964). Licencié en droit de l'université de Montréal (1965). Scolarité de doctorat en sciences sociales et économiques à l'Ecole des hautes études de Paris et au Centre de recherches coopératives de Paris (1965-1967). Président de l'AGEUM (1963-1964). Secrétaire du ministre de l'éducation, Paul Gérin-Lajoie (1964-1965). Pratique le droit depuis 1968.

Entente à Air Canada

La société Air Canada vient d'en arriver à une entente avec son personnel d'entretien sur les problèmes soulevés par la vente de la base d'entretien de la compagnie, à Winnipeg.

Les membres de l'Association internationale des mécaniciens et de l'industrie aéronautique ont accepté par voie de vote la semaine dernière cette entente portant sur les salaires et les règlements de pension à être effectués par la société Air Canada lorsque la base de Winnipeg sera prise en main par Northwest Industries Ltd.

L'accord prévoit qu'Air Canada comblera la différence entre ses salaires et ceux payés par la Northwest Industries aux quelque 350 employés qui passeront au service de cette compagnie.

La JOC et la "répression" au Brésil

Pourquoi assassine-t-on des personnes gênantes?

par Jean-Pierre Proulx

La JOC canadienne a déposé hier une plainte devant le consul général du Brésil à Montréal, M. Carlos C. Rodriguez, pour protester contre le mouvement de répression dont sont victimes actuellement, de la part du gouvernement brésilien, les militants de la JOC de ce pays.

La JOC canadienne entre de ce fait dans le vaste mouvement international de solidarité des militants jocistes de 98 pays du monde en faveur de leurs homologues brésiliens.

Au cours d'une conférence de presse, tenue dans les locaux de l'organisme Développement et Paix, Mlle Marie-Claire Nadeau, présidente nationale et M. Mario Ménard, président national, ont révélé qu'ils ont remis au consul une lettre destinée au président du

Drapeau rendra plus efficace la taxe volontaire

Le maire Jean Drapeau a manifesté son intention d'apporter diverses améliorations à l'organisation de la "taxe volontaire" afin d'en augmenter l'efficacité.

Le maire de Montréal qui a fait cette déclaration à un poste de radio de langue anglaise de la région montréalaise, a déclaré: "Les améliorations concernent le système de perception dans son ensemble de sorte qu'il sera dorénavant plus facile aux gens de nous faire parvenir leur contribution volontaire."

Ajoutant qu'il était "prêt à faire des recommandations en ce sens au comité exécutif", le maire Drapeau n'a pas voulu divulguer la teneur de ses propositions avant qu'elles n'aient été approuvées dans le courant de la semaine. Du moins l'espère-t-il.

Alors que la taxe volontaire devait amener quelque \$32 millions dans les coffres de la ville au cours de la première année, cette initiative destinée initialement à combler un important déficit a rapporté un peu plus de \$11 millions. Cependant les sommes recueillies ont accusé une hausse soudaine au début de l'année alors que l'opinion publique était saisie par le problème d'une éventuelle démission de M. Drapeau. Après un "boom" de trois mois, les recettes de la taxe volontaire sont redescendues en mai et juin à \$863.252 et \$736.000 respectivement.

Brésil, le maréchal Costa e Silva.

"Nous ne pouvons plus, dit la lettre, accepter les "massacres humains" qui se commettent chez vous. Vous interrogez et torturez des personnes jusqu'à ce qu'elles reconnaissent tout ce que leur imposent de "reconnaître" les militaires, même si cela n'est pas vrai."

"Vous avez peur des hommes et des organismes tels que la JOC qui ne désirent que le respect des droits fondamentaux de l'homme. Vous détruisez ainsi ce qui pourrait aider les Brésiliens à construire un peuple responsable et démocratique. Pourquoi assassiner les personnes gênantes pour vous?"

"Si vous croyez encore aux droits de l'homme, conclut-on si vous croyez au progrès et à la démocratie, vous devez immédiatement arrêter la répression, rétablir la constitution civile, permettre la liberté d'association et de presse, sauvegarder la liberté de chaque être humain, assurer la sécurité à chaque homme, peu importe ses opinions."

Interrogés sur les réactions du consul, les porte-parole de la JOC ont dit que celui-ci a nié la situation décrite dans les documents présentés par la JOC, alléguant qu'ils avaient reçu une information déformée. S'il y a des emprisonnements, aurait dit le consul.

On cite encore les cas de

c'est seulement pour assurer la sécurité de l'Etat.

Dans ces documents, la JOC fait état d'arrestations, d'emprisonnements arbitraires "de nombreux dirigeants, aumôniers et militants de l'action catholique ouvrière, jeunes et adultes. On les accuse d'activités dites subversives et d'être communistes alors que leur seule faute est de regrouper les jeunes travailleurs, et de les sensibiliser à leur situation".

On rappelle les noms de prêtres français assomptionnistes emprisonnés à Belo Morisanta, du diacre brésilien José Geraldo, ainsi que plusieurs autres. On cite aussi le nom d'une dizaine d'évêques dont les activités sont constamment contrôlées par les militaires. Ces évêques, écrit-on, "ont toujours été fidèles et ont voulu dans leur diocèse une JOC telle que définie par son fondateur le cardinal Cardijn".

A propos de l'épiscopat, on écrit que la JOC du Brésil a demandé l'appui des évêques du Brésil mais que quelques-uns seulement se sont prononcés, les autres restant muets.

On cite encore les cas de plusieurs militants laïcs arrêtés et torturés dont l'ancien président national, M. Tiber Sulik, et président actuel du Mouvement mondial des travailleurs chrétiens.

On fait aussi état de l'enva-

hisement par la police du siège national de la JOC à Sao Paulo le 23 janvier dernier.

D'autre part, la JOC canadienne a écrit à chacun des évêques du Canada leur demandant de "faire pression auprès des évêques du Brésil pour qu'ils prennent clairement position face à la situation des jeunes jocistes brésiliens et de leurs aumôniers" et pour qu'ils interviennent auprès des autorités pour que prenne fin la persécution.

En outre, dans une lettre adressée cette fois à M. M. Sharp, ministre des affaires extérieures, la JOC écrit: "Nous vous demandons d'intervenir auprès du gouvernement du Brésil pour que cessent ces actes de violence dans un pays démocratique. Nous attendons votre intervention incessante auprès du gouvernement du Brésil".

Signalons en outre que la JOC canadienne est appuyée dans son action par la Jeunesse rurale catholique, le mouvement Développement et Paix et la Confédération des syndicats nationaux, (CSN). Ces derniers organisent mercredi en face du consulat argentin à Montréal une manifestation de solidarité avec les ouvriers de ce pays.

En terminant, les représentants de la JOC ont déclaré que si l'action entreprise hier n'apportait pas de fruits, ils allaient très certainement organiser une manifestation.

L'ACELF mise sur l'audio-visuel pour son congrès du mois d'août

L'association canadienne des enseignants de langue française envisage un bouleversement radical de ses structures et de ses moyens d'action. C'est ce qu'a déclaré en substance le président de l'ACELF, M. Roland Bériault pendant une conférence de presse sur le XXIIe congrès de cet organisme, prévu pour le mois d'août à Edmonton. Bien qu'il n'ait pas tellement explicité les cinq options entre lesquelles les délégués auront à choisir, M. Bériault a signalé que l'ACELF pourrait bien devenir une sorte "d'option française" de l'association des éducateurs

du Canada (Canadian Educators Association). Une réunion conjointe CEA-ACELF se tiendra d'ailleurs à l'automne en vue de dégager les points communs.

M. Bériault a cependant écarté la possibilité d'une régionalisation de l'association: "Il n'est pas question de revoir nos objectifs. L'ACELF est conçue pour promouvoir la langue et la culture françaises dans tous les secteurs qui touchent à l'éducation et d'un bout à l'autre du Canada. Ou bien on l'accepte comme elle est, ou bien on en sort."

En fait cette question restera sans doute marginale dans ce congrès qui aura pour thème: "La technologie au service de l'éducation". Pratiquement, apprécier "la technologie au service du congrès" puisque celui-ci tentera de tirer le maximum des techniques les plus modernes.

Effectivement, pour permettre une plus grande participation de tous, toutes les grandes communications plus ou moins didactiques seront remplacées par des montages audio-visuels sur bandes magnétoscopiques. Ils serviront d'amorce à la discussion. De plus, divers experts de renommée internationale donneront aussi leur opinion par téléphone ou par bande magnétoscopique.

Les cinq commissions travailleront suivant le même procédé et feront un rapport-synthèse enregistré lui aussi sur bande magnétoscopique, avec l'aide du personnel de l'ONF. Enfin, on utilisera l'ordinateur de l'université de l'Alberta pour illustrer diverses méthodes pédagogiques

Conférence de M. J. Chailley

La conférence que devait prononcer ce soir M. Jacques Chailley à l'école normale de musique de Westmount est reportée à la semaine prochaine en raison de circonstances incontrôlables. M. Chailley est directeur de l'institut de musicologie, à Paris. La conférence de ce soir sera donnée à 20h par Mlle Rivière-Rablat, sur l'éducation musicale.

Pour éviter les dommages causés par la pluie

Faites installer les

GOUTTIÈRES

"PRIMEAU"

Galvanisé • Cuivre • Aluminium

Estimation gratuite

*MONTREAL 322-4160

*QUEBEC 872-9244

PRIMEAU METAL INC.

Renvoyée de l'université de Chicago pour sa participation à des mouvements de gauche, elle est embauchée par McGill

CHICAGO (AP) — Congédiée par les autorités de l'université de Chicago, parce que, disent les étudiants, elle appartenait à des "mouvements de gauche", un professeur de sociologie du sexe faible, Marlene Dixon, est embauchée par l'université McGill à Montréal.

Le renvoi du professeur avait provoqué à l'université de Chicago l'occupation pendant deux semaines des locaux de l'administration par les étudiants. L'occupation avait causé les dommages pour plus de \$30.000.

Les étudiants affirment que l'université a refusé de renouveler le contrat de Mlle Dixon parce qu'elle aurait appartenu à un mouvement "féministe".

Quatrième mandat au recteur de Laval

Monseigneur Louis-Albert Vachon assumera un quatrième mandat comme recteur de l'université Laval. C'est ce qu'a annoncé hier le chancelier de l'université, le cardinal Maurice Roy.

Comme une nouvelle charte pourrait bientôt entrer en vigueur et exiger une nouvelle nomination du recteur, on ignore la durée exacte du mandat actuel.

Etudiants

OTTAWA (CP) — Un député conservateur des Prairies s'est plaint hier en Chambre du fait que plusieurs étudiants des provinces de l'Ouest étaient sans travail cet été tandis que des étudiants de l'extérieur avaient été envoyés dans la région par plusieurs ministères qui se sont occupés de leur trouver du travail. Le ministre de la main-d'oeuvre, M. Allan MacEwen, a répondu qu'il s'occuperait de la question.

EXÉCUTIF TRANSFÉRÉ

Devons disposer d'un luxueux mobilier de 5 1/2 pièces joliment décorées dans un immeuble de prestige, centre-ville de Montréal. Le bail de l'appartement à long terme est aussi disponible.

Location à prix raisonnable. Domestique si désiré. Occupation immédiate.

Tel.: 514-733-2471

SÉMINAIRE DE PHILOSOPHIE

Collège privé

(Garçons et filles)

QUELQUES PLACES DISPONIBLES POUR SEPTEMBRE EN COLLÈGE I

(Programme du Ministère de l'Éducation)

ORIENTATION POSSIBLE VERS TOUS LES SEUILS UNIVERSITAIRES

INFORMATION: 932-4716
du LUNDI au VENDREDI

entre 9 h 00 et 16 h 30

3880, Chemin de la Côte-des-Neiges
MONTREAL 109

(à proximité du Métro GUY et ATWATER)

Syndicalisme, violence et contestation

Les actes de violence continuent de se multiplier dans le secteur de la construction. Encore hier, les journaux faisaient leur manchette avec l'éclatement de cinq bombes devant autant de constructeurs de la région de Montréal.

Mais la brutalité ne se manifeste point que dans ce secteur. On la retrouve depuis assez longtemps dans divers types de conflits de travail. Bien des grèves sont l'occasion d'un déchaînement de passions et d'animosité fort inquiétant.

Notre intention n'est pas ici de rechercher les coupables d'actes individuels ou de rattacher ceux-ci à tel syndicat particulier. Nous n'entendons pas nous substituer à la police. Force nous est, cependant, de reconnaître que tout ceci témoigne d'un malaise dans le domaine des relations patronales-ouvrières qu'il serait bien important de cerner avant qu'il ne soit trop tard.

Ce qui se produit, à notre avis, c'est qu'un petit groupe de chefs syndicalistes, craignant d'être débordé sur sa gauche par divers mouvements ou comités, paraît vouloir donner la priorité à la contestation sur la négociation. Ce petit groupe d'activistes syndicaux croit que l'évolution de notre société ou son entrée dans l'époque post-industrielle commande l'abandon des méthodes traditionnelles au profit d'une action plus directe, plus globale et, surtout plus percutante.

Pareille attitude est fort discutable. Nous n'irions pas jusqu'à dire que négociation et contestation sont tout à fait inconciliables, mais il faudrait au moins s'entendre, alors, sur le sens à donner au mot contestation. Si la contestation à laquelle on songe équivaut à une bataille rangée en vue de détruire de fond en comble le régime économique dans lequel nous vivons, il est bien certain qu'on ne peut à la fois contester et chercher à négocier. La bonne foi minimale que requiert la négociation n'y est plus.

Le malaise persistera tant qu'on n'aura pas mieux défini ses positions. Ce malaise, à son tour, continuera de favoriser l'action des agitateurs.

Nous convenons que l'évolution de notre monde industriel oblige nos organismes syndicaux à repenser leurs structures et leur action traditionnelles. Ils ne peuvent rester immobiles quand tout bouge autour d'eux.

Le syndicalisme nord-américain s'est toujours caractérisé par la revendication. Il a multiplié les luttes, d'abord, pour améliorer la condition économique de ses membres. En d'autres termes, il s'est intéressé, en premier lieu, aux salaires et aux conditions de travail. Il a aussi obtenu des employeurs qu'ils couvrent des risques comme ceux de la maladie et des accidents. Il veillait ainsi à obtenir pour ses membres le plus d'avantages possible du monde de l'industrie.

Puis, le syndicalisme visa à la sécurité

et à la stabilité d'emploi pour les travailleurs. C'était déjà, en quelque sorte, un commencement de contestation. Il contestait l'arbitraire des patrons qui perdaient leur droit exclusif de décider seuls du sort de leurs employés, de leur suspension ou de leur renvoi.

Depuis un certain nombre d'années, on vise même à aller plus loin dans cette direction. Ainsi, on aborde de plus en plus des sujets comme la participation et la co-décision.

Sur un plan plus large, on doit encore du moins en partie, à l'action des syndicats plusieurs mesures sociales qui bénéficient à toute la population et que les employeurs doivent financer pour une large part. Les syndicats ont aussi obtenu de se faire entendre au niveau gouvernemental lui-même par leur participation à de nombreuses commissions de toutes sortes.

Mais principalement axée sur la revendication en faveur de ses membres l'action syndicale n'a jamais pris vraiment l'allure d'une contestation globale du régime. Elle s'en est, au contraire, assez bien accommodée, et c'était normal puisque les syndiqués en ont tiré des avantages toujours de plus en plus grands.

Aujourd'hui, cependant, le syndicalisme se fait accuser d'être complice du régime économique dans lequel nous vivons. On lui reproche, en particulier, de créer, au sein même des travailleurs, une caste de privilégiés, celle de ses propres membres. Ceux-ci bénéficient d'un écart toujours plus grand de leurs revenus par rapport à ceux des salariés non-syndiqués.

Cette accusation n'est pas complètement sans fondement, car il est bien sûr que le grand problème de la distribution de la richesse reste toujours entier. Et les comités de citoyens ont beau jeu de parler d'égoïsme syndical.

Mais la réaction devant ces accusations n'est pas toujours la bonne. Certains chefs syndiqués sautent trop facilement et trop vite à la conclusion qu'on résoudrait tout le problème en socialisant les entreprises. Ces gens oublient qu'on a déjà des secteurs de propriété publique, comme la fonction publique ou para-publique, et que la négociation n'y est pas plus facile qu'ailleurs. Même là, les écarts entre les salaires n'ont guère été diminués.

Nous convenons que le syndicalisme a un rôle à jouer vis-à-vis du phénomène de l'injuste répartition des richesses. Mais il peut sûrement le jouer sans chambarder tout le système. Tout d'abord, il pourrait songer à accroître la syndicalisation des travailleurs. Le syndicalisme qui a déjà aidé ses membres pourrait aider les autres qu'il n'a pas encore recrutés. Il aurait sûrement la sympathie du public dans toute requête qu'il pourrait présenter aux autorités pour faciliter ce recrutement.

Deuxièmement, il pourrait penser à adapter ses structures à celles de l'industrie. Celle-ci a maintenant tendance à réduire considérablement ses centres de décision. Il faudrait que le syndicalisme soit présent à ces hauts niveaux. Là, son action, combinée à celle des grands employeurs et de l'Etat, pourrait faciliter une planification et une négociation par secteur qui bénéficierait à l'ensemble des travailleurs.

Enfin, il pourrait agir plus qu'il ne l'a fait jusqu'ici comme groupe de pression. Il pourrait jouer le rôle très important sur le plan politique. Il n'est d'ailleurs pas nécessaire, pour ce faire, qu'il se transforme en parti politique. Nous croyons même que la chose n'est pas à conseiller. Mais cette pression, qui sera d'autant plus forte que les centrales ouvrières représenteront un plus grand pourcentage de la main-d'œuvre, aidera sûrement à contrebalancer l'influence des autres "lobbies" très puissants qui gravitent toujours dans l'orbite des gouvernements.

Une contestation de ce genre viserait à améliorer le système économique dans lequel nous vivons. Elle contribuerait à le rendre plus équitable et plus humain.

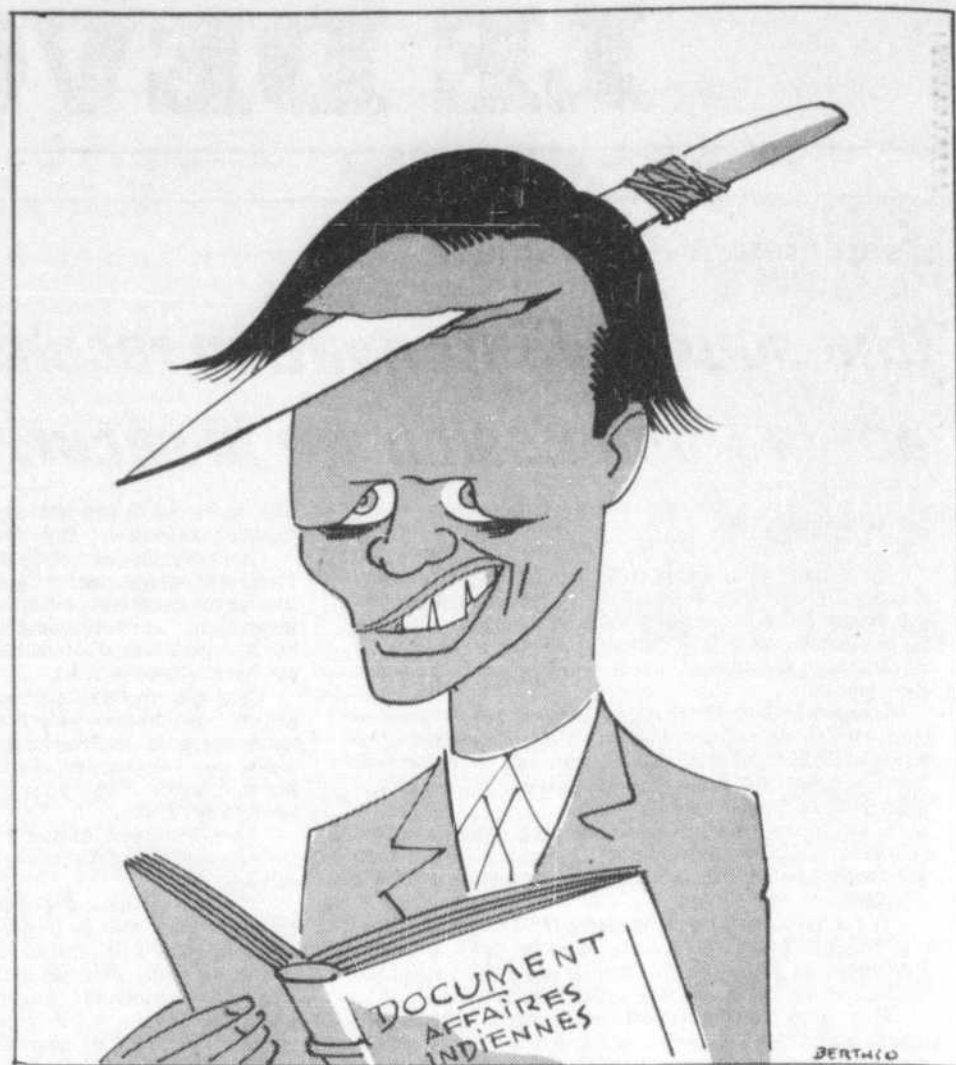
Nous acceptons ce genre de contestation. Il peut mener à un nouveau mode de négociation et à de nouvelles formules d'action. Fondamentalement, il respecte une saine conception du syndicalisme et en reconnaît tout simplement les limitations.

Nous ne saurions en dire autant de la contestation qui vise, de toute évidence, à renverser le système, que ce soit en préconisant le pouvoir pour les travailleurs ou en cherchant à détruire tout simplement les entreprises existantes. Pour les apôtres de ce renversement, chaque grève devient un maillon de la contestation, et il apparaît plus important de multiplier ceux-ci que d'améliorer le sort concret de tel ou tel groupe de travailleurs.

Ce type de contestation est nettement incompatible avec le régime juridique dont jouit le syndicalisme chez nous. On ne saurait l'accepter sans souhaiter la fin de ce régime lui-même.

Mais, encore une fois, c'est l'équivoque dans laquelle on maintient les travailleurs qui nous paraît particulièrement dangereuse. Nous croyons, en effet, que l'immense majorité des syndiqués rejeteraient les activistes qui sont en train de les utiliser à leurs fins, s'ils savaient vraiment quelles sont leurs visées. Il faut donc espérer que les principaux chefs syndicaux voudront bien se situer par rapport à ce problème avant qu'il ne soit trop tard. Si cette clarification allait trop tarder, les progrès du syndicalisme chez nous pourraient bien être paralysés pour plusieurs années à venir.

Vincent PRINCE



Première tranche

PORTRAIT

Le nouveau président de l'Allemagne de l'Est: une autorité morale indiscutée

par Georges CASALIS (*)

Il est difficile de parler d'un ami sans tomber dans l'indiscrétion ou l'exagération, mais l'homme qui prend les fonctions de président de la République fédérale allemande est une personnalité exceptionnelle.

Cet ancien avocat, ce juriste rigoureux, cet humoriste qui ne se prend jamais au sérieux a été un authentique résistant au national-socialisme; il est donc paradoxal de le voir accéder à la magistrature suprême au moment où l'on compte sur la rentrée au Parlement de Bonn, lors des prochaines élections législatives, de quelques dizaines de députés néonazis. Quoi qu'il en soit, ce chrétien convaincu, protestant de souche, mais "non sociologique", enraciné dans la tradition de lecture biblique des communautés de la vallée de la Wupper, a participé, dès 1933, à la résistance spirituelle, regroupée autour de Karl Barth et Martin Niemöller et constituée en "église confessante" au synode de Barmen, en 1934.

Theologien laïc, fortement appuyé par la remarquable personnalité spirituelle de sa femme, convaincu qu'il existe un lien nécessaire entre l'évangile et la démocratie, Heinemann se retrouve, au-delà de la tourmente, membre du Conseil de l'Eglise évangélique en Allemagne: les 18 et 19 octobre 1945, à Stuttgart, une rencontre à lieu entre les nouveaux dirigeants du protestantisme allemand et une délégation du Conseil oecuménique des Eglises, conduite par son secrétaire général, le Dr. W. A. Visser't hooft; avec les autres, Heinemann rédige et signe la célèbre déclaration: "Nous savons que nous sommes en communion avec notre peuple dans la souffrance, mais aussi solidaires de lui dans la culpabilité... Nous nous accusons de n'avoir pas confessé l'évangile avec plus de courage". Cette conscience très aiguë, vivante, en cet authentique résistant, d'une responsabilité pour les crimes de l'Allemagne hitlérienne, a été et reste un des nerfs de son action politique: il est conscient que ce passé n'est pas complètement liquidé et qu'il refait surface ici et là, non seulement dans les discours dominicaux des propagandistes "pan-allemands", mais aussi dans l'orgueil d'une nation qui se considère de plus en plus comme la plus puissante d'Europe occidentale, ou encore, et avec d'autres composantes, en République démocratique allemande, dont le premier ministre Walter Ulbricht apparaît de plus en plus, comme le leader de la tendance stalinienne du communisme international.

Dans cette conjoncture, l'élection de Heinemann est un véritable paradoxe et il n'est pas douteux que son concurrent eût mieux représenté le visage de l'Allemagne actuelle, avec des ambiguïtés et menaces qu'elle porte en elle. Aussi, le social-démocrate Heinemann n'est-il pas loin de considérer qu'il a reçu pour

mission première celle d'être la sentinelle qui dénoncerait courageusement la remontée éventuelle des forces réactionnaires et empêcherait, par tous les moyens à sa disposition, une évolution vers un nouveau nationalisme, à tendances autoritaires.

Toute la vie de Heinemann a été une mise en garde contre la folie de toute politique d'armement et de militarisation nucléaire et, dès son élection, il a clairement manifesté qu'il n'a pas changé sur ce point central de sa conscience civique, de sa conviction politique, de son engagement au service de la paix. Ses adversaires n'ont pas tardé à dire qu'il sort déjà des limites de sa compétence: pour Heinemann, aucune limite n'existe lorsqu'il s'agit de l'avenir de l'humanité est en jeu.

Heinemann est une personnalité oecuménique de premier plan: d'Amsterdam 1948 à New-Delhi 1961, il a été délégué de son Eglise à toutes les grandes assemblées du Conseil oecuménique. Il s'y comporte toujours avec application, précision et quelque peu de malice: la comme ailleurs, il n'a ni illusions ni passion, mais il est et veut être avant tout écoutant, posant ensuite la question pertinente, faisant en quelques mots secs une exem-

plaire analyse de situation, le type même de l'homme de dialogue.

Sans doute fait-il remarquer, surtout depuis son élection, que ses nouvelles fonctions, dont il parle avec une intarissable et salubre ironie, ne lui confèrent que bien peu de pouvoirs. Mais on ne tardera pas à mesurer l'importance du rôle qu'il va jouer, en dépit de tout, du seul fait qu'il est cette personnalité incorruptible, dont les options seront contestées, mais dont l'autorité morale fait l'unité de ses adversaires les plus résolus. C'est pourquoi, dans le contexte des rapports actuels de forces entre les nations, son accession à la présidence de la République fédérale allemande est une chance pour l'Allemagne, pour l'Europe et pour le monde. Parce qu'il est tout le contraire d'un opportuniste, parce qu'il a montré et est prêt à montrer encore que les convictions les plus hautes ne valent que si l'on est prêt à se sacrifier pour elles, cet homme simple et fraternel est un signal lumineux et une raison d'espérer au milieu des brouillards et obscurités de ce temps difficile.

* Professeur à la faculté libre de théologie protestante de Paris.

■ Lettres au Devoir

En faveur du salaire garanti

Dans une lettre au Devoir, M. Charles Châtillon s'attaque au salaire garanti. Et ce en disant que la campagne du salaire garanti serait orchestrée par de jeunes socialistes qui ont pour but de "saper l'ordre et ce qui peut nous rester de morale".

Une telle conception du salaire garanti ne peut rester sans réponse. Lorsqu'un travailleur vend son travail à un employeur, et que grâce à cet employeur se fait un gros bénéfice, le travailleur s'attend normalement à être protégé socialement.

Avoir un salaire garanti, cela signifie que si le patron n'a que 36 heures de travail à donner à son employé, qu'il le paie au moins un minimum de 40 heures. Ce qui amène le travailleur à pouvoir vivre décemment et à ne pas être à la merci des fluctuations du marché (qui ne touchent que peu le patron).

Contrairement à ce que dit M. Châtillon, garantir un salaire à un travailleur ne s'agit pas d'ordre en tant que tel. Au contraire cela amène l'ordre d'un état où les travailleurs voient leurs droits respectés. Cela n'enlève pas la morale, car il n'y a rien de plus moral que de voir un humain se reconnaître et élever convenablement sa

famille (le contraire: pas de salaire garanti, est immoral).

Il ne faut pas tomber dans le panneau de ceux qui croient qu'avoir un salaire garanti amène le travailleur à ne rien faire parce qu'il sera de toute façon payé. Il faut que l'Etat veille à ce qu'il y ait des emplois (construction d'écoles, logements, postes de médecins, techniciens) Si l'Etat ne le fait pas, l'homme est chômeur. Allez-vous le laisser sans argent? Ce n'est pas de sa faute s'il n'y a plus de travail. Ceux qui ne veulent pas travailler ne rentrent pas dans la catégorie des salariés.

Avoir le salaire garanti, dit-on, amènerait une dictature à l'égard soviétique ou pékinoise. Pensez-vous que les ouvriers du Québec, s'ils veulent se faire garantir les droits que vous leur déniez, vont copier un régime ou un autre? Non, ils vont se battre une société socialement juste, c'est-à-dire socialiste, adaptée au Québec, en solidarité avec les travailleurs du monde.

Duplessis est mort, ne nous prenez pas pour des chasseurs de microbes rouges.

PAULINE CARTON

Montréal 19-6-69.

Un peu plus fier à cause de Perreault

Le premier ministre Trudeau regrette, l'autre jour, qu'il n'y ait pas assez de gens qui se tiennent debout au Québec. Il citait comme seul exemple contraire, le maire de Saint-Georges de Beauce, M. Perreault, mais vous êtes un peu myope pour un quin-quagénnaire à gogo.

Il est vrai que comme Québécois, nous avons beaucoup de politiciens et tout autant de journalistes assis ou à genoux. Il suffit pourtant d'avoir entendu Perreault, à la télévision, commenter le défilé de la Saint-Jean et refuser

de prendre le moule de la candeur imposé par Radio-Canada pour se sentir un peu fier.

Nous ne sommes pas de la dernière ministérielle et millionnaire, vendue par des agences publicitaires et par la Canadian Press. Nous sommes debout dans l'humilité quotidienne et surtout pas dans votre direction, M. Trudeau.

Merci à Perreault d'avoir franchi si simplement le mur du silence.

FRANÇOIS MORIN

V. Jacques-Cartier, 24-6-69.

Suite à un récent jugement de la Cour d'appel

La "sentence exemplaire" vue à travers le Rapport Prévost

par Normand LÉPINE

Une sentence dite "exemplaire" est-elle une mesure efficace dans la lutte au crime?

En matière pénale, une sentence exemplaire est une peine d'emprisonnement sévère qui, bien qu'elle soit imposée à un individu coupable d'un crime, a, dit-on, pour but de servir de leçon et de décourager ceux qui pourraient être tentés de commettre le même délit.

Lagarde (Droit pénal canadien, 1962, p. 902) dit ceci à propos de l'exemplarité d'une sentence:

"La sentence doit avoir pour but d'empêcher qu'on suive l'exemple du coupable. Elle doit être un "exemple" de ce qui attend ceux qui seraient tentés d'imiter la conduite répréhensible de l'accusé. Mais il ne faut pas exagérer cet effet exemplaire. Une peine outrée a rarement un effet exemplaire et contrevenant presque toujours à la réhabilitation du coupable qu'elle aggrave, rebelle et rend définitivement anti-social".

Dans notre système judiciaire pénal, ce sont les juges qui rendent les sentences: ce sont eux qui déterminent la "sentence appropriée". Pour ce faire, ils s'inspirent de la jurisprudence, entendent les représentations des avocats, consultent parfois des spécialistes extra-judiciaires et exercent leur propre arbitre.

Le cabinet du juge n'est pas un centre de réhabilitation

Dans l'imposition d'une sentence, les juges n'ont pas pour mission d'exercer une fonction qui relèverait plutôt d'autres personnes: la réhabilitation d'une personne coupable d'un délit.

Cette opinion semble partagée par plusieurs magistrats qui siègent en matière pénale au Québec. Le juge Antoine Rivard de la Cour d'appel du Québec exprimait ainsi cette vue dans la Revue du Barreau de mars 1969:

"Les tribunaux, les cabinets des juges, leur résidence ne sont pas des centres de réhabilitation. Nous présentons à l'opinion publique, dans le strict exercice de nos fonctions, assez d'occasions d'être

critiqués pour ne pas les multiplier en exerçant des fonctions que le législateur a confiées à d'autres".

Ce passage a été cité récemment par le juge Roger Brossard dans ses notes à l'occasion d'un jugement de la Cour d'appel dans lequel une sentence de 2 ans imposée par le juge de première instance a été portée à 10 ans: Procureur général du Canada Mourant, 20 juin 1969, no. 2902.

L'accusé dans cette affaire avait fait le trafic de l'héroïne alors qu'il était à l'emploi de la Gendarmerie royale du Canada, chargé précisément de la répression de ce crime.

Le motif principal invoqué par les 5 juges de la Cour d'appel pour augmenter ainsi la sentence qui avait été imposée fut que, dans l'espèce (le trafic de stupéfiants), la sentence devait servir de leçon et décourager ceux qui pourraient être tentés de commettre le même délit. La Cour était devant un crime d'une grande gravité; de plus, les circonstances du délit s'avéraient aussi relativement graves: un policier, dont c'est justement la fonction de lutter contre le trafic de stupéfiants, se rend coupable d'un tel délit.

Le juge Brossard écrit en effet dans ses notes:

"...il s'agit d'un cas où la gravité exceptionnelle de l'offense et des circonstances de sa perpétration par un officier de police, dont c'était la fonction primordiale et toute spéciale de protéger la population contre les méfaits exceptionnellement néfastes du trafic des stupéfiants, donnent à l'élément d'exemplarité de la sentence une prépondérance à laquelle les considérations d'ordre psychologique ou sociologique ne sauraient faire contrepois, si la société doit être protégée et la loi doit se faire respecter".

Le juge Casey est d'avis, lui aussi, qu'il s'agit d'une affaire où le caractère d'exemplarité de la sentence devient un critère prépondérant: le juge explique en outre que la sentence exemplaire ne vise pas tant à donner une leçon ou décourager l'accusé lui-même mais à décourager "les autres" à commettre le même crime.

Il ne s'agit pas ici d'entrer dans le mérite de cette affaire: elle sert uniquement de base à une discussion de la sentence dite "exemplaire".

Une sentence exemplaire, en somme, est une sentence qui peut bien ne pas être appropriée du tout à l'accusé lui-même, mais que ce dernier doit subir seul pour les criminels en puissance. Celui à qui est imposée une sentence exemplaire paie pour ceux qui "pourraient" commettre le même délit.

Nombreux sont ceux qui s'élèvent contre l'imposition d'une sentence exemplaire, précisément parce qu'elle est moins une punition proprement dite imposée à une personne coupable qu'une mesure quasi législative en ce sens qu'elle se veut d'une portée générale, universelle, comme visant toute la société.

"Le juge de première instance, dans ses notes accompagnant la sentence (de 2 ans), souligne de son côté le juge André Taschereau, a mis l'accent sur la réhabilitation, mais ce qui importe, c'est de protéger la société avant tout".

Et il ajoute: "A cette fin, il est nécessaire de faire comprendre à ceux qui, attirés par l'appât du gain, se livrent au commerce des narcotiques, ou à ceux qui seraient tentés d'imiter leur triste exemple, que leur crime ne les paiera pas. Ce n'est toutefois pas avec des sentences de 2 ans que ce but pourra être atteint, car trop de personnes du monde interlope voudront encore assumer, dans le but de faire fortune, le risque d'être arrêtées et condamnées si elles savent qu'elles pourront s'en tirer à aussi bon compte".

Deux questions

L'argument du magistrat a du poids, mais nous pouvons nous demander deux choses:

• D'abord, si les sentences sévères, ou exemplaires, découragent véritablement ceux qui seraient tentés de commettre le même délit. Sur l'efficacité des sentences exemplaires, voici les conclusions que tire la Commis-

sion Prévost de ses recherches en ce domaine.

(Vol. I, no. 46, p. 50) "C'est ainsi que plusieurs tiennent encore chez nous en haute estime la valeur exemplaire et la force de dissuasion que posséderait l'exécution capitale. Pourtant, différents pays européens ont renoncé depuis des décennies et même des siècles à l'exécution capitale, sans qu'on puisse jamais constater une recrudescence de la criminalité après l'abolition de cette mesure. Allons plus loin.

"En Hollande, seulement 7/10 de 1% des condamnés échappent d'une période de détention de plus de trois ans et 55% de tous les détenus demeurent à l'intérieur des cadres carcéraux moins d'un an. Pourtant, la Hollande se trouve, par rapport à nos pays américains et même par rapport à l'ensemble des pays européens, dans une situation privilégiée en ce qui concerne le volume de récidive".

Les commissaires ajoutent que sans connaître vraiment le degré d'efficacité de certaines peines maxima, nous continuons à en abuser; par ailleurs, ils précisent que financièrement, une politique d'emprisonnement systématique n'a rien de rentable pour un pays: non seulement, elle nécessite des dépenses considérables pour garder les détenus derrière les murs, mais elle comporte des pertes tout aussi considérables au moment où le détenu retourne dans la société, déformé, sans emploi et improductif.

• On peut aussi se demander si l'imposition d'une sentence exemplaire à une personne coupable qui, selon son passé et sa condition psychologique, présente des dispositions qui militent en faveur d'une réhabilitation probable ne devrait pas être réservée à ceux qui, au contraire, possèdent tous les caractères d'un criminel d'habitude ou à ceux qui, par profession, commettent le crime.

Certains vont jusqu'à dire que de nos jours, au Québec, envoyer une personne en prison c'est fabriquer, à coup sûr, un criminel endurci.

"A la base même de nos convictions punitives, dit encore le Rapport Prévost (Vol. I, no. 43, p. 48), on trouve la

certitude absolue que le châtiment draconien demeure la méthode la plus efficace pour amener un coupable à la résipiscence".

Le Rapport ajoute: "Pourtant, l'immense majorité des détenus de nos prisons québécoises sont des récidivistes. Ainsi, nos prisons fabriquent leur propre clientèle. Ainsi, notre système correctionnel se juge lui-même, en ce sens qu'il exécute des sentences d'emprisonnement contre les individus qui sont, de toute évidence, demeurés imperméables à cette forme de traitement. Face à la récidive d'un ex-détenu, nos tribunaux ne tirent pas du tout la conclusion que l'emprisonnement n'était peut-être pas, dès la première fois, la sentence indiquée, mais il recourt une deuxième ou une troisième fois à l'emprisonnement en prolongeant chaque fois la durée de l'incarcération".

Finalement, concluent les commissaires, "notre recours à l'emprisonnement n'a jamais donné les résultats que nous en attendions avec confiance".

On exagère donc à peine lorsqu'on dit qu'en condamnant à la prison une personne qui offre des possibilités de réhabilitation, on crée pour la société un danger encore plus grave que si on la laissait libre.

Insuffisance des mesures probatoires

La pierre ne doit pas être lancée aux magistrats seulement. Le Rapport Prévost souligne en effet que nombreux sont les magistrats qui voudraient, au moment du prononcé de leur sentence, "diriger le coupable dans la voie de la probation et de la réhabilitation". Mais ils en sont pratiquement incapables, face à la carence d'un éventail suffisamment large de mesures probatoires et d'institutions de semi-détention.

"Avant de blâmer la magistrature du recours abusif à la peine d'emprisonnement, il convient donc de reconnaître, dit le Rapport, que les lacunes de notre système correctionnel sont en large partie responsables de nos tendances apparemment punitives.

Suite à la page 2

Le bill 56 et la démocratie scolaire au Québec

par le Comité conjoint pour le développement de l'enseignement public

● Prenant acte de l'adoption par l'Assemblée nationale du Québec le 17 décembre dernier de la loi de l'enseignement privé (Bill 56), un groupe d'associations réunies dans le "Comité conjoint pour le développement de l'enseignement public", ont voulu porter à l'attention du public les dangers qui résultent, selon elles, de l'adoption de la dite loi. S'appuyant sur la nécessité d'accorder une nette priorité au système public d'enseignement, le Comité conjoint a notamment recommandé que les règlements qui doivent être édictés à la suite de l'adoption de la loi 56 respectent un certain nombre de critères qui assureront, à toute fin pratique, cette priorité. Le Comité conjoint a également recommandé que ces règlements soient soumis pour avis au Conseil supérieur de l'éducation et que la composition de la commission consultative chargée d'aviser le ministre soit revisée de manière à comprendre une représentation des institutions du secteur public. Parmi les groupes qui ont donné leur adhésion à la position adoptée par le Comité conjoint pour le développement de l'enseignement public, on retrouve l'Alliance des professeurs de Montréal, l'Association des directeurs généraux des écoles, l'Association des responsables de la formation professionnelle du Québec, le Comité conjoint des parents de Montréal, la CSN, la FTQ, la CEQ, la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec, la Fédération des travailleurs du Québec, le "Syndicat des enseignants, secteur CEGEP (CSN), le Syndicat des professeurs de l'Etat du Québec, etc.

En même temps que ses recommandations, le Comité conjoint a livré au public le texte d'un mémoire où sont examinées les implications de la loi de l'enseignement privé. On pourra lire ci-dessous le texte intégral de ce mémoire. Demain, nous publierons un texte émanant de l'Association des enseignants du Scholastic central de Montréal et soutenant un point de vue contraire à celui dont nos lecteurs pourront prendre connaissance aujourd'hui.

La démocratisation de l'enseignement préconisée par le rapport Parent risque d'être compromise si on ne peut conserver à l'ensemble du système scolaire, à tous les niveaux d'enseignement, l'unité des structures, tant pédagogiques qu'administratives. Plusieurs établissements scolaires privés, depuis juillet 1967, par le régime des institutions

associées, avaient accepté de coordonner leurs activités avec celles du secteur public. L'adoption de la Loi de l'enseignement privé par l'Assemblée nationale le 17 décembre 1968 rusesse à notre avis, un système qui va à l'encontre des transformations profondes déjà amorcées et risque de compromettre l'effort de démocratisation de l'enseignement basé sur les trois principes admis et reconnus officiellement par le ministère de l'Éducation:

- 1- donner à chacun la possibilité de s'instruire;
- 2- rendre accessibles à chacun les études les mieux adaptées à ses aptitudes et à ses goûts;
- 3- préparer l'individu à la vie en société.

La poursuite de ces objectifs a nécessité la conjugaison d'un ensemble de facteurs: planification financière, pédagogique et socio-économique. A notre avis, la Loi de l'enseignement privé remet en cause la réforme tant dans ses objectifs que dans ses moyens.

Démocratisation de l'enseignement et justice sociale

1) Il est difficile de retrouver dans la Loi de l'enseignement privé les objectifs de démocratisation de l'enseignement qui ont inspiré la réforme scolaire. En somme, on rusesse à l'effort de démocratisation de l'enseignement en confiant à un secteur particulier les établissements "dits généraux". Combien d'établissements scolaires privés dans le Québec ont-ils pour but de combiner ou d'intégrer l'enseignement général et l'enseignement professionnel, selon les objectifs d'un enseignement polyvalent? Nous craignons que bon nombre d'institutions privées voudront être déclarées d'intérêt public tout en se limitant à un enseignement de caractère privé destiné à une clientèle choisie parmi les élèves les plus favorisés tant sur le plan intellectuel que financier.

2) Les principes démocratiques qui régissent nos institutions parlementaires, pressés par les urgences que pose l'existence d'une société à sein d'un continent fortement industrialisé, reposent à la fois deux questions de principes fondamentaux: le premier, celui de la justice sociale; le second, celui de l'adaptation des écoles aux exigences du milieu socio-économique.

3) Démocratiser l'enseignement, c'est le rendre accessible à tous; c'est introduire, par paliers, une diversité suffisante et adéquate de choix dans les types d'enseignement répondant aux exigences d'un nouvel humanisme propre aux sociétés contemporaines. Pour atteindre cet idéal, il faut que l'enseignement soit mieux articulé et plus diversifié.

4) Le comité conjoint appréhende sérieusement la portée de la nouvelle loi, parce que cette dernière peut permettre deux systèmes d'enseignement parallèles, dans un esprit de concurrence déloyale, si elle n'est pas rigoureusement restrictive dans ses règlements relatifs au caractère sélectif de sa clientèle, de son enseignement et de son personnel. En d'autres termes, le nombre restreint de types d'enseignement, le manque de coordination et les impasses multiples s'arrêtent entre les paliers et les types de cours contribueront à affaiblir la vitalité créatrice de notre société, à surevaluer certaines formes d'éducation

par rapport à d'autres et à scléroser l'ensemble du système d'enseignement lui-même.

5) Si les raisons invoquées lors de l'adoption de la Loi de l'enseignement privé avaient pour but de répondre au droit des parents de choisir, pour leurs enfants, une institution de préférence à une autre, comment concilier ce droit avec les impératifs du bien commun et les principes de justice sociale? En effet, même dans l'hypothèse, fort peu probable, où l'enseignement donné dans une institution privée soit de type identique à celui dispensé par l'établissement public, il est indéniable que la reconnaissance d'institutions privées d'intérêt public, à cause de leur caractère sélectif, ne serait-ce que sur le plan financier, est en contradiction flagrante avec le droit du libre choix des parents, l'un des principes fondamentaux qui ont amené l'adoption de cette Loi.

Les implications de la loi de l'enseignement privé

1) Sur la planification scolaire

Comment concilier la Loi de l'enseignement privé avec les politiques globales de développement de l'éducation au plan régional et à l'échelle provinciale? Certains de ces établissements scolaires constituaient un élément déterminant dans le plan de développement scolaire d'une région. Vu sous ces diverses implications, l'inventaire de l'équipement existant soulevait une multitude de questions se référant jusqu'à la construction à venir. Coordonner, c'est combiner dans l'ordre assigné par la nature des éléments. Dans le contexte actuel, par la Loi de l'enseignement privé, on ne peut ignorer que le fractionnement du système engendre des conflits de juridiction qui aboutissent à l'incohérence et à la confusion. Dans ces conditions, comment une commission scolaire — corps public nant de pouvoirs de taxation administrant des fonds publics et les CEGEP, en collaboration avec le ministère de l'Éducation, peuvent-ils demeurer les organismes responsables de l'établissement et du développement des types d'enseignement capables de répondre aux aspirations et aux aptitudes de chaque individu? Pour bâtir un plan cohérent, l'organisme responsable de la planification doit contrôler toutes ces hypothèses et tous les éléments de la clientèle scolaire. Tout en ne perdant pas de vue les impératifs posés par la réalité, il convient de signaler que la Loi de l'enseignement privé ne limite pas les aires de recrutement des étudiants et, de ce fait, des institutions privées les étendront indépendamment des frontières naturelles ou juridiques.

2) Sur la planification socio-économique

L'avenir économique du Québec repose essentiellement sur des valeurs que nous n'avons pas toujours su apprécier. La plupart des ressources hu-

maines, depuis un siècle, ont été canalisées vers les professions libérales négligeant de ce fait un potentiel humain qui aurait pu faire sa marque dans le monde industriel ou des affaires.

Il est vital pour le Québec d'envisager un essor industriel sans précédent et en conséquence, l'éducation doit être orientée dans cette perspective, parce que l'avenir économique du Québec réclame des spécialistes hautement qualifiés et de nombreux professionnels et techniciens dans tous les secteurs.

L'éducation sous toutes ses formes — particulièrement l'enseignement professionnel — apparaît donc étroitement liée à l'évolution sociale et économique du Québec. Le progrès technique et industriel exige une éducation plus poussée; on reconnaît de plus en plus dans les milieux d'éducation avertis la valeur culturelle d'un enseignement technologique. La formation générale recherchée au cours secondaire ne peut plus, au vingtième siècle, faire abstraction des démarches intellectuelles propres à la pensée technique.

La Loi de l'enseignement privé va à l'encontre de l'orientation qu'ont choisie les pays occidentaux qui se sont industrialisés rapidement et freine le rattrapage que nous avions à poursuivre dans le domaine de la technologie et des sciences administratives. Si la réglementation consultative fait fi, aux niveaux secondaire et collégial, de l'enseignement polyvalent, lors de la reconnaissance d'institutions privées d'intérêt public, nous retrouverons à brève échéance, l'ancien système compartimenté et sélectif.

Le financement

Le Québec a-t-il les moyens de financer deux réseaux d'enseignement? En toute objectivité, nous prétendons que nous ne disposons pas des ressources suffisantes pour maintenir deux systèmes parallèles à même les deniers publics. Le rapport Parent n'a pas omis d'établir les grandes lignes d'une politique générale à l'endroit des établissements scolaires privés qui décident de prendre le caractère "semi-public".

Aux niveaux secondaire et pré-universitaire et professionnel, les établissements privés occupent une place prépondérante dans certains secteurs d'enseignement: section classique, enseignement technique et commercial, cours ménager et familial, enseignement des arts. Le développement des institutions privées a suivi le modèle d'un système caractérisé par le cloisonnement des sections à ce niveau. Par contre la réforme pédagogique en cours est fondée sur la notion d'un programme d'études qui fait éclater les cloisons entre les sections, en vue d'un cours plus souple, plus diversifié. Il est essentiel que la politique de subventions aux institutions semi-publiques ne vienne pas contrecarrer cette réforme et ne serve pas au maintien ou au renforcement du cloisonnement actuel: elle doit au contraire aller dans le sens de la réforme, en s'inspirant du même esprit et des mêmes objectifs. Faire des ententes qui aillent à l'encontre de la polyvalence du secondaire et

de l'institut, équivaldrait à saper à la base la réforme entreprise". (1).

Conclusion

Le renouveau pédagogique et les transformations profondes qui affectent tout l'enseignement s'inscrivent dans le cadre d'une réorganisation complète du système scolaire aux niveaux élémentaire, secondaire et collégial. L'école secondaire et le CEGEP de l'avenir doivent être conçus à la mesure du nouvel humanisme qui les inspire. Les concepts traditionnels d'un humanisme à sens unique sont dépassés.

Depuis la publication du rapport Parent, les autorités du ministère de l'Éducation se sont chargées de transposer dans des règlements les principes énoncés par la Commission royale d'Enquête sur l'Enseignement. Au niveau secondaire, réparti sur cinq ans, le Règlement numéro 1 adopte la formule de l'intégration des enseignements; au niveau collégial, l'article premier du Règlement numéro 3 stipule

que "les études pré-universitaires et professionnelles comprennent les matières requises pour l'admission aux études universitaires ou à une occupation professionnelle reconnue comme exigeant une formation de niveau technique".

Nous craignons que l'enseignement privé de niveaux secondaire et collégial se charge de la partie la plus facile: l'enseignement général. Il importe de souligner que le rapport Parent n'avait pas prévu dans ses recommandations un tel cloisonnement. Au niveau secondaire, on souligne que "Le programme de l'enseignement privé pourra s'intégrer dans les plans de la régionalisation de l'enseignement secondaire. Sans aller jusqu'à donner tous les cours options, mais en élargissant son programme d'études pour y inclure l'enseignement des arts et des techniques, donc en se rapprochant de la formule de l'enseignement secondaire polyvalent, l'enseignement classique privé pourra soulager l'école secondaire publique d'une partie de son fardeau." (1)

Le Comité conjoint pour le développement de l'enseignement public souhaite ardemment, au nom du secteur public, que la réglementation proposée par la Commission consultative de l'enseignement privé puisse être connue et étudiée le plus tôt possible par le Conseil Supérieur de l'Éducation, dès que le ministre de l'Éducation en aura pris connaissance. Les représentants du secteur public s'étonnent que la composition de la Commission consultative soit limitée aux seuls représentants du secteur privé. Une telle attitude dénote jusqu'à quel point on continue de considérer l'enseignement public comme un secteur de seconde zone. L'enseignement privé a toujours affiché un certain snobisme académique et la Loi de l'enseignement privé ne fait que perpétuer cet état de choses.

(1) Rapport Parent, volume 4, page 229.

(1) Rapport Parent, vol. II, p. 144, no 242.

Si un homme laisse son épouse seule

DANS UN FOUR

tout l'été, il lui en cuira.

Et ce sera bien fait pour lui. Tandis qu'il se prélassait chaque jour dans son bureau climatisé du centre-ville, sans souci de la chaleur, il abandonne son épouse dans sa maison de banlieue, au cœur même de l'été, sans le moindre climatiseur. Le ménage, les repas, les enfants, le chien, ... n'est-ce pas assez sans qu'elle ait en plus à subir la chaleur écrasante de l'été? Rien d'étonnant que, le soir venu, elle soit excédée, fourbue et négligée. Et avec la chaleur du jour qui s'attarde dans la maison, elle ne peut qu'envisager une autre nuit sans sommeil, dans un four. Cela pourra-t-il durer bien longtemps?...

"Séraphin! Je n'en peux plus! Je vais dormir à la fraîcheur du sous-sol."

N'attendez pas d'en être rendu là, comme Séraphin. Plutôt que de laisser souffrir votre femme, appelez-nous et nous installerons un système complet de climatisation Carrier. Quelle différence dans votre vie! De la cuisine rafraîchie s'échapperont à nouveau de délicieux fumets. Les fenêtres fermées vous protégeront contre les insectes et la poussière et vous isoleront des bruits de la rue. Votre chambre deviendra un oasis de fraîcheur où vous retrouverez le sommeil du juste. Quel changement aussi pour votre femme! Elle se sentira fraîche et dispose toute la journée, et sera heureuse de vous retrouver le soir venu. Enfin, la climatisation Carrier fera d'elle la femme la plus enviable du voisinage. N'est-ce pas mieux pour elle que de vivre "dans un four"?

DÉPOSITAIRE **Carrier**

valta

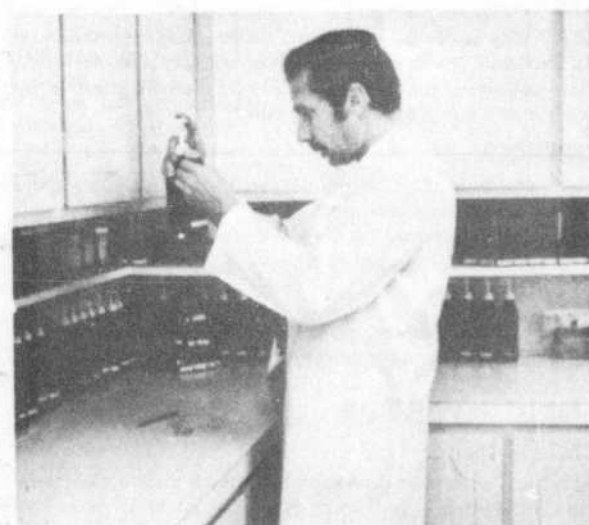
Réfrigération Inc.

384-8840

990 Salaberry, Chomedey Laval, Qué.

CHAUVE...!

probablement, à moins que...



Les prescriptions d'ordre individuel sont l'objet d'un contrôle permanent.

Le spécialiste des maladies du cuir chevelu, R.A. PIERRE, déclare: L'éducation du public n'est pas encore faite en ce qui concerne l'hygiène et l'entretien du cuir chevelu et de la chevelure. Si votre raison admet l'existence de certaines de maladies relatives aux organes du corps humain, ne vous parait-il pas normal que le cuir chevelu soit susceptible de souffrir aussi de quelques désordres?

Si vous prenez rendez-vous régulièrement avec votre médecin et votre dentiste, il serait normal que vous consultiez régulièrement un trichologue qui pourrait vous conseiller sur les soins à donner à votre chevelure.

La beauté de vos cheveux dépend du bon état de votre cuir chevelu. Le lavage, le brossage des cheveux et le massage du cuir chevelu de façon régulière ont autant d'importance que le nettoyage des dents. L'idée est généralement répandue qu'il n'y a rien à faire contre la calvitie. Les méthodes scientifiques modernes prouvent pourtant le contraire.

La négligence et le scepticisme sont les agents les plus habiles de la calvitie. L'hérédité n'intervient seulement que dans 1% des cas, et l'amincissement de la chevelure peut commencer à n'importe quelle période de la vie et est toujours progressif, persistant et destructif. Une fois commencé, cet

amincissement occasionne lentement mais inévitablement la perte complète des cheveux.

Si le doute est votre problème, faites votre examen vous-même en répondant sincèrement aux questions suivantes:

- Chute excessive des cheveux?
- Vos cheveux cassent-ils?
- Pellicules?
- Cheveux gras?
- Cheveux secs?
- Démangeaisons?
- Taches?

Si l'un de ces symptômes est votre, n'hésitez pas, n'attendez pas une aggravation, consultez de suite votre trichologue. L'examen est privé et une réponse précise vous sera donnée, quel que soit votre problème. Chaque cas est différent. Le succès repose sur les traitements PIERRE dépend de la préparation de ses formules appropriées à chaque patient.

Nouveau et exclusif
Vous êtes peut-être timide ou trop occupé pour vous rendre régulièrement à notre centre. Dans ce cas, demandez à notre spécialiste de vous expliquer comment vous soigner vous-même dans l'intimité de votre foyer. Il vous donnera toutes les explications requises pour ce genre de traitement après EXAMEN, et vous tiendra sous surveillance régulière durant votre cure. En même temps, vous pourrez bénéficier d'une IMPORTANTE RÉDUCTION sur le prix demandé au centre, tout en obtenant les mêmes résultats et contrôle APRÈS TRAITEMENT.

CENTRE CAPILLAIRE PIERRE

ÉDIFICE PLACE CANADIENNE

450 est. SHERBROOKE, angle Berri
Suite 390 - Tél.: 288-3823 - 288-7378

Sortie du Métro-Sherbrooke - Berri

Heures: 11 h. a.m. à 8 h. p.m.
Le samedi, 10 h. a.m. à 4 h. p.m.

COURS DE CONVERSATION

anglais ou espagnol

PROGRAMME de 5 SEMAINES:

Lundi à vendredi

HEURES DES LEÇONS: 10 h. a.m. ou 2 h. 30 p.m. ou 8 h. 30 p.m. (Durée des sessions 90 minutes)

COURS COMMENÇANT LE 28 JUILLET 1969

GROUPE DE 8 ÉLÈVES DU MÊME NIVEAU

DATE LIMITE DES INSCRIPTIONS LE 18 JUILLET 1969

PRIX \$37 - TEST DE CLASSIFICATION

735-2636

ÉGALEMENT: d'autres programmes plus longs

ou plus courts sont offerts durant l'été

INSTITUT 222 Inc.

4970, CHEMIN de la REINE-MARIE, Chambre 21

MONTREAL

Projet de loi modifiant la loi sur l'identification des criminels

Un projet de loi, déposé en première lecture au Sénat, recommande que la loi sur l'identification des criminels soit modifiée de façon à ce qu'elle ne s'applique qu'aux personnes reconnues coupables d'un délit et non aux personnes accusées seulement.

Le texte actuel de la loi se lit comme suit:

"Une personne légalement sous garde, qu'elle soit accusée d'un acte criminel, ou qu'elle en ait été reconnue coupable, etc., peut être soumise, par ceux qui en ont la garde ou en vertu de leurs ordres, aux mensurations, procédés et opérations exécutés d'après la méthode d'identification des criminels appelée communément bertillonage, ou à des mensurations, procédés ou opérations qui ont le même objet."

Manifestations prévues contre le régime argentin

Des militants de la CSN manifesteront demain devant l'ambassade d'Argentine sur la rue Stewart à Ottawa et devant le consulat général de ce pays à Montréal, en vue de dénoncer la situation qui existe actuellement en Argentine.

On sait que plusieurs chefs syndicaux ont été assassinés ou emprisonnés depuis quelques mois sous le régime militaire d' Onganía. Le porte-parole de la CSN déclare par voie de communiqué que la CSN veut en même temps "manifestar son appui moral aux travailleurs syndiqués de toute l'Amérique latine qui dans un très grand nombre de pays sont en butte aux persécutions de gouvernements dictatoriaux supportés par les États-Unis."

Le bill propose que soient retranchés les mots "qu'elle soit accusée d'un acte criminel, ou".

Ainsi, suivant le projet de modification, une personne accusée seulement d'un crime ne serait pas obligée de se sou-

mettre aux techniques d'identification qui existent actuellement dans les postes de police; elle ne le serait que lorsqu'elle aurait été reconnue coupable du crime dont elle était accusée.

Le projet limiterait égale-

ment l'application de la loi actuelle à des personnes qui ont fait l'objet d'un ordre d'extradition en vertu de la loi sur l'extradition, et à des personnes qui ont fait l'objet d'un ordre de renvoi en vertu de la loi sur les criminels fugitifs.

Courant contre le colonialisme intellectuel

Il est urgent que des représentants des travailleurs et des milieux académiques s'unissent pour contrecarrer la prédominance des Américains dans le milieu des affaires et dans le monde de l'enseignement. Tel est l'essentiel des critiques formulées par le professeur Alain Mathews, de l'université Carleton d'Ottawa, alors qu'il adressait la parole en fin de semaine, au congrès du Conseil des syndicats canadiens (Council of Canadian Unions).

A son avis, il est temps de mettre fin à ce "colonialisme intellectuel" qui a amené les responsables de l'enseignement à confier plusieurs postes-clés dans ce secteur à des professeurs américains. Cet état de choses a pour conséquence "la formation d'étudiants qui connaissent si peu leur pays qu'ils constituent une disgrace pour leur communauté et pour ceux qui devraient le leur donner."

Le professeur Mathews a en outre affirmé aux délégués qui représentent quelque 20.000 travailleurs affiliés à des syndicats indépendants du Québec, de l'Ontario et de la Colombie britannique, que "les Canadiens commencent à réaliser qu'ils leur reste à peine 20 ans pour reprendre les rênes de leur pays pour éviter de disparaître en tant que nation".

M. Kent Rowley, de Bradford, a d'autre part affirmé que plusieurs Canadiens commencent à s'interroger à pro-

pos des raisons qui font que nos compagnies, nos syndicats, nos gouvernements et autres institutions sont sous la domination des Américains.

"Le désarroi règne au sein du mouvement syndical américain. Sur 70 millions de travailleurs, seulement 15 mil-

lions se sont groupés. Ce pays est couvert par de larges zones de pauvreté et les industries du Sud exploitent ouvertement les travailleurs. En somme, les grands chefs syndicaux américains n'ont pas rempli leur mission même chez eux."

● éducation

Bourse du métro aux ingénieurs

Tous les diplômés en génie civil intéressés au domaine du transport urbain pourront poser leur candidature en vue d'obtenir la "Bourse du métro de Montréal" d'une valeur de \$7.000. Cette bourse permettra à un jeune ingénieur québécois de poursuivre des études spécialisées en planification et en administration du transport urbain au niveau de la maîtrise et du doctorat à l'université de Pittsburgh.

Les candidats ont jusqu'au 23 juillet pour faire parvenir leur demande au comité spécialement formé par le maire de Montréal. Le nom du lauréat sera proclamé le 1er août 1969.

Aux étrangers

Le gouvernement canadien a donné \$7.200.000 en bourse à des étudiants étrangers en stages au Canada durant l'année fiscale 67-68. De ce montant \$4.320.000 ont été octroyés à des étudiants diplômés. Durant la même période le Canada a versé \$312.603 en bourses à des étudiants esquimaux ou indiens.

Les mines au CEGEP

Le CEGEP de Thetford offrira dès septembre prochain, un cours terminal de trois ans sur les techniques minières. Ce cours s'adresse aux finissants du cours secondaire V ou l'équivalent, désireux de faire carrière dans l'industrie minière à leur sortie du collège.

Ce cours comporte d'abord deux années communes à tous les futurs techniciens. La troisième année

du cours prépare de façon plus immédiate l'étudiant aux exigences du marché du travail en lui permettant de se spécialiser au choix dans l'exploration et la géologie minière, dans l'exploitation des gisements en minéralogie.

Ce programme a été mis au point conjointement par les ministères de l'éducation et des richesses naturelles de même que par des représentants de l'industrie minière du Québec et du corps professionnel.

Techniciens psychologues

Le Centre d'éducation de l'université McGill inaugurera en septembre un nouveau programme d'étude — unique au Canada — visant à former des techniciens en psychologie. Ces techniciens pourront à la fin de ce cours d'un an assister les psychologues cliniciens de façon à les libérer des tâches pouvant être accomplies par des personnes moins qualifiées.

Le centre dirigera ce programme en collaboration avec le département de psychologie de cette université. Selon le Dr C. Webster, directeur de l'E.P., les conditions d'entrée seront assez flexibles, au point de permettre à certaines infirmières ou à certains techniciens d'hôpitaux de s'y inscrire.

Bien qu'il n'existe pas encore d'emplois disponibles dans ce domaine, les responsables du cours considèrent que la compétence des futurs diplômés initiera les psychologues à les embaucher d'avance et d'autant plus que l'association professionnelle de ces derniers a approuvé ce cours. Les diplômés pourront faire passer des tests objectifs et les noter, travailler dans les laboratoires de recherche en psychologie ou dans des bureaux de placement.

Demande de la C. de C.

Droit de légiférer sur les successions, aux provinces

Par lettre envoyée et à M. Pierre Elliott Trudeau et à M. Jean-Jacques Bertrand, la Chambre de commerce du district de Montréal réitère sa ferme conviction que "le droit de légiférer et de percevoir des impôts sur les successions doit être réservé exclusivement aux provinces."

Les membres de la Chambre de commerce estiment que la transmission du patrimoine familial et son accroissement de génération en génération est une condition essentielle de survie, particulièrement pour un groupe ethnique tel que celui du Québec.

La lettre envoyée aux premiers ministres d'Ottawa et du Québec fait suite à la ré-

cente étude sur le partage fiscal soumise par le gouvernement fédéral à la dernière conférence constitutionnelle.

La Chambre de commerce rappelle d'autre part que l'article 1265 du code civil de la province de Québec empêche les dons entre époux et par conséquent crée un préjudice aux citoyens du Québec qui pour cette raison ne peuvent bénéficier des avantages d'exemption d'impôt sur les dons entre vifs, comme le font abondamment les citoyens des autres provinces.

La Chambre de commerce préconise un partage exclusif des champs d'imposition quant au pouvoir législatif des différents paliers de gouvernement.

L'indépendance du Québec serait une catastrophe, selon Louis Saint-Laurent

ST-PATRICE (PC) — L'ex-premier ministre du Canada, M. Louis Saint-Laurent, croit que l'existence du pays serait inévitablement compromise en moins de 10 ans, advenant l'indépendance du Québec.

"Le Canada a besoin de Québec" a déclaré M. Saint-Laurent à un journaliste, à sa maison d'été de St-Patrice, près de Rivière-du-Loup, à 120 milles au nord-est de Québec.

Il ne s'agissait pas d'une entrevue en règle mais plutôt d'une heure de reminiscences mêlées d'opinions sur les problèmes actuels.

M. Saint-Laurent, qui est maintenant âgé de 87 ans, est d'opinion que l'indépendance du Québec serait une catastrophe nationale.

Il a fait remarquer que le Canada reste le pays le plus susceptible d'être utile au développement et au maintien de la paix dans le monde.

Au sujet de la guerre au Vietnam, M. Saint-Laurent croit qu'on y sacrifie des milliers de vies inutilement.

Les États-Unis, a-t-il dit, ne s'y seraient jamais engagés si on en avait deviné l'issue. Toutefois, a-t-il dit, une fois lancés, les États-Unis ne pouvaient plus reculer, à moins d'abandonner toute influence dans le monde.

M. St-Laurent juge capitale l'importance de l'ONU, même si elle n'a pas donné tout ce qu'on attendait d'elle.

Sans l'ONU, a-t-il noté, le monde aurait connu une guerre nucléaire.

Quant à l'OTAN, M. Saint-Laurent croit qu'elle a eu son importance stratégique au moment où elle a été créée.

Il est cependant nécessaire, a-t-il ajouté, que le Canada, pour des raisons d'ordre économique, réduise sa participation militaire au sein de cet organisme.

Nouvelle statue de Jacques Cartier

ALBERTON, I.P.-E. (PC) — Un monument commémorant la découverte de l'île-du-Prince-Édouard par Jacques Cartier en 1534 a été dévoilé au cours d'une cérémonie qui s'est déroulée à un parc provincial qui porte le nom de l'explorateur français.

Le premier ministre Alex Campbell a déclaré que le parc était un endroit approprié pour la statue de 10 pieds de hauteur, statue représentant le premier visiteur européen de cette province.

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

IMPRIMERIE

On demande pour Montréal:

- Un estimateur d'expérience
- Un contremaître général
- Un vendeur expérimenté

Écrire à: Casier Postal 704, Montréal 101, P.Q.

Bureau d'Ingénieurs-Conseils de Montréal

recherche les services

D'UN INGÉNIEUR BILINGUE

ayant environ 5 années d'expérience dans le génie municipal et routier. Ce poste vacant est un emploi permanent.

Pour rendez-vous appeler:

878-3021

DIRECTEUR GÉNÉRAL

d'un service régional de loisirs

Le candidat doit posséder une expérience dans le domaine des loisirs, afin de diriger le Service des Loisirs de la Rive-Sud Métropolitaine Inc.

Le candidat sera sous la responsabilité d'un Conseil d'Administration.

Il devra être âgé de 25 ans et plus. Les conditions de salaire: à négocier selon les qualifications et l'expérience.

Veillez soumettre votre curriculum vitae avant le 11 juillet 1969 au:

Service des Loisirs de la Rive-Sud Métropolitaine, C.P. 96, Cité Jacques-Cartier, Qué.

N.B.: Toute offre de service demeurera strictement confidentielle.

UN RESPONSABLE DES AFFAIRES PÉDAGOGIQUES DEMANDÉ

SOMMAIRE DE LA TÂCHE

- Études et travaux demandés par l'Exécutif
- Animation et coordination
- Rôle de conseil
- Relations extérieures

QUALIFICATIONS REQUISES

- 5 ans d'expérience dans l'enseignement
- De préférence: diplôme universitaire et expérience en animation pédagogique.

SALAIRE

• Selon la convention collective des permanents de la C.E.Q.

Expédier demande et curriculum vitae, avant le 1er août 1969, à:

La Fédération des Enseignants de Laval, 3555 est, boul. Métropolitain, suite 700, Montréal 455, P.Q.

LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE SALABERRY

recherche les services de professeurs dans les matières suivantes:

ANGLAIS
CATHÉSE
FRANÇAIS
CONSTRUCTION
MUSIQUE
PHYSIQUE

INITIATION AU TRAVAIL
TOLÉRIE
ARTS PLASTIQUES
ÉDUCATION PHYSIQUE
SOUDURE

Entrée en fonction: septembre 1969

S'adresser à:

M. Maurice Marleau, Directeur Général des Écoles, C.P. 2000, Salaberry-de-Valleyfield, P.Q.

LA COMMISSION DES ÉCOLES CATHOLIQUES DE LA CITÉ DE JACQUES-CARTIER

RECHERCHE, POUR SEPTEMBRE 1969, LES SERVICES D'UN PRINCIPAL D'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE FRANÇAISE

EXIGENCES: Minimum 15 ans de scolarité, 15 ans d'expérience dans l'enseignement dont 5 au moins au niveau élémentaire. Aptitude à l'organisation et à l'administration.

SALAIRE: Selon la convention collective provinciale

Adresser toute demande d'emploi à:

Monsieur Laurent Larose, Directeur des Services Pédagogiques, 1877, rue Brébeuf, Cité Jacques-Cartier, Tél.: 677-8911

LE COLLÈGE ALGONQUIN

des Arts Appliqués et de Technologie

des professeurs qualifiés et expérimentés, pour le FRANÇAIS et la CONVERSATION FRANÇAISE

qui entreraient en fonction le 18 août pour l'année académique 1969-70. Ils doivent s'intéresser à l'enseignement des langues aux adultes, et aider à l'organisation des cours permettant aux étudiants des collèges communautaires de satisfaire leurs besoins linguistiques.

Les candidats choisis seront nommés à un des niveaux suivants:

Maître adjoint \$7.300 - \$11.600
Maître associé \$7.900 - \$13.100
Maître \$8.500 - \$14.000

(Cette échelle de salaires entrera en vigueur le 1er septembre 1969) On doit poser sa candidature avant le 11 juillet 1969, en envoyant son curriculum vitae au:

Responsable du Personnel, Collège Algonquin, 1385, av. Woodroffe, Ottawa 5, Ontario.

S.V.P. mentionner le numéro de concours 80.

"LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA VILLE DE RIMOUSKI

à besoin d'un Conseiller en Orientation pour travailler au niveau élémentaire.

Salaire à discuter

S'adresser à:

Direction générale des Écoles, Case postale 907, Rimouski. Tél.: 723-5068"

VÉRIFICATEUR

Une entreprise coopérative demande un directeur pour son service de vérification.

Le candidat doit être un comptable agréé, avec expérience comme vérificateur.

Il doit voyager.

Salaire selon sa compétence.

S'adresser à:

M. EDMOND CARON C.A., FÉDÉRATION DES MAGASINS CO-OP 1535 ouest, boul. Hamel, Québec 8.

CONSEILLER SOCIAL

Le service des soins à domicile des Laurentides demande un conseiller social.

Minimum 2 ans d'expérience.

Salaire selon qualifications.

S'adresser à:

Services des soins à domicile des Laurentides, 148, rue Montigny, St-Jérôme, P.Q. Tél.: 436-2416

LA COMMISSION DES ÉCOLES CATHOLIQUES DE MONTRÉAL

OFFRES D'EMPLOI

1^{er} CHARGÉ DE PROJETS ET DE COURS EN ADMINISTRATION FONCTION

• Être responsable au conseiller, de la programmation, de la direction, de la coordination et du contrôle des activités de formation administrative pour le personnel de cadres (administratif et éducateur) et pour les principaux.

EXIGENCES

- Être détenteur d'un M.B.A. ou d'un degré universitaire en administration.
- Avoir de l'aptitude pour le travail d'équipe.
- Posséder de l'expérience serait un atout.

TRAITEMENT

- Jusqu'à un maximum de \$14,510 selon l'expérience et les qualifications.

2^e CHARGÉ DE PROJETS ET DE COURS EN PÉDAGOGIE ET EN ORGANISATION SCOLAIRE FONCTION

• Être responsable au conseiller, de la programmation, de la direction, de la coordination et du contrôle de formation pédagogique et d'organisation scolaire pour le personnel de cadres et les principaux.

EXIGENCES

- Être détenteur d'un degré universitaire en pédagogie et en administration scolaire.
- Avoir de l'expérience au niveau de la direction.
- Avoir de l'aptitude pour le travail en équipe.

TRAITEMENT

- Jusqu'à un maximum de \$14,510 selon l'expérience et les qualifications.

3^e ADJOINT ADMINISTRATIF FONCTIONS

- Assumer l'entière responsabilité administrative du Bureau du directeur du Service des études et de la Division de la recherche et des programmes.
- Étudier, approuver ou refuser les requêtes des divers bureaux de la Division.
- Contrôler les retards, les absences, l'utilisation des jours de congé pour affaires personnelles de tout le personnel de la Division.
- Préparer le budget de la Division et en contrôler les dépenses.

EXIGENCES

- Formation en sciences administratives.
- Minimum de quinze (15) ans de scolarité.
- Aptitude à diriger du personnel.
- Initiative et sens de l'organisation.

TRAITEMENT

- Jusqu'à un maximum de \$13,680 selon l'expérience et les qualifications.

4^e DIRECTEUR DU CENTRE DE SECONDAIRE V POUR ADULTES FONCTIONS

- Planifier, contrôler et animer les services éducatifs offerts par le Centre de Secondaire V pour adultes (cours à temps partiel).
- Organiser, diriger et superviser les cours de formation.
- Engager le personnel du Centre et collaborer à son perfectionnement.
- Assurer l'administration du Centre. Heures de travail: le jour et/ou le soir et/ou le samedi matin.

EXIGENCES

- Posséder un minimum de seize (16) ans de scolarité.
- Détenir un grade universitaire autre que le baccalauréat en pédagogie.
- Être détenteur d'un brevet d'enseignement permettant d'enseigner au secondaire 2^e cycle.
- Avoir un minimum de cinq (5) ans d'expérience dans l'enseignement.
- Connaître les problèmes pratiques et théoriques touchant l'éducation des adultes.

TRAITEMENT

- Jusqu'à un maximum de \$14,510 selon l'expérience et les qualifications (poste sujet à l'évaluation).

Les candidats intéressés doivent faire parvenir leur curriculum vitae, en précisant leurs qualifications et leur expérience, ainsi que les motifs de leur demande, avant le 16 juillet 1969, à:

Monsieur André Séguin, Directeur de la sélection du personnel administratif 3737 est, rue Sherbrooke, Montréal 406

Avis publics

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 2 juillet 1969 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payable à Power Transmission Ltd. a été enregistré au bureau d'enregistrement de Chamblay, Qué. le 3ème jour de juillet 1969, sous le numéro 315296. Ce 4ème jour de juillet 1969, LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

MINISTÈRE DES TRANSPORTS

OTTAWA (ONT.)

APPEL D'OFFRES

DES SOUMISSIONS CACHETÉES, adressées au soussigné, bureau 108, immeuble Hunter, Ottawa (Ont.), et portant la mention "Soumission pour phare — Ile aux Coudres" seront reçues jusqu'à 15 heures, heure avancée de l'Est, le 25 juillet 1969, pour la construction d'un phare automatique et la démolition du phare existant à l'île aux Coudres, dans le Saint-Laurent, à peu près à mi-chemin entre Québec et Rivière-du-Loup, au sud de Baie-Saint-Paul (Qué.).

On pourra examiner les plans, devis et autres documents de soumission au bureau du soussigné, pièce 684, immeuble Hunter, Ottawa (Ont.) et en obtenir des exemplaires sur dépôt, pour chaque jeu, d'un chèque visé de \$50, établi à l'ordre du Receveur général du Canada.

On pourra aussi prendre connaissance des plans et devis aux Builders' Exchanges de Québec, Montréal et Chicoutimi.

Le Chef soussigné des achats et des contrats,

R. J. D. Brown



APPEL D'OFFRES

AAI-69-10187 pour 10h30 a.m. heure de Montréal mardi le 15 juillet 1969

Région Abitibi

FOURNITURE DE POTEAUX EN BETON ARME CENTRIFUGE

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document lequel est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h45 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats

Bureau no 809

HYDRO-QUÉBEC

75 ouest, boul. Dorchester

Montréal 128, Qué.

Canada

Un dépôt de CINQ MILLE DOLLARS (\$5.000.) chèque visé payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

Seuls sont admis à soumissionner ceux qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les co-secrétaires,

B. LACASSE — W.E. JOHNSON

Montréal le 3 juillet 1969

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
Numéro — 765.772 —
VOYAGEUR PROVINCIAL INC. des villes et district de Montréal.
Demanderesse-requérante.
—
REJEAN LABONTE, ci-devant de la cité de Verdun, district de Montréal et maintenant de lieux inconnus.
Défendeur.
PAR ORDRE DE LA COUR:
Le défendeur REJEAN LABONTE, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 30 (trente) jours à compter de la dernière publication.
Une copie du bref d'Assignment et de la déclaration a été déposée au Greffe de la Cour Supérieure de Montréal à son intention.
MONTRÉAL, CE 3 juillet 1969.

MARIUS D'AMOURS
Promoteur de la Cour Supérieure de Montréal
Me Pierre St-Pierre, avocat.
1135 rue Drummond,
Montréal, P.Q.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE

informations

Rockefeller proposerait une "révision déchirante" de la politique sud-américaine des EU

par Jean Lagrange
de l'AFP

WASHINGTON — Le gouverneur Nelson Rockefeller et les vingt experts qui l'ont accompagné dans sa mission mouvementée à travers l'Amérique latine ont commencé la rédaction du rapport final qui sera remis dans un mois au président Richard Nixon.

Tout porte à croire, malgré le secret dont M. Rockefeller entoure les conclusions auxquelles il est parvenu, que les recommandations qui seront soumises à la Maison blanche ouvriront la voie à une "révision déchirante" de la politique traditionnelle des Etats-Unis à l'égard des pays au sud du Rio-Grand.

Les violents incidents qui ont marqué les quatre voyages du gouverneur provoquant la mort de plusieurs personnes, les mesures de police extrêmement sévères qui ont été prises pour assurer la sécurité de la mission, les répercussions politiques internes enregistrées dans certains pays, le refus de trois pays de recevoir l'émissaire présidentiel sont venus ajouter une note sombre à la longue liste des revendications qui ont été soumises à M. Rockefeller par ses interlocuteurs.

M. Rockefeller a été personnellement impressionné autant par les conversations auxquelles il a participé que par l'ampleur des incidents qui ont entouré ses voyages. Il a

reconnu à son retour qu'un "changement" était nécessaire dans la politique sud-américaine des Etats-Unis "car tout ne va pas bien" dans ce domaine. Il estime que sa mission a été utile et que les milieux compétents de la capitale fédérale ajoutent qu'elle a fourni de nombreuses indications précieuses.

Venant après la remise au gouvernement des Etats-Unis de la "charte de Vina Del Mar", qui réunissait déjà l'ensemble des récriminations et des recommandations des pays latino-américains pour l'avenir des relations avec les Etats-Unis, cette reconnaissance de l'utilité du voyage peut servir la cause pour laquelle la mission Rockefeller avait été conçue. La répétition du "message" de mécontentement des dirigeants des pays latins ne peut, en effet, que tenir en haleine l'administration — déjà partiellement convaincue du bien-fondé des reproches adressés aux Etats-Unis — et surtout un Congrès réticent et peu "ouvert" sur un élargissement de l'aide américaine aux pays de l'Amérique du sud.

Tant le document de Vina Del Mar que les déclarations faites à chaque étape au gouverneur Rockefeller tournaient autour du même thème: l'amélioration des échanges commerciaux entre les nations latines et les Etats-Unis doublée d'une plus grande flexibilité dans l'utilisation qu'elles fe-

ront de l'aide financière de ce pays.

Il est donc peu probable que le gouverneur condamne tel ou tel régime militaire ou dictatorial. Il s'efforcera, pense-t-on généralement, de conseiller la prudence et en tout cas le maintien de l'aide américaine même à des régimes nationalistes qui, par leurs réformes, portent parfois préjudice à des intérêts privés américains.

Les arguments économiques domineront les recommandations du rapport Rockefeller. Il fera part au président des demandes répétées des dirigeants des pays latino-américains pour qu'un accès plus grand soit accordé sur le marché nord-américain à leurs produits de base. Il recommandera également que l'emploi des crédits ouverts par les Etats-Unis ne soit pas limité à des achats dans ce pays, mais que ces fonds puissent être utilisés sur d'autres marchés où les prix sont moins élevés qu'en Amérique du nord.

On peut facilement imaginer que le gouverneur s'efforcera aussi de préconiser certaines révisions dans la manière dont les intérêts privés des Etats-Unis envisagent leurs opérations en Amérique latine. En contrepartie, certaines réformes — pronées depuis longtemps par Washington — concernant les garanties accordées aux investissements étrangers, devront être obtenues.

Italie: aggravation de la crise politique

par Robert Mengin, de l'AFP

ROME — Une aggravation de la situation politique, une accalmie dans la situation sociale, telles sont les caractéristiques de la journée en Italie, trois jours après l'ouverture de la crise.

Aucune grande grève n'a été déclenchée, aucun trouble n'a eu lieu dans la rue depuis les sanglants événements qui, le 3 juillet, ont précédé à Turin la scission du Parti socialiste et la chute du cabinet de coalition présidé par le démocrate-chrétien Mariano Rumor.

Sur le front politique, au contraire, la décision du Parti républicain de se retirer de la coalition et de ne faire partie d'aucune nouvelle combinaison ministérielle, aggrave davantage encore la situation. Les républicains accusent à la fois la gauche de la démocratie-chrétienne et la gauche du Parti socialiste. Peu nombreux — ils ne sont que neuf à la Chambre — les républicains renouvellent les uns et les autres des accusations d'avoir manqué à la charte qui unissait la majorité sur un programme en se souciant avant tout de "faire la cour" à l'électorat communiste.

Les camps en présence, dans la crise, peuvent être ainsi définis:

La lutte contre l'inflation aux Etats-Unis

WASHINGTON (AFP) — Le secrétaire au Trésor David Kennedy a conféré hier après-midi avec 25 représentants des principales institutions bancaires américaines pour examiner les bases d'une coopération du secteur privé avec l'administration dans la lutte contre l'inflation.

Cette réunion a eu lieu à huis clos au moment où, selon des informations non officielles, son département envisagerait de porter de 4,25 pour cent à 5 pour cent le taux d'intérêt de certaines catégories de bons d'épargne gouvernementaux.

Cette mesure, selon les milieux informés, serait annoncée officiellement dans les prochains jours simultanément avec l'envoi au Congrès d'une demande de levée du plafond de 4,25 pour cent imposé légalement pour ces bons. Si le Congrès accorde cette autorisation, le nouveau taux d'intérêt aura effet rétroactif au premier juin.

internationales

Le voyage de Nixon en Roumanie pourrait améliorer les relations entre les Etats-Unis et la Chine

par Edouard Dillon,
de l'AFP

PEKIN — La visite de M. Richard Nixon à Bucarest peut amorcer un tournant important dans les relations entre les Etats-Unis et la Chine si, comme tout l'indique, il s'agit d'un geste en direction de Pékin et si le geste n'est pas une feinte, estime-t-on dans les milieux diplomatiques étrangers de la capitale chinoise.

En effet, pour Moscou comme pour Pékin, la Roumanie est le symbole d'une politique qui consiste à refuser de faire front commun avec l'URSS contre la Chine, et à maintenir une égalité scrupuleuse dans ses relations avec les deux pays.

Depuis l'époque de Khroutchev, la Chine n'a pas cessé de dénoncer la "collusion" américano-soviétique et le fait qu'à l'intérieur de cette "alliance", l'URSS, et non plus les Etats-Unis, soit devenu l'ennemi le plus menaçant, ne change pas la nature du problème des relations sino-américaines.

Que la partie se joue, non plus à un contre deux, mais à trois, représente peut-être l'objectif majeur de la politique étrangère chinoise, estiment les observateurs étrangers à Pékin.

Ceux-ci notent que, à la fin de la révolution culturelle, en novembre dernier, la Chine a rappelé officiellement que son opposition irréductible à l'impérialisme américain n'excluait pas la possibilité

d'une coexistence pacifique avec les Etats-Unis.

Pékin avait alors proposé, dans un communiqué officiel, la date du 20 février pour une rencontre entre les représentants diplomatiques des Etats-Unis et de la Chine à Varsovie.

Cette prise de contact avec l'administration Nixon avait été remise "sine die" à la suite de la fuite aux Etats-Unis de Liao Ho Shu, chargé d'affaires par intérim de Chine à La Haye.

Toutefois, depuis quelque

temps déjà, on envisage dans les milieux diplomatiques de Pékin la possibilité que des contacts sino-américains reprennent, non plus à Varsovie, mais à Stockholm où la Chine négocie déjà avec le Canada pour l'établissement de relations diplomatiques.

Mais bien entendu, on n'exclut pas dans ces mêmes milieux, que l'administration Nixon sacrifie à l'accord sur le désarmement avec l'URSS, l'ouverture vers la Chine que symbolise le voyage du président américain à Bucarest.

La visite de M. L. Brejnev en Roumanie ne serait pas définitivement compromise

(D'après l'AFP) — Les dirigeants soviétiques vont devoir prendre assez rapidement trois décisions: maintenir ou annuler le voyage que M. Leonide Brejnev doit effectuer en Roumanie à la mi-juillet; participer au congrès du Parti roumain qui s'ouvre le 4 août ou le boycotter; tirer les conclusions du voyage de M. Nixon à Bucarest dans ses prolongements soviéto-roumains.

Les positions seront arrêtées au cours de plusieurs réunions du bureau politique. Une session du Soviet suprême est en outre prévue pour le 10 juillet, précédée sans doute d'un plénum du comité central le 8. Elle pourrait être l'occasion d'un discours de poli-

tique étrangère et fournir aussi les premières réactions officielles de l'URSS à l'ensemble de cette affaire.

Les observateurs à Moscou ont l'impression que le Kremlin est fort irrité mais indécis. Il semble que son mouvement profond soit de réagir durement contre Bucarest, mais la gravité des conséquences lui imposerait une analyse en profondeur du double aspect de l'affaire soviéto-roumaine et soviéto-américain.

Dans la plupart des milieux informés roumains on considérerait, hier, que la visite officielle des dirigeants soviétiques, prévue pour la mi-juillet, en Roumanie, n'est pas définitivement compromise.

Le Biafra rejette l'accord de Londres

PARIS (AFP) — Le représentant spécial du Biafra en France, M. Chijioke Dike, a rejeté hier l'accord sur l'acheminement de secours aux victimes du conflit, conclu à Londres dimanche entre le commissaire nigérian aux affaires étrangères, le Dr Okoi Arikpo, le vice-président du comité international de la Croix-Rouge, M. Jacques Freymond, et le sous-secrétaire au Foreign Office, M. Maurice Foley.

"Le gouvernement biafrais n'aura rien à voir avec le complot secret mis au point à Londres au cours du week-end entre les gouvernements britannique et nigérian pour asphyxier le Biafra par une politique d'inaction délibérée", déclare M. Dike dans un communiqué publié hier matin à Paris.

"Le complot, qui offre un aéroport nigérian comme base de transit pour des vols de secours de jour vers le Biafra, est en réalité desti-

né à permettre au Nigéria de décider quand et comment des millions de mères d'enfants et de vieillards biafrais mourront de faim", poursuit M. Dike dans son communiqué.

"Ce qui est bien davantage condamnable, poursuit le communiqué, c'est que le C.I.C.R. (qui est la seule organisation à n'avoir pu reprendre les vols de ravitaillement de nuit) est soumis actuellement par le gouvernement britannique à la plus importante et inconsciente pression jamais exercée par un gouvernement civilisé pour amener l'organisation dans la conspiration anglo-nigérienne visant à prendre des décisions sans portée".

"Le gouvernement biafrais demande au C.I.C.R. de résister et appelle tous les gouvernements civilisés à insister pour que le comité accomplisse sa mission humanitaire et apporte ses secours directement et sans en-

traves à ceux qui en ont besoin", conclut M. Dike.

Entre-temps, on a appris que M. Marcel Naville, président du comité international de la Croix-Rouge, se rend aujourd'hui à Lagos, pour poursuivre les entretiens engagés à Londres par son adjoint, M. Jacques Freymond, sur la reprise des vols de secours vers le Biafra.

Dans les milieux proches de l'institution genevoise, on exprime une certaine réserve face à l'optimisme affiché à Londres à la suite des conversations du week-end. Il n'y a eu aucun accord de signé, dit-on, mais on a réussi à dissiper un certain malaise et à reprendre le dialogue, au point mort depuis la décision de Lagos de retirer au C.I.C.R. son rôle de coordinateur au Nigéria-Biafra.

La décision a été prise hier matin au cours d'une réunion tenue par les principaux dirigeants de la Croix-Rouge, auxquels M. Freymond aura exposé les résultats de ses entretiens de Londres. M. Naville, dit-on, va se rendre compte sur place de la situation et amorcer les négociations sur les modalités techniques d'une reprise des secours vers le Biafra. On ignore la durée de sa mission au Nigéria, mais il est probable que d'autres représentants du C.I.C.R. prendront le relais pour parachever la négociation.

Déclaration de
M. Stewart

"Le gouvernement nigérian est prêt à autoriser l'acheminement de secours au Biafra aux conditions qu'il a fixées et qui sont raisonnables et acceptables aux organisations de secours", a déclaré hier après-midi M. Michael Stewart, secrétaire au Foreign Office, à la Chambre des communes.

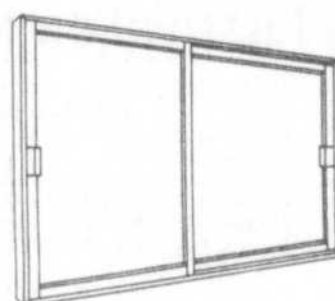
Il a ajouté: "L'accord du colonel Ojukwu est maintenant vital. En conséquence, nous étudions actuellement avec les gouvernements et les organisations de secours intéressés la meilleure façon d'obtenir l'accord du colonel Ojukwu sans délai, afin que l'acheminement des secours puisse reprendre le plus tôt possible".

Prochaine visite d'une escadre russe à Cuba

(D'après l'AFP) — Le gouvernement cubain a confirmé hier, par l'intermédiaire de "Granma", organe officiel du PC cubain, qu'une escadre soviétique effectuera, du 20 au 27 juillet prochain, à son invitation, une "visite amicale" à La Havane.

C'est la première fois que des vaisseaux de guerre soviétiques mouilleront dans un port cubain, et la première fois également que des unités lance-roquettes soviétiques croiseront dans les eaux des Caraïbes.

Auvent en Fibre de Verre et en Extrusion (le Baron)



- Estimation gratuite
- Garantie de 5 ans

Fenêtre d'Aluminium
A 3 rainures (émail cuit 16 couleurs)

Porte en Aluminium
Double isolement très fort
1 1/4 - 1 1/8 - 1 1/2 - 2"

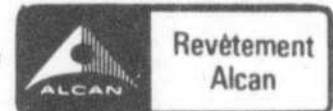


Auvent
50%
de rabais
du pied carré

Fenêtres
panoramiques GP3
approuvées par
C.M.H.C.

Revêtement de Corniche et de Maison

Avec Aluminium



Garantie 20 ans

J.A. Poirier Aluminium

279-8182
7293 rue Casgrain

PETITES ANNONCES DU "DEVOIR"

844-3361

Le prix de nos petites annonces est de \$1.50 par jour avec un maximum de 25 mots (.05 du mot additionnel). L'heure de tombée est midi pour l'édition du lendemain.

ANTIQUITES

Cremode Louis XV incrustée bois de rose, motifs fleuris, table surélevée en bois doré, un paravent chinois laqué rouge et argenté. Privé Tel. 842-7620. 15-7-69

A VENDRE

Bibliothèque privée contenant environ 2,500 volumes:
• Langues et littératures anciennes
• Histoire ancienne
• Littérature française.
Tel: 677-6601 11-7-69

Tapis oriental comme neuf \$89, set de cuisine \$59. Tel. 276-2759 et 744-2167. 9-7-69

ANTIQUITES A VENDRE

Superbe armoire chinoise rouge, 4 panneaux, élégant chandelier de cristal 12 branches payé \$2,500, sacrifice \$1,200, table-puise en acajou, aussi meubles en pin. Tel. 733-2471. 10-7-69

CHALET A LOUER

Chalets "Christian Outbeaux" vue panoramique sur Rivière du Nord, piscine, chalet, canotage, 1 à 5 pièces meublées, \$30 à \$110, semaine, sur route 11, à 7 miles de l'autoroute. Tél. Val-David, 322-2742. Prix réduits pour saison. 1-8-69

CHALET A VENDRE

Région Ste-Adèle "petit Westmount" avec plage submergée sur grand lac naturel, 3 chambres à coucher, chalet suisse foyer en pierre, piscine, tennis, près pente de ski, terrain compris \$12,950, paiements mensuels. Tél. 731-3501. 26-7-69

REPRISE DE FINANCE

Chalet hiver-été, lac naturel, 50 miles de Montréal, termes faciles versements à continuer, \$40, mois.
Tel: M. Ferdinand
Jour 384-6407
Soir 342-2590 11-7-69

DIVERS

TOP MART INC. 15 est. rue Ste-Catherine. Tel. 845-0401. Métro: St-Laurent. Vente de liquidation de manufactures, Jaquettes sport madras \$6.00, Habits 100% pure laine \$20-\$30, imperméables \$10, Jaquettes sport fantaisie \$15, Pull-over jacquard \$3.50 Pantalons sports et réguliers \$12.50-\$15.50 Chemises sports \$7, Chaussures germa-press \$2.50 etc. J.N.G.

DUPLEX A LOUER

CLANRANALD 5827, haut 6 pièces, endroit attrayant pour adultes, \$155. Tel. IHU. 9-096. La clé à 5831 Clanranald. 30-7-69

ECHANGE

Epicier à vendre - prendrais maison de revenu en échange. Tél. 254-9863 (le soir seulement). 11-7-69

ENTREPOT A VENDRE

Entrepôt préfabriqué, modèle Amco. Construction de caissons d'acier de 14 à 16 Gause. Superficie 30 pieds en largeur par 60 pieds de longueur et 10 pieds en hauteur, sans colonne, 10 fenêtres, deux portes doubles acier. Valeur de \$5,000, vendrait \$2,500 le tout en très bonne condition R. Parent 118 rue Principale, Ste-Adèle. 756-0134. 9-7-69

PERSONNEL

Ne restez pas seul (es). Célibataires, veufs (es) séparés (es). Pour information 384-0536 12-7-69

SERVICE DE GARDERIE

Offre à mon domicile, mes services de garde-soirée pour la garde d'enfants âgés de 4 à 12 ans, 5 jours à 6 mois. N'hésitez pas à communiquer avec moi au Centre le Bo-cage, 22 des Sapins, app. 3, Joliette. Tel. 756-0134. 9-7-69

TAILLEUR

Vous avez manqué de vêtements? Faites repasser vos vêtements, huits ou plus, transformés en devant simple ou double style.

DROLET TAILLEUR - SPECIALISTE

Habits et costumes sur mesure 361 est. rue GUYOT Tel. 388-2532

TERRAINS A VENDRE

GRANDE OUVERTURE LAC BAULNE
(Chertsey)
45 miles de Montréal, très grand lac naturel, sports d'été et d'hiver. Tel. 728-9301 9-7-69

À LA BCN
le plus haut taux
jamais accordé sur

**L'ÉPARGNE
VÉRITABLE**

**PLUS
\$1000
D'ASSURANCE-VIE
SANS FRAIS
POUR VOUS**

(selon les dispositions du plan AVE)



Banque Canadienne Nationale

la banque qui a le souci de satisfaire sa clientèle

Ce taux est calculé sur le solde mensuel minimum et crédité tous les six mois. Retraits permis.

arts et spectacles

Au Festival de Stratford (Ont.)

Deux succès: "Le Tartuffe" et "Le Satiricon"

par Jean Basile

C'est en général vers 16 ans que, gorgé de Cicéron et de Tite-Live, on découvre Petrone et "Le Satiricon". Si je me souviens bien l'édition qu'on en a fait chez Guillaume Budé est excellente. Les notes sont tout particulièrement savoureuses.

Il arrive qu'une idée soit dans l'air. Ainsi de cet ouvrage qui, laissé longtemps dans la pénombre des "ouvrages à proscrire", est désormais édité en livre de poche, sert de base à un scénario de film que tourne Fellini, devient enfin le prétexte à un "musical" que présente actuellement le Festival de Stratford (Ont.), en son théâtre Avon.

En réalité, il ne s'agit pas exactement du Satiricon mais bien d'une compilation de textes de Petrone, Juvenal et Tacite. Petrone ne donne, somme toute, que l'esprit du texte et qu'une action: le banquet chez Trimalcion qui est, d'ailleurs, le fragment le plus important d'un ouvrage à nous parvenir par fragments.

Nous sommes donc chez le millionnaire parvenu. Il reçoit dans sa splendide maison ses amis. Amis? Plutôt les amis de son argent. Le constructeur y cotoie le politicien, le prêtre défrôqué le professeur de rhétorique. Assemblage d'humanité hétéroclite, ils représentent évidemment l'échantillon d'un monde décadent, où nous retrouverons facilement le nôtre. Face à ce groupe, les cyniques, les amuseurs, incarnés notamment par un gigolo, une prostituée, un ex-glaadiateur et, bien entendu, un poète: résumons ce qu'ils sont par ce mot: des pitres.

Tout ce petit monde parle, chante, et danse. Du moins, c'est ce qu'on les voit faire sur scène. En coulisse, ils font bien autre chose: la décadence du théâtre ne nous permet ni de le voir, ni de le rapporter. Il y en a, d'ailleurs, pour tous les goûts et même pour les autres. Je ne sais pas pourquoi on accole toujours le mot "romaine" au mot "orgie". Quoi qu'il en soit, la fête chez Trimalcion est ce que l'on appelle une "orgie romaine". Rassurons-nous! L'orgie ici a ses limites. Tout au plus voit-on quelques paires de fesses en l'air et quelques seins passablement découverts, selon le tarif syndical de l'Union des artistes.

Le metteur en scène est John Hirsch. Dans un tel spectacle tout tient dans la manière du metteur en scène. Pour présenter son Satiricon, Hirsch a donc choisi le seul mode qui convenait: le burlesque. C'est dire qu'il ne faut pas attendre une savante reconstitution de l'époque, mais bien une interprétation dont la variété et les emprunts font le style. Dans un décor tout en glace qui multiplie à l'infini le visage de nos turpitudes, s'agitent des marionnettes costumées selon les règles de l'orgie romaine vue par un metteur en scène de Broadway contemporain de Fitzgerald. Les péplums sont en lamé, les tiaras en pierres du Rhin, les togas et les uniformes inspirés des plus récentes créations de nos couturiers. Comme les acteurs dans les miroirs, les actions elles-mêmes s'ajoutent par un système de projections qui fait apparaître, selon la nécessité, Shirley Temple ou une statue antique. La musique de Stanley Silverman se fait aussi imitation. Elle invoque Bach et Wagner, bien entendu; elle invoque non moins les formes plus contemporaines du psychédélisme.

Tout se mêle, enfin, pour nous inspirer cette réflexion salutaire, que notre pauvre monde, aussi vieux soit-il, reste au-delà du vernis qui lasse un bien pauvre monde. Tel est le but de toute satire avouée.

Il n'est malheureusement pas question de raconter par le menu toutes les trouvailles de John Hirsch. Disons que son imagination est débordante et que nos yeux sont trop petits pour absorber en une soirée la somme de gags qu'il accumule en un rythme qui ne faiblit pas durant deux heures. Entrées, sorties, numéros de danses, chant, jongleries, tout se succède sans faiblir. Le miracle de tout cela, c'est que John Hirsch ne tombe jamais dans la vulgarité sinon quand il le veut. Il excelle à passer d'une atmosphère à une autre. Sa plus grande réussite est très certainement d'avoir su exprimer, au milieu de tant d'hystérie, une sorte de tendresse sans laquelle cet ouvrage n'eût été, somme toute qu'un tour de force. Pour Hirsch rien n'est jamais gratuit.

Il y a, bien entendu, quelques réserves. Ainsi, dans la seconde partie, John Hirsch a intercalé un "Requiem", moment sérieux où la philosophie montre le bout de son vilain nez. Il se peut, en effet, qu'il soit nécessaire de montrer le contraste entre la folie pure et le regret. Je crois, personnellement, que l'ouvrage n'y gagne rien qu'une sorte de complaisance. C'est



Pat Galloway (Dorine) et Donald Davis (Orgon) dans "Le Tartuffe" de Molière, mis en scène par Jean Gascon.

évidemment dans l'ensemble que s'expriment les idées du metteur en scène. Ces idées me paraissent suffisamment évidentes pour qu'il n'ait pas été besoin de les souligner de cette façon assez lourde.

Disons que le livret, court et efficace, est de Tom Hendry. Soulignons l'extrême vivacité de l'interprétation, parmi laquelle on remarque Jack Creley dans Trimalcion, Marilyn Gardner dans Fortunata, sa femme, Jeri Archer, la sœur de l'empereur et Don Sutherland, dans Encolpius.

Durant l'entre-acte, une brave dame habituée du Festival disait: "On ne reconnaît plus Stratford, on s'y amuse". "Le Satiricon" sera, évidemment, un des "hits" de la saison.

Le Tartuffe

Autre satire, "Le Tartuffe" de Molière que l'on peut voir au grand théâtre, dans une mise en scène à peu près géniale de Jean Gascon et dans une magnifique nouvelle traduction en vers de Richard Wilbur.

Je commence à avoir vu bien des Tartuffes. J'avoue que celui-ci est l'un des plus beaux qu'il m'ait été donné de voir. La mise en scène de Gascon est d'une grande pureté de dessin. Elle est parfaitement claire, non sans être parfois audacieuse. Ainsi de la dernière scène où, sur une scène vide, se dresse face à face Orgon et sa mère. Voilà éclairée, d'un seul coup, toute une psychologie.

William Hutt joue Tartuffe et c'est, dans ce spectacle, la seule chose qui m'ait laissé insatisfait. Il prend le rôle très fort et très noir, en en faisant une sorte de crapule totale. Il est par là très près de Louis Jouvet et, selon moi, assez loin de la réalité profonde du personnage. Le triomphe de la soirée est certainement Donald Davis dans Orgon. Ce rôle impossible prend ici une signification profonde. En effet, plus que l'histoire d'une "ausse dévotion", c'est l'histoire d'un amour profond et déçu qu'il nous raconte. On remarque également Karin Fernald (Marianne) et Stephen McHattie (Valère). Leur grande scène d'amour est extrêmement émouvante. Enfin Pat Galloway joue Dorine dans l'esprit d'Agatha Christie mais avec beaucoup de vivacité et de charme.

Une démission

De ce weekend magnifique, il reste une ombre: la démission de John Hirsch qui était l'Associate Artistic Director du Festival, alors que Jean Gascon en est l'Executive Artistic Director. Fondateur de deux théâtres, animateur d'un troisième, John Hirsch a donné comme raison de sa démission qu'il avait besoin de repos.

Tout comme le TNM, le Festival de Stratford est une sorte de monstruosité théâtrale qui inspire nombre de réflexions dont certaines ne sont pas dénuées de vérité. Ainsi, dès la nomination de Gascon à Stratford, on s'inquiétait d'un conflit possible entre ce dernier et Hirsch. Tous deux sont incontestablement les deux plus grands hommes de théâtre actuels au Canada. Les deux personnalités, par contre, sont extrêmement différentes. Si officiellement les deux hommes se respectent et s'entendent, il n'en va certainement pas de même en pratique.

De même, si le succès incontestable du "Satiricon" efface quelque peu les inquiétudes qu'il suscita, il est évident que les audaces de Hirsch ne sont pas sans effaroucher le Conseil d'Administration du Festival habitué à plus de conventions.

On ne sait évidemment pas quelles vont être les réactions. Nommera-t-on un nouveau co-directeur ou laissera-t-on à Jean Gascon l'entière responsabilité de Stratford? Il serait en tout cas étrange de voir le plus canadien-anglais des Festivals géré par le plus canadien-français des metteurs en scène. C'est peut-être cela que notre premier ministre appelle tolérance?

Il serait peut-être fascinant que nous fassions preuve de cette même tolérance et que nous invitions John Hirsch à la direction du TNM. Je sais que pour mille et une raisons cela ne se fera pas. N'empêche que c'est un beau rêve.



Arnold Soboloff (Julius Proculus) et Dinah Christie (Circé) dans "Le Satiricon" mis en scène par John Hirsch.

Le bruit de la ville

BALLET: Les Grands ballets canadiens ont remporté un grand succès au Festival de Nervi (Italie). La critique a signalé que les Canadiens ont prouvé au cours des trois soirées qu'ils mériteraient la consécration européenne.

ECOLE: L'école française d'été de McGill invite le public à ces manifestations, mercredi, 9 juillet, récital de piano de Françoise Petit (Redpath Hall, 20h30); mercredi 23 juillet, conférence de Lucien Goldman intitulée "Problèmes de la création culturelle dans les sociétés industrielles avancées" (Douglas Hall, 20h30); mercredi 30 juillet, exposition "La Peinture québécoise du 17e siècle à nos jours" (Douglas Hall, 20h30); lundi 3 août, conférence de Guy Michaud "L'Ecrivain et son visage" (Douglas Hall, 20h30); mardi 5 août, "L'Amour médecin" de Molière, interprété par les étudiants des cours de théâtre et de diction (Douglas Hall, 20h30); lundi 11 août, première de la pièce de Pierre Roudy, créée par l'Ecole française d'été, "Sans peur et sans reproche" (Moyse Hall, 20h30).

PREMIERE: au Centre national des arts d'Ottawa on présentera, ce soir, la première représentation de la fantaisie musicale "Amour et sucre d'érable", au studio d'essai. D'autre part, le 10 juillet, l'OSM présentera dans la grande salle, une "Soirée à l'Opéra"; au même programme, Claude Léveillé.

A LA BUTTE: on pourra entendre, samedi prochain, Renée Claude, à la Butte à Mathieu; spectacle à 21h, et 23h. Rappelons que la Butte présentera Yvon Deschamps le 14 juillet, à l'occasion de la fête nationale française.

ABONNEMENT: le TNM annonce qu'il prolonge sa campagne d'abonnement jusqu'au 31 juillet. On sait que cette offre spéciale permet d'avoir les 7 spectacles de la saison au prix de 5.

Horaires des théâtres

THEATRE DE QUATROS: "Père T. V." - 20h30.
THEATRE DES MARGUERITES: (Trois-Rivières) "Gog et Magog d'Anouï" - Tous les soirs 21h, sauf les lundis et vendredis.
THEATRE DE MARJOULINE: (Eastman) "Hold Up" de Cierri-Lévesque - Le dimanche à 20h; tous les soirs à 21h; relève le lundi.
THEATRE DES PRAIRIES: "Lady Godiva" de Canolite - tous les soirs à 21h, sauf le lundi et vendredi.

Horaires des cinémas

EN LANGUE FRANÇAISE

ARLEQUIN - "Le Chevalier des Sabres" et "Un coin de ciel bleu".
BELL - "Le Trésor du Capitaine".
CANADIEN - "Le Miracle de l'amour No 2" et "Princesse d'un jour".
CINEMA V - "Avalanche" 7:30 - 9:30 - dim 1:30 - 3:30 - 5:30 - 7:30 - 9:30.
CHAMPLAIN - "Reflets dans un œil d'or" et "Les Messieurs-dames".
CHATEAU - (Voir Français).
CINEMA DE PARIS - "L'Homme à la Buick" 1:30 - 3:30 - 5:30 - 7:30 - 9:30.
CREMAZIE - "Poney Girl" (français) 6:00 (Sam. 2:00 - 8:00) dimanche (2:00 - 5:00 - 8:00).
DAUPHIN - Salle Renoir: "L'Amour" 7:30 - 9:30. Salle McLaren: "L'Amour" 7:30 - 9:30.
ELECTRA - "Trafic dans la terreur" et "Névrose Joe".
ELYSEE - Salle Renoir: "Un soir, un train" 7:30 - 9:30. Sam. Dim. 1:30 - 3:30 - 5:30 - 7:30 - 9:30 (100 ans).
FLEUR DE LYS - (Voir Cinéma de Paris).
FRANCAIS - "La Planète des singes" et "Les Fous volants".
GRANADA - (Voir Français).
JEAN-TALON - "J'ai tué Raspoutine" - sur semaine: 6:10 et 10h. "L'Inconnu" 8h. Dimanche seulement: "Raspoutine" 2h. 6:10 - 10h. "L'Inconnu" 12:30 - 4:10 - 8h.
MERCUR - (Voir Electra).
MIDI-MINUIT - "La Pille au Monokini" et "Le Monokini Story".
MONTROSE - "Faites sauter la Banque" 1h - 4:00 - 8:25. "La grande Vadorouille" 12:25 - 6:05 - 9:50.
OUTREMENT - "C'est-Girl" 6:15 - 9:30 - Sam. Dim. des 15.
PAPINEAU - "Maldonne" et "Taxi bonne nuit Joe".
PARISIEN - "Valérie" 10:00 - 12:00 - 2:15 - 4:30 - 6:45 - 9:00.
PRALLE - (Voir Midi-Minuit).
PLAZA - (Voir Canadien).
RIVOLI - "B" (version française).
ST-DENIS - "Delivres-nous du mal" et "5 Gars pour Singapour".
VILLERAY - (Voir Champlain).

EN LANGUE ANGLAISE

ALOUETTE - "Monteverdi Pop" 1:00 - 2:25 - 4:10 - 7:45 - 9:40.
AVALCHE - "If It's Tuesday This Must Be Belgium" 1:00 - 3:15 - 5:15 - 7:15 - 9:20.
ART - "and the World in 80 days" 12:00 - 3:15 - 6:10 - 9:15.

Palmarès au Festival du film de Berlin-ouest

Le film yougoslave "Oeuvres précoces" (Rani Radovia) de Zelimir Zilnik, a remporté le premier prix, l'Ours d'or, du 19ème Festival cinématographique de Berlin-Ouest. Le jury a estimé que cette production "réussit à exposer d'une manière incisive l'opposition entre l'idéologie et la réalité". Il a apprécié en outre "la verve avec laquelle le metteur en scène réussit à donner vie à une

abstraction politique tout en donnant à sa production une forme à la fois moderne et riche en substance". Un Ours d'argent a été décerné à 5 films du Brésil, des Etats-Unis, d'Italie, de Suède, et d'Allemagne. Il s'agit de la production du metteur brésilien Walter Lima junior "Le Brésil en l'an 2000" récompensé pour "l'originalité de son sujet et la vie intense donnée à ses personnages".

De celle du metteur en scène suédois Johan Bergstrahle "Made in Sweden" appréciée pour "la vigueur polémique et la passion avec lesquelles ce réalisateur traite un sujet d'actualité sans crainte de renverser un tabou social".

Du film allemand "Je suis un éléphant, Madame" de Peter Zadek, récompensé pour "une mise en scène originale, intelligente et sachant toucher juste".

De "Greetings" du metteur en scène américain Brian de Palma pour "la spontanéité et le refus de toute convention dans sa mise en scène comme de la part des interprètes".

Du film italien "Un tranquillo posto di campagna" d'Elio Petri pour "la virtuosité avec laquelle le caméra-

man (Luigo Kuveiller) a su servir de toutes les ressources de la photographie en couleurs".

Pour les courts métrages l'Ours d'or a été décerné à la seule production envoyée cette année par le Canada. Il s'agit d'un film de dessins animés s'intitulant "To See or not to See" réalisé par un metteur

en scène d'origine tchécoslovaque M. Bretislav Proja. L'Ours d'argent est revenu à la production yougoslave "Transplantation des sentiments" [Presadjivanje Osecanja] de Dejan Djurkovic.

Le festival s'est achevé par la première du nouveau film de Luis Bunuel "La Voie lactée".

Un concert "pop" électrisant!

LONDRES (AFP) - Samedi, Hyde Park, le célèbre parc londonien, était transformé en mecca de la musique "pop", pour un concert en plein air gratuit, dont les vedettes étaient les Rolling Stones.

Près de 250.000 jeunes, aux tenues surprenantes et variées, avaient envahi les pelouses du parc. Ils venaient des quatre coins de l'Angleterre, mais aussi d'Europe, et même des Etats-Unis.

7.000 d'entre eux, pour occuper les meilleures places, avaient passé la nuit à la belle étoile. Pour que cette foule ne perde aucune note du concert, une sonorisation géante avait été installée sur une estrade de près de 10 pieds de haut.

"Paix. Paix. Il n'est pas mort. Il n'est qu'endormi". C'est par un poème de Shelley que Mike Jagger a rendu hommage à Brian Jones, l'ancien guitariste des Rolling Stones, décédé récemment. "Vous êtes magnifiques", un véritable frisson parcourait la foule. Ici et là, des cercles se formaient autour d'une jeune fille qui dansait avec un "mod" ou un "rocker" arborant une casquette d'officier nazi.

C'était la première apparition en public des Rolling Stones depuis deux ans. Ils sont restés sur scène pendant cinquante minutes.

C'était la première apparition en public des Rolling Stones depuis deux ans. Ils sont restés sur scène pendant cinquante minutes.

C'était la première apparition en public des Rolling Stones depuis deux ans. Ils sont restés sur scène pendant cinquante minutes.

C'était la première apparition en public des Rolling Stones depuis deux ans. Ils sont restés sur scène pendant cinquante minutes.

C'était la première apparition en public des Rolling Stones depuis deux ans. Ils sont restés sur scène pendant cinquante minutes.

61556
UN SOIR
UN TRAIN
2e
YVES MONTAND
ANOUK AIMEE
SALLE EISENSTEIN
MEILLEUR FILM DE L'ANNEE
MONTY PYTHON
L'HOMME AU CRANE RASE
Sous-titres français
14 ans
DIABOLIQUEMENT
MAÎTRISE
PAR
ANDRÉ DELVAUX

Valérie
Samedi soir, Dernière représentation à 11.30 h.
18 ans
Avec DANIELE OUNMET
GUY GODIN
Salle climatisée
10e Semaine
Le PARISIEN
Horaires: 10.30 - 12.40 - 2.55
5.10 - 7.30 - 9.50
Dernier programme complet: 9.10 P.M.

verdi
5380 ST-LAURENT (277-4145)
EASTMAN 69
Le THÉÂTRE DE MARJOULINE
présente
Yves Corbell, Réjean Roy,
Nini Durand, Monique
Chabot, Jacques Kanto et
Marjolaine Hébert
dans un photo-roman
complet et en couleurs
de Dubé-Carrier
HOLD UP!
Renseignements et réservations:
Montréal: Ed. Archambault,
500 St-Catherine
849-6202
Sherbrooke: Roy l'Apothicaire
205 ouest rue King,
569-5561
Eastman: Autoroute sortie 61
297-2862
Sur semaine 9h., dimanche
8h., relève lundi.
Après le Hold Up!
Normand Hudon et ses in-
vités à l'Ardoise sur la
butte, boîte à chansons
attendant au théâtre.

LA FILLE AU MONOKINI
2 FILMS EN COULEURS
MARIE LILIEDAHL
JANE FONDA
JAMES FOUNCIE
JAMES HOBBS
PRIX SPECIAL
POUR LES ÉTUDIANTS
LUN + VEN.
11.00 + 1.30
Le Minikini Story
2 FILMS EN COULEURS
CLIMATISÉ
Midi-Minuit
Pigalle

l'amour COLOR
Ce soir 7.30 - 9.30 Salles climatisées
L'ASTRAGALE EN COULEURS
4e MOIS
DAUPHIN
CE SOIR 7 h. 30 - 9 h. 30
BEAUBIEN ET D'IVERVILLE
721-6060

44e SEMAINE "VOUS FASCINE Par son audace!" 18 ANS Adultes
JEUX DE NUIT
V.O. SUEDOISE AVEC SOUS-TITRES FRANÇAIS
INGRID THULIN • RÉALISÉ PAR MAI ZETTERLING
"MAI ZETTERLING NE MANQUE SEMAINE: 7.30 - 9.30
CERTES PAS DE TALENT!" Le figure 5.30 - 7.30 - 9.30
FESTIVAL 1206, E. STE-CATHERINE
STATION BEAUBIEN - 525-8600

2 Grands films EN COULEURS 14 ANS
l'incompris
Aussi j'ai tué Raspoutine
JEAN-TALON MAISONNEUVE
JEAN-TALON, 8 EST DE PIERRE - 725-7000 3019 E. SHERBOURNE - 525-3124

L'HOMME À LA BUICK ET SA JOIE CONQUÊTE POUR TOUS
SEMBLAIENT SI PARFAITEMENT HONORABLES!
l'homme à la buick
FERNANDEL DANIELLE DARRIEUX
HORAIRES: 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30
CINEMA DE PARIS FLEUR DE LYS
900 OUEST, STE-CATHERINE TEL: 861-2996 858 EST, STE-CATHERINE TEL: 288-3303

"Une Belle femme, sa très jolie fille, et il n'avait même pas à choisir."
adélaïde
SOUS-TITRES ANGLAIS EN COULEURS
EN SEMAINE: 7.30 - 9.30
DIMANCHE: 1.30 - 3.30 - 5.30 7.30 - 9.30
CINÉMA V

ALUMINIUM DU CANADA LTÉE, COÛTEUR UN LAMINOIR DE \$14,400,000.00, À ARVIDA

potins financiers

Après avoir accusé la semaine dernière, une hausse de 16 points à 886.12, — c'était la 1ère depuis 7 semaines — l'indice des industriels clôturait, hier, sur la Bourse de N.Y. 2.91 points plus bas, à 883.21. La semaine a mal débuté sur la Bourse de Londres. Les Bourses de Montréal et de Toronto avaient plutôt l'allure erratique durant la 1ère séance de cette semaine. Les valeurs françaises paraissaient assez bien orientées sur la Bourse de Paris, hier, mais les gains étaient modestes.

Selon le secrétaire des Nations unies, il n'y aurait jamais autant d'escarmouches militaires entre les Juifs et les Arabes depuis juin 1967 et comme M. Adouard Saab prétend qu'un conflit armé pourrait bien éclater cet été entre les deux, il importe de surveiller fort attentivement ce qui se passe au Caire et à Tel Aviv, car, une guerre au Moyen-Orient serait, certes, fort mal vue des spéculateurs canadiens et américains, du moins pendant un certain temps. Le meilleur contre-poids, ce serait des nouvelles que le seigneur des parlers de paix au Vietnam progresserait bien à la conférence de Paris.

Le dernier ralliement technique à Wall Street fut de courte durée, car les prises de profits enregistrées hier ont mis fin. Appréhendé-t-on les réformes fiscales attendues pour le milieu du mois d'août, ou, encore craint-on une nouvelle avance des taux préférentiels par les banques de N.Y. en dépit de celle qui eut lieu le 9 juin? Une chose certaine, c'est que pénurie du crédit se fait sentir davantage au cours du mois courant et peut-être plus loin, mais, rare au changement, car, il sera subtil et, alors, la tendance redeviendra favorable et le sentiment spéculatif s'en ressentira.

La Bourse Canadienne a été notifiée que l'Heimsworth Turin Company Ltd. n'a pas exercé son option, due le 27 juin 1969 et se rapportant à 150,000 actions de Continental McKinnon Mines Ltd. à 27 1/2 cents chacune, conformément aux clauses de l'accord de souscription, daté du 27 janvier 1969. Cet accord a donc pris fin.

La Bourse Canadienne a été avisée que 118,012 actions privilégiées de la classe "B" de Wabasso Limited ont été rachetées, conformément à l'offre de rachat des dites actions, qui expirait le 27 juin 1969.

South Dufault Mines Limited a fait savoir à la Bourse Canadienne

que Syngenex Explorations Limited n'entend pas renouveler son option sur la propriété de la compagnie, située près de Noranda, option accordée en vertu d'un accord, daté du 1er février 1969.

En vertu de lettres patentes supplémentaires, en date du 23 juin 1969, le capital autorisé de Brasc Limited a été haussé de 20,000,000 actions ordinaires, sans valeur nominale, à 30,000,000 d'actions ordinaires sans valeur nominale.

La Bourse Canadienne a été notifiée que les membres du conseil d'administration de Belding-Cortelli Ltd ont approuvé le fractionnement des actions de l'entreprise à raison de deux (2) actions nouvelles pour chaque une (1) action détenue. Cette subdivision proposée est sous réserve d'approbation par les actionnaires ainsi qu'à l'émission de lettres patentes supplémentaires.

Depuis le 7 juillet 1969, les entreprises suivantes sont désignées au téléscripteur par les abréviations ci-dessous:

Nom de la Ancien symbole Nouveau symbole compagnie

Canada Permanent CPM CDP
Mortgage Corporation CBAL CAA
Aluminum Co. Ltd. "A"
Cannadian Chemical CHM WTS CHW
Warrants
CDRH Ltd. CDRH CDD
Chum Ltd. CHUM CCHM
Ford Motor Company FORD FMC
Shell Canada Limited SHEL SHC
Copper-Mat Mines Ltd. CPM CMO
Canadian Long Island CCLI CCL
Tur-Wall Concrete TWCF TW

Les actions des entreprises suivantes se vendront aujourd'hui, ex-dividende en bourse:

Anglo-Canadian Telephone Company 4 1/2% privilégiée — 56 1/2 cents l'action — \$2.65 privilégiée — 66 1/2 cents l'action — \$2.90 privilégiée — 73 cents l'action — \$3.15 privilégiée — 78 1/2 cents l'action — Dominion Foundries & Steel Ltd. 4 1/2% privilégiée — Série "A" — \$1.19 l'action — The Goodfry Tire & Rubber Co. of Canada Ltd. 4 1/2% privilégiée — 1 1/2 l'action — Laurentide Financial Corporation Ltd. 6 1/2% privilégiée — 31 1/2 l'action.

Le jeudi 10 juillet 1969, la Banque du Canada recevra des souscriptions pour des bons d'un montant global de \$160,000,000, dont \$130,000,000 à 91 jours et \$30,000,000 à 182 jours, jouissance et livraison le 11 juillet 1969 dans les deux cas.

Le montant des bons qui viendront à échéance le 11 juillet 1969 est de \$160,000,000.

commentaires sur L'ACTUALITÉ FINANCIÈRE

40 obligations canadiennes ont un rendement moyen de 8.65% vs 7.87% en 1968

A chaque mois, la firme de valeurs de placement McLeod, Young, Weir & Company Limited, publie une compilation sur les rendements de 40 valeurs canadiennes. On constatera, sur le tableau ci-dessous, qu'elles ont accusé un sommet pour le mois dernier et les gains montrés par les obligations provinciales, municipales d'utilités publiques et des industriels furent respectivement de 11%, 08%, 27%, et 29% respectivement.

	28 juin 1968	31 décembre 1968	30 mai 1969	30 juin 1969
10 Provinciales	7.63%	7.92%	8.17%	8.28%
10 Municipales	7.90%	8.15%	8.67%	8.75%
10 services publics	7.92%	8.04%	8.41%	8.69%
10 Industriels	8.06%	8.18%	8.60%	8.89%
40 Obligations rendement moyen	7.87%	8.07%	8.46%	8.65%

Fusion de 2 entreprises, dont les ventes annuelles excèdent les \$4,000,000.00

L'achat vient d'être complété de toutes les actions émises de la Compagnie National Knitting Mills, anciennement, Dydx Diversified Limited. National Knitting Mills constitue le fabricant le plus important de vêtements en tricot pour enfants au Canada.

Dydx ajouta qu'elle a complété aussi l'acquisition de Bradford Spinnings Limited, un fournisseur important de fils de laine synthétique à National Knitting Mills.

Le total des ventes des deux compagnies dépasse \$4 millions. M. James F. Kay, président de Dydx, déclara: "Il est prévu que ces deux importantes additions à notre groupe de fabrication de vêtements, ajouteront 12 cents par action à nos bénéfices au cours de cet exercice financier."

Dydx est une compagnie diversifiée avec un concept spécialisé du marché dans le domaine de la commercialisation et de la fabrication de produits pour consommateurs, d'articles de maison, produits d'emballage et de construction. C'est une compagnie publique dont les actions sont inscrites à la Bourse de Toronto.

Les compagnies canadiennes, moins généreuses en juillet pour leurs actionnaires

Selon la compilation, rendue publique ce matin par la firme J. R. Timmins & Co., membres des Bourses de New York, Montréal, Toronto, et Mid West Stock Exchange, les compagnies canadiennes distribuèrent au cours du mois courant à leurs actionnaires moins de dividendes que durant les mois de juillet de 1969 et de 1967, mais, par contre, leurs distributions globales pour les 8 premiers mois de cette année l'emportent sur celles, effectuées durant les mêmes périodes l'an dernier et il y a 2 ans comme chacun sera à même de le constater en parcourant les chiffres insérés dans les tableaux ci-dessous:

	1969	1968	1967
Divers Industriels	\$ 53,849,055	\$ 48,383,310	\$ 51,827,777
Mines	3,395,034	14,897,157	15,130,842
Utilités	37,905,892	36,960,095	35,391,743
Institutions, Trust, Etc.	9,657,671	8,810,004	7,230,159
Total	\$104,807,452	\$110,050,566	\$109,580,521

	1969	1968	1967
Divers Industriels	\$404,589,697	\$403,806,355	\$405,666,954
Mines	155,961,634	164,113,726	169,669,374
Utilités	162,318,405	152,332,001	143,877,376
Institutions, Trusts, Etc.	106,101,004	102,435,124	89,742,642
Total	\$828,970,740	\$822,687,206	\$809,956,346

Westburne International Industries Ltd se finance sur les marchés américains et canadiens

Westburne International Industries Ltd emploiera une partie des fonds provenant de son offre d'actions à Commonwealth Petroleum Services Limited pour effectuer un remboursement de \$3,200,000, réduire ses emprunts bancaires et à des fins d'expansion de ses activités. L'offre d'actions sera lancée, tant sur le marché américain que canadien. Sur le total offert, 800,000 actions proviennent de son trésor et le solde fut vendu privément à des actionnaires. Lors du complément de l'offre précitée, environ 4,800,000 actions se trouveront émises et en circulation. La direction de Westburne entendait inscrire ses actions sur la liste des valeurs d'une importante bourse des États-Unis. L'offre, dont il est question ci-dessus, doit rencontrer l'approbation de la SEC et cette dernière requiert ordinairement 90 jours. Comme on sait, les actions de cette entreprise sont déjà inscrites sur la liste des valeurs de la Bourse de Montréal, et son siège social se trouve dans notre ville.

Marcel CLEMENT

Nominations chez Planifonds



ANDRÉ AUCLAIR,

JEAN RENÉ DE COTREI

Le président, Me Gilles Rouleau, c.r., est heureux d'annoncer la nomination de André Auclair, analyste conseil spécialisé en organisation de caisses de retraite, au poste de directeur général de Planifonds Inc., et de Jean René de Cotrei comme adjoint au service des ventes.

Planifonds Inc. devient l'une des premières sociétés à être à la fois centre de consultation, d'analyse et de création de caisses de retraite. Elle réunit, avec la collaboration de André Auclair, des spécialistes de diverses disciplines: conseillers en placement, comptables, actuaires, avocats, sociologues, économistes et autres experts. Le siège social de Planifonds Inc. est situé dans la Tour de la Bourse, Montréal.

Prodec Inc.

en bourse locale

Demande à cet effet déposée à la Commission des Valeurs Mobilières

QUEBEC (CNW) — Une demande d'inscription en bourse d'une partie des actions ordinaires de Prodec Inc. a été déposée devant la commission des valeurs mobilières du Québec. M. Serge Landry, vice-président, administration et finance, de la société a déclaré que l'émission prochaine d'actions de Prodec Inc. sur le marché mondial allait faciliter l'établissement d'un centre de traitement des données comprenant la location d'un ordinateur Burroughs B3500 à Québec.

"En outre, a poursuivi M. Landry, nous comptons développer dans les plus brefs délais possibles un réseau de télétraitement qui sillonnera le Québec, une partie des Maritimes et de l'Ontario. Il est primordial aujourd'hui, alors que nous entrons dans le dernier tiers du vingtième siècle que les dirigeants des entreprises, des gouvernements et des institutions puissent faire appel efficacement aux moyens que la technique moderne met à leur disposition. Il est important et essentiel — de nombreux industriels et plusieurs administrateurs au niveau des gouvernements et des institutions nous l'affirment — qu'un tel réseau s'établisse au plus tôt afin de desservir à partir du cœur du Québec les centres situés dans l'axe Toronto, Montréal, Québec, Moncton. Ainsi, l'Abitibi, le bas du fleuve, la Gaspésie et le Saguenay-Lac St-Jean pourront être raccordés directement à l'ordinateur central, soit un ensemble électronique de traitement de l'information de la troisième génération."

Prodec Inc. offre un service intégré d'administration-informatique et apporte par le fait même une solution au problème de la complémentarité de ces deux disciplines jusqu'à maintenant éloignées l'une de l'autre.

"De plus, a dit M. Landry, l'émission d'actions de Prodec Inc. permettra à la compagnie d'effectuer certains projets de recherche tels que des programmes "Software" visant à améliorer l'utilisation des ordinateurs pour fins de gestion et des travaux scientifiques."

Prodec Inc. a ses bureaux à Québec et à Montréal.

Fruits et Légumes

Prix payés aux producteurs du Marché central métropolitain pour les produits de première qualité jusqu'à 9 heures ce matin. Ces prix sont fournis par la section de l'inspection, division des productions horticoles, ministère de l'Agriculture et la Colonisation.

Fruits

Pommes: McIntosh A-C \$4.50 à \$4.75; 3 po et plus, \$4.75 à \$5.25 Cortland A-C \$4.50 à \$4.75 le boisseau.

Fraises: \$1.25 à \$2.00 pour 12 chopines.

Légumes

Betteraves: \$1.25 la doz.

Choux: \$2.25 à \$2.50 pour 18; Chouettes: 75 à 90 la doz.

Concombres: de terre, \$1 à \$1.25 la doz.

Epinards: \$1.25 à \$1.50 le minot; \$2 pour 12 cellos de 10 onces.

Laitue frisée, \$1 à \$1.25 pour 2 doz; Boston, \$1.75 à \$2 pour 16; Romaine, \$1.75 à \$2 pour 18; Iceberg, \$2.25 à \$3 pour 18.

Echalotes: \$0.75 la doz.

Pois-verts: \$3.50 à \$4 pour 20 lbs.

Pommes de terre: \$1 à \$1.05 les 50 lbs; 60 pour 25 lbs.

Radis: 40 à 50 la doz. le paquet.

Rutabaga: \$2.50 à \$3 le minot; \$2 à \$2.50 les 50 lbs.

Zucchini: \$3.50 pour 20 lbs.

Cours du dollar

NEW YORK (PC) — Le dollar canadien a fléchi de 1-64 et cotait à \$2 17-32 en valeurs américaines.

Il y a une semaine, le dollar canadien cotait à \$2 1-2.

La livre sterling a grimpé de 9-64 et cotait à \$2 39 1-8.

Le dollar américain a grimpé de 1-32 et cotait à \$1 08 3-32 en valeurs canadiennes.

La livre sterling a avancé de 1-8 et cotait à \$2 58 1-2.

Fonds mutuels

Cours fournis par Francis Dupont & Co.

Offre de

Alfiliated Fund Inc. Com 8.49 9.18

All Canadian Com 8.16 8.92

All Canadian Div 9.72 10.62

All Canadian Rev. Growth F 5.38 5.96

All Venture (Canadian) 5.84 5.66

A.C.P. Special Fund 4.10

B. Business S.F. (American) 3.41 3.69

American Growth 6.71 7.37

Andree Equity 4.05 4.43

Associated Investors 3.67 3.73

Banque Corp 44.54 48.36

Bank of Montreal 8.63 9.43

Bank of Nova Scotia 15.77 17.27

Canada Growth Fund 7.14 7.85

Canada Security Fund 4.06 4.27

Canadian Growth Venture 6.42 7.03

Canadian Gas & Elec. Fund Ptd 15.31 16.78

Canadian Investment Fund 4.45 4.88

Canadian Trust Inc. Fund 7.46 8.20

Canada Fund Co Ltd 60.66 63.69

Champ. Mutual Fund of Canada 7.85 8.38

C.I. Leverage 6.08 6.56

Collective Mutual Fund 4.09 4.38

Commonwealth Int'l 12.16 14.42

Corporate Investors 6.31 6.90

Corporate Investors Stock Fund 5.11 5.27

Dividends 3.96 4.35

Dreyfus Fund Inc 13.47 14.76

Dynasty Fund 22.91 23.14

Euro Fund of Canada 9.15 9.61

Euro Fund (Intl) 7.08 7.43

Federated Financial 5.36 5.96

Federated Growth 5.96 6.40

Fonds Collectif "A" 7.38 8.07

Fonds Collectif "B" 5.11 5.27

Fonds Collectif "C" 5.03 5.27

Fonds Desjardins "A" 9.02

Fonds Desjardins "B" 4.42

Fonds Mutual Adance 2.50 2.73

G.I.S. Mutual 10.41 11.38

G.I.S. Income 4.29 4.69

Growth Equity Fund 22.01

Growth Oil & Gas 22.01

Investors Growth 11.59 12.10

Investors Inter. Mutual 8.63 9.43

Investors Mutual of Canada 5.62 6.14

Norwest Canadian 7.60 8.40

Ontario Canadian 5.74 6.27

Ontario Canadian 5-1 21.44 23.39

Ontario Canadian 5-2 5.65 6.27

Ontario Canadian 5-3 4.90 5.37

Ontario Canadian 5-4 3.78 4.11

Ontario Canadian 5-5 15.86 17.32

Ontario Canadian 5-6 16.01 17.50

Ontario Canadian 5-7 12.56 13.73

Ontario Canadian 5-8 5.91 6.46

Ontario Canadian 5-9 4.67 4.88

Ontario Canadian 5-10 7.11 7.77

Ontario Canadian 5-11 6.10 6.67

Ontario Canadian 5-12 9.17 10.02

Ontario Canadian 5-13 8.81 9.43

Ontario Canadian 5-14 7.70 8.46

Ontario Canadian 5-15 12.09 13.29

Ontario Canadian 5-16 6.44 7.07

Ontario Canadian 5-17 5.11 5.27

Ontario Canadian 5-18 11.68 12.77

Ontario Canadian 5-19 11.11 12.14

Ontario Canadian 5-20 5.98 6.17

Ontario Canadian 5-21 10.30 11.38

Ontario Canadian 5-22 7.03 7.73

Ontario Canadian 5-23 5.52 6.07

Ontario Canadian 5-24 2.86 3.04

Ontario Canadian 5-25 5.37 5.90

Ontario Canadian 5-26 7.26 7.83

Ontario Canadian 5-27 4.52 4.94

Ontario Canadian 5-28 12.37 13.46

Ontario Canadian 5-29 5.98 6.17

Ontario Canadian 5-30 10.30 11.38

Ontario Canadian 5-31 7.03 7.73

Ontario Canadian 5-32 5.52 6.07

Ontario Canadian 5-33 2.86 3.04

Ontario Canadian 5-34 5.37 5.90

Ontario Canadian 5-35 7.26 7.83

Ontario Canadian 5-36 4.52 4.94

Ontario Canadian 5-37 12.37 13.46

Ontario Canadian 5-38 5.98 6.17

Ontario Canadian 5-39 10.30 11.38

Ontario Canadian 5-40 7.03 7.73

Ontario Canadian 5-41 5.52 6.07

Ontario Canadian 5-42 2.86 3.04

Ontario Canadian 5-43 5.37 5.90

Ontario Canadian 5-44 7.26 7.83

Ontario Canadian 5-45 4.52 4.94

Ontario Canadian 5-46 12.37 13.46

Ontario Canadian 5-47 5.98 6.17

Ontario Canadian 5-48 10.30 11.38

Ontario Canadian 5-49 7.03 7.73

Ontario Canadian 5-50 5.52 6.07

Ontario Canadian 5-51 2.86 3.04

l'information

Le sens de la publicité chez nos "Oiseaux Chéris"

Depuis plus de quatre mille ans, nous attendons cet heureux temps... pour parodier un cantique bien connu de notre enfance, en parlant toutefois ici d'un événement moins heureux que celui qui nous faisait turluter les chants de Noël autrefois.

Car pour parler plus clairement nous attendons toujours le jour où l'organisation des Alouettes de Montréal cessera d'en être une de brochure à foin pour devenir un semblant d'organisation de ligue majeure.

Et quelle mouche me pique ce matin? Le manque de sens de la publicité de cette organisation qui voudrait bien extraire de chaque portefeuille de chaque client et amateur de football jusqu'à la dernière "cenne noire" toute mitée, pour lui en donner en retour le moins possible pour son argent.

Je n'ai qu'à mentionner ici les prix exorbitants que l'on charge aux clients pour aller voir des joutes hors concours qui ne sont rien de plus que des exercices de routine.

De l'avis même de tous les instructeurs du circuit, c'est le terrain d'essai parfait pour évaluer le plus grand nombre de talents possibles en un temps record. Ce qui fait qu'à la fin de ces joutes hors con-

feu vert

Jean-Paul Cofsky

cours vous avez besoin d'un nouveau programme pour reconnaître les joueurs débutants pour votre équipe préférée.

Et l'an pour la première mouche noire qui m'a piqué ce matin. Mais attendez, il y en a tout un essaim encore qui me tourbillonne autour des oreilles et qui sont toutes costumées en Alouettes! Vite, le tue-mouches!

Il y a une couple de semaines, au terrain d'entraînement des Alouettes, un confrère du journal La Presse s'est vu refuser l'entrée de ce sacro-saint terrain par nul autre que le porteur d'eau de l'équipe, sous prétexte de ne pas déranger les joueurs. Et cependant ce confrère ne voulait que mettre en relief, dans une entrevue normale, le magnifique travail de l'un des joueurs.

Personne de la haute direction des Alouettes n'a paru se rendre compte qu'elle se privait du tirage formidable de La Presse pour vanter les mérites de ses joueurs.

Et samedi, ce fut au tour de l'un des photographes du Dimanche-Matin de goûter à cette excellente médecine anti-publicité. Ce même photographe, sur les lieux pour travailler et mettre en relief les prouesses de nos Oiseaux chéris, même avec sa carte de presse dûment accréditée, dut payer son billet d'admission comme tout le monde, sauf que lui était là pour travailler, non pour bénéficier du spectacle.

Messieurs de la haute gomme et de la haute direction des Alouettes, si vous croyez que de cette façon vous allez vous gagner la faveur du public et des journalistes (qui vous tiennent en vie en vous faisant connaître), vous vous trompez étrangement.

Etez-vous au courant que d'autres organisations de calibre majeur existent à Montréal? Lex Expos, par exemple? Voyez M. Newman, lui y connaît ça!

Les records provinciaux d'athlétisme s'améliorent

PC — On a établi cinq records provinciaux dimanche, lors du dernier jour des championnats seniors québécois d'athlétisme à St-Lambert.

Leon Bramucci, de Laval, a amélioré son ancienne fiche de 55.2 en remportant les 400 mètres-haies en 54.6.

Bill Knight, de St-Lambert, a remporté les 200 mètres en un temps record de 21.6 améliorant par deux dixièmes de seconde l'ancienne marque de Michel Charland, de Montréal.

Nigel Evans, du Club Francs Amis, a triomphé dans les 5,000 mètres en 14:48.0, soit six secondes de mieux que l'ancienne fiche de Guy Monet, des Francs Amis.

Bob Lacy, de St-Lambert, a réussi à lancer de 166'6" au marteau en améliorant sa fiche de 164'5" établie l'an dernier.

Normand Woods, de St-Lambert, a réussi le 5e exploit avec un saut de 13'10" 1-2" à la perche. Jean Lépine, de Montréal, avait enregistré la marque de 13'6" en 1965.

L'équipe A de St-Lambert a remporté les 1,600 mètres à relais chez les femmes en 4:18.4.

Jocelyne Richard, de Montréal, a triomphé dans la marche de 3,000.

Angela Montemiglio, de Laval, avait établi un record de 13'16" dans le lancer du disque samedi, à l'ouverture des compétitions.

Charland avait égalé sa fiche de 10.5 dans les 100 mètres tandis que Bill Peel, des Francs Amis, triomphait dans les 1,500 mètres en 4:02.1 alors que Dave Leach, des Francs Amis, l'emportait dans les 10,000 mètres en 34:08.4.

Placez votre argent là où il étanchera la soif!



Dans un REFROIDISSEUR D'EAU MINÉRALE NATURELLE
Laurentian.
seulement \$6.00 par mois... plus l'eau.
Pour le bureau ou la maison
Téléphone: 522-3138

Fondée 1882



HIER Ligue Américaine

Boston 7 - Detroit 2
001 000 001-2 6 3
Boston 010 101 12-7 13 0
Spartans, Hiller 6, Laperle 7, Timmerman 8 et Freeman, Culp et Satriano, G. - Culp 11-6 P. - Spartans 5-5

Washington 7 - Cleveland 2
Cleveland 020 000 000-2 3 0
Washington 012 120 10-7 8 1
Tiant, Paul 3, Williams 5, Kroll 8, Ellisworth 8 et Suarez, Shellenback, Cox 3 et French, G. - Cox 6-1 P. - Tiant 7-9
Circuits, Cleveland 5-1, Haverhill 12, Washington, Howard 2-32, Eastern 20.

Ligue Nationale
Houston 8 - San Francisco 2
Houston 000 000 402-8 8 0
San Francisco 000 000 010-2 6 0
Wilson et Edwards, Sadecki, Bryant 7, Robertson 9 et Barton, G.-Wilson 9-7
P. Sadecki, 3-8, Cr-Houston, Biefary 3, Wynn 18.

AUJOURD'HUI LANCEURS PROBABLES

Ligue Américaine
California (McGlothin 5-7) à Seattle (Rosenburg 1-2)
Kansas City (Miller 5-1) à Minnesota (Miller 5-1)
Oakland (Hunter 5-7) et (Nash 4-5) à Chicago (Horton 5-9) et (Edmondson 1-0)
New York (Peterson 5-9) et (Burton 5-6) à Baltimore (Culler 8-7) et (Proebus 7-2)
Cleveland (Tiant 7-8) à Washington (Horton 5-9)
Detroit (Loch 11-3) à Boston (Nash 4-1)

Ligue Nationale
Chicago (Jenkins 11-5) à New York (Kosman 5-6)
Cincinnati (Cromer 5-1) à San Diego (Santoro 3-7)
Atlanta (Reed 7-6) et (Papas 4-7) à Los Angeles (Dwyer 11-3) à Houston (Dwyer 11-3) à San Francisco (McCormick 5-4)
Montreal (Robertson 2-6) et (Reed 4-1) à Pittsburgh (Burns 7-6)
St. Louis (Gibson 10-6) à Philadelphie (J. Johnson 4-8)

CLASSEMENT

Ligue Américaine

DIVISION EST

Baltimore 56 25 691
Detroit 44 33 571 10
Boston 45 37 549 11
Washington 44 42 512 14
New York 40 44 476 17
Cleveland 32 49 396 24

DIVISION OUEST

Minnesota 46 34 575
Oakland 42 34 563 2
Seattle 36 41 452 10
Kansas City 35 46 432 19
Chicago 34 45 430 11
California 29 50 367 15

Ligue Nationale

DIVISION EST

Chicago 52 31 627
New York 49 34 570 5
St. Louis 40 44 476 12
Pittsburgh 38 43 469 13
Philadelphia 36 43 506 18
Montreal 26 55 321 25

DIVISION OUEST

Atlanta 48 34 585
Los Angeles 45 38 542 3 1/2
Cincinnati 41 35 539 4
Houston 42 41 506 14
San Diego 29 56 333 21

LES MENEURS

Ligue Américaine

JOUEURS

Carew, Minnesota 66 249 49 89 357
R. Smith, Boston 72 274 46 50 328
Olivia, Minnesota 62 247 105 126
F. Robinson, Bal. 79 293 65 96 326
Powell, Baltimore 79 279 46 57 312
H. Wood, W. 79 259 49 89 306
Petrocelli, Boston 79 259 49 89 306
Blair, Baltimore 80 338 65 103 305
Heggen, Seattle 80 327 42 67 294
Cardenas, Minn. 80 229 34 86 294
R. Jackson, Oak. 75 265 70 78 294

CIRCUITS

R. Jackson, Oakland 34; F. Howard, Washington 30; Peterson, Boston 23; Yastrzemski, Boston 23; Killebrew, Minnesota 23.

POINTS PRODUITS

Killebrew, Minnesota 82; Powell, Baltimore 74; R. Jackson, Oakland 66; F. Howard, Washington 62; T. Horton, Cleveland 59; Yastrzemski, Boston 59.

LANCERS 7 victoires

McNally, Baltimore 12-0, 1,000; Lo-lich, Detroit 11-1, 917; Leonard, Baltimore 6-1, 857; Palmer, Baltimore 9-2, 818; Odom, Oakland 11-3, 786.

Ligue Nationale

JOUEURS

C. Jones, N.Y. 77 280 57 99 354
M. Alou, Pitts. 81 351 55 123 350
Stargell, Pitts. 72 261 42 91 349
A. Johnson, Cin. 72 267 49 99 348
Perez, Cincinnati 76 309 59 105 340
Clemente, Pitts. 64 236 46 79 336
H. Aaron, Atlanta 75 272 50 90 330
McCovey, S.F. 75 244 55 80 328
Bench, Cincinnati 74 265 44 85 321
Hebrner, Pittsburgh 68 251 44 80 319

CIRCUITS

McCovey, San Francisco 27; L. May, Cincinnati 23; H. Aaron, Atlanta 21; Perez, Cincinnati 19; R. Allen, Philadelphia 19.

POINTS PRODUITS

Santo, Chicago 74; McCovey, San Francisco 71; Banks, Chicago 67; Perez, Cincinnati 62; L. May, Cincinnati 57.

CRANS-SUR-SIERRE (AFP) — Le congrès de la Ligue internationale de hockey a rejeté par 30 voix contre 20 la proposition canadienne pour la création d'un championnat du monde open, au cours de sa séance de travail de lundi après-midi dans la station suisse de Crans-sur-Sierre.

Le vote, qui a eu lieu après une longue discussion entre les partisans et les adversaires de la formule open, a été secret. Bien que la proposition canadienne ait été rejetée, on considère que le Canada, qui ne possède que deux voix comme tous les autres grands du hockey sur glace, a obtenu un succès certain puisque les voix favorables à la création d'un championnat du monde open ont été plus nombreuses que prévu.

On estime ainsi, dans les milieux internationaux, du hockey sur glace, que cette formule pour les championnats mondiaux pourrait être acceptée dans un proche avenir et peut-être même l'année prochaine.

Quant au vote secret, il est admis que les grands pays du hockey sur glace y compris l'URSS et la Tchécoslovaquie, croient-on ont été favorables à cette formule, les pays dont les équipes nationales sont de valeur moyenne ou faible s'étant prononcés contre.

Six pros

Le congrès examinera aujourd'hui une autre proposition canadienne demandant l'inclusion de six joueurs professionnels dans les équipes nationales. Alors que la formule open de championnats mondiaux, si elle avait été adoptée, aurait ipso facto exclu le hockey sur glace des Jeux olympiques à moins qu'une formule comparable à celle du

En bref

SAINT-LAMBERT (PC) — Denis Poulet, de l'Université de Montréal, et Yvonne Saunders, de Saint-Lambert, Qué., ont gagné les trophées décernés aux meilleurs athlètes lors du championnat provincial d'athlétisme, en fin de semaine, à Saint-Lambert.

TORONTO (PC) — La Torontoise Marlene Stewart Streit a pris une forte avance lundi à l'issue de la première ronde de l'omnium de golf féminin d'Ontario avec un 72, deux coups sous la normale.

Gail Borthwick est la plus proche rivale de la championne de l'an dernier avec un 78 et est suivie de Hugh Higgs, de London, Ont., avec 80.

NEW YORK (PC) — Le défenseur André Dupont, des Canadiens juniors de Montréal a signé lundi son contrat avec les Rangers de New York, de la Ligue nationale de hockey.

Agé de 20 ans, Dupont était le premier choix des Rangers au repêchage des joueurs amateurs.

CINCINNATI (PA) — Les Reds de Cincinnati, de la Ligue nationale de baseball, ont acheté le vétéran droitier Camilo Pascual, des Senators de Washington, de l'Américaine.

MONTREAL (PC) — L'Association de golf du Québec a annoncé, lundi, que 153 golfeurs prendront part au championnat amateur du Québec qui commencera jeudi pour se terminer dimanche au club Royal de Montréal.

Le vainqueur méritera le droit de participer au tournoi par équipe pour la coupe Willingdon, plus tard ce mois-ci.

HOUSTON (AFP) — L'ancien champion mondial poids lourd, Cassius Clay, toujours sous le coup d'une condamnation de cinq ans de prison et de \$10,000, est maintenant poursuivi par l'avocat Hayden Covington, qui avait dirigé la défense du boxeur en 1967.

M. Covington accuse Clay de ne pas lui avoir payé ses honoraires, qui se montent, selon lui, à \$200,000, et réclame en plus la bagatelle de \$250,000.

sportive

La F.I.H.G. change son fusil d'épaule et délaisse la proposition canadienne

championnat du monde de football ait été acceptée par le Comité international olympique. La seconde proposition canadienne a l'avantage de ne pas compromettre a priori, car il faudra aussi connaître la position du CIO à ce sujet, la participation des joueurs amateurs aux Jeux olympiques.

On estime ici que cette seconde proposition canadienne sera acceptée par le congrès.

D'autre part le congrès a fixé à 19 ans, au 1er janvier, l'âge limite des joueurs participant aux championnats du monde junior, qui aura lieu à Genève à partir du 29 décembre.

Mise en échec

La commission des règles du jeu s'est prononcée en faveur de la mise en échec sur toute la surface de la glace alors que selon le règlement, elle n'est permise qu'à la défense dans la moitié de la patinoire divisée par la ligne rouge. Le congrès devra se prononcer à ce sujet probablement aujourd'hui.

Enfin les dates d'un championnat du monde devront être connues une année avant le premier jour des compétitions afin que les calendriers internationaux puissent être établis. Pour le groupe "A" le début des championnats du monde est fixé officiellement au 15 mars.

Plusieurs autres décisions importantes ont aussi été prises:

— La proposition canadienne de requalification comme amateurs, de joueurs professionnels, avant le 10 février de chaque année, a été acceptée.

— En cas d'égalité de points, dans un tournoi, le classement sera établi d'après les résultats des matches ayant opposé les équipes intéressées.

— En ce qui concerne la date des championnats, la proposition finlandaise stipulant que les championnats doivent être terminés au plus tard le premier dimanche d'avril, a été adoptée.

— Pour les championnats d'Europe et du monde, le congrès a décidé qu'une équipe ne pourra disputer plus de deux matches en deux jours.

— Enfin, la proposition du comité exécutif stipulant que tous les joueurs pourront être soumis au contrôle anti-dopage a été acceptée.

Le congrès poursuivra ses travaux cet après-midi à l'examen des modifications proposées aux règles du jeu et par l'étude de la proposition canadienne de championnats du monde open.

Frank Howard: 32 circuits

WASHINGTON — Les Sénateurs de Washington, grâce à deux circuits de Frank Howard, ses 31èmes et 32èmes de l'année, ont vaincu les Indiens de Cleveland hier par le compte de 3 à 2.

Le premier circuit de Howard qui a été frappé à 485 pieds approximativement, s'avéra bon pour deux points. Les Maye ayant obtenu un but sur des balles, et procurant l'avance aux Sénateurs à la fin de la troisième manche.

L'autre circuit de Howard est survenu à la septième reprise, aucun coureur ne se trouvant sur les sentiers.

Gain de 7-2 des Red Sox

BOSTON — Les Red Sox de Boston ont eu raison des Tigers de Detroit hier lors d'une partie régulière dans la Ligue Américaine, par le pointage de 7-2.

Les principaux artisans de ce triomphe pour Boston ont été le lanceur Ray Culp qui n'a accordé que six coups sûrs aux durs coeurs de Tigers, et George Scott qui a frappé deux triples et un simple pour croiser le marbre à trois reprises, marquant les trois premiers points des Red Sox.



OCEANPORT — Richie Allen, le joueur de premier but des Phillies de Philadelphie semble quelque peu déçu. Après avoir assisté aux courses de Monmouth, il s'est rendu compte que les deux chevaux qui sont partiellement sa propriété n'étaient pas les meilleurs; Long Session a terminé sixième dans la première course et Landers dernier dans la cinquième course. (Téléphoto PA)

Les Astros retrouvent leur bonne étoile

SAN FRANCISCO — Les Astros de Houston ont retrouvé leurs beaux jours hier, en infligeant une cuisante défaite de 8-2 aux Giants de San Francisco.

Don Wilson évoluant en tant qu'artilleur pour les Astros, a limité les coeurs des Giants à six coups sûrs seulement et a retiré quatorze frappés.

Les Giants avaient pris les devants dans la partie, grâce à un simple de Bob Burda, dans la première manche.

Dans la cinquième reprise cependant, Marty Martinez a reçu un but sur des balles, et

peurs sur des prises en plus de faire produire deux points avec un double dans la septième manche.

Les Astros ont repris les devants dans la partie, grâce à un simple de Bob Burda, dans la première manche.

Dans la cinquième reprise cependant, Marty Martinez a reçu un but sur des balles, et

après lui, Curt Blefery a frappé son troisième circuit de la saison pour donner aux Astros une avance de un point dans le match.

Dans la septième manche, les Astros sont revenus à la charge, en marquant quatre points. Doug Rader a frappé un simple et a volé le deuxième coussin. Blefery a reçu un but sur balles intentionnel, et Johnny Edwards a cogné un simple pour faire produire un point et Wilson avec un double en faisait autant.

Leon McFadden a ensuite frappé en direction du troisième but des Giants, Bobby Etheridge, mais Edwards puis rapide que le lancer, croisa le marbre pour le troisième point des Astros dans la manche.

Denis Menke, recevant un but sur balles alors que les buts étaient remplis ajoutait un point produit à sa fiche. Dans la neuvième reprise, Jim Wynn, avec son dix-huitième circuit de la campagne fit compter les deux autres points des Astros.

Le deuxième et dernier point des Giants, fut réussi grâce à un simple de Tito Fuentes qui faisait avancer Don Mason au marbre, ce dernier ayant frappé un double avant Fuentes.

Inscrits au Parc Richelieu

PREMIERE COURSE

THOT — A réclamer (Handicap) \$1,500 — \$2,000 — Allocations pour l'âge et le sexe. BOURSE: \$1,200

3. Cornwin Order P. nommé 3-1
4. Rudell Bronze P. nommé 3-2
5. Kelly & Song C. Belanger 4-1
6. Cherry Fivene C. Belanger 9-2
7. Drummond Chuck M. Lachance 5-1
8. Clever Whi M. Turcotte 6-1
9. Tag Joy L. St-Jacques 8-1
10. Scotch Vanity G. Boivrette 8-1

DEUXIEME COURSE

AMBLE — 3 ans et moins. Non-gagnants de \$1,500 à vie ou novices. BOURSE: \$1,600

1. Shadydale Calenne D. MacTavish 3-1
2. Hal J. Drummond G. Dumont 7-2
3. Crown Colony M. Ricard 4-1
4. Coal Adios J. Hébert 9-2
5. Intrepid Dundee B. Laverne 3-1
6. Adios Dover D. McKinney 5-1
7. Beauvoir Calenne P. Hébert 8-1
8. Roy & Queen P. Robillard 8-1

TROISIEME COURSE

AMBLE — A réclamer \$1,000 — Allocations pour l'âge et le sexe. BOURSE: \$1,600

1. Well Away M. Turcotte 3-1
2. Chocolate Champ G. Gaudin 4-1
3. Roland Duke G. Gaudin 4-1
4. Blaze Butler C. Pelletier 6-1
5. Lightning Dream B. Côté 6-1
6. Cloudy Bay M. Ricard 6-1
7. Nick Herbert A. Hanna 8-1
8. Brad Feller Y. Plouffe 8-1

QUATRIEME COURSE

THOT — Non-gagnants de \$1,500 en 60; qui n'ont pas gagné \$10,000 en 1968. Gagnants des 2 courses en 1969 ne sont pas éligibles. BOURSE: \$1,400

6. Seiler P. Dussault 7-2
7. Kawartha Call P. Dussault 7-2
8. Pelletier Way M. Gingras 4-1
9. Bubblin A. Boucher 4-1
10. Front Page Mir P. D. Alon 5-1
11. San Juan Freight L. Turcotte 5-1
12. Starlite Mir P. Lachance 6-1

CINQUIEME COURSE

AMBLE — A réclamer \$1,500 — Allocations pour l'âge et le sexe. BOURSE: \$1,100

1. Keyko B. Côté 3-1
2. Frozen Chips M. Gingras 7-2
3. Painter Blue D. MacTavish 3-1
4. Wildwood Abe M. Turcotte 9-2
5. Maverick Grattan M. Turcotte 9-2
6. Dee Dee Adios M. Lachance 5-1
7. Miss Scott Brook F. Langlais 8-1

SIXIEME COURSE

AMBLE — A réclamer \$1,000 — Allocations pour l'âge et le sexe. BOURSE: \$1,400

1. Dark Trust H. Filion 3-1
2. Kawartha Bee C. Desjardins 7-2
3. Sunny Brier N. Bardier 4-1
4. Sir Don J.P. Charron 9-2
5. Hava Soda M.P. Alon 9-2
6. Atlantic Mir V. Bourgon 8-1
7. Count Newport M. Lachance 8-1

SEPTIEME COURSE

THOT — Futurité U.H.R.A. 3 ans. BOURSE: \$1,000

4. Kawartha Dent J. Hébert 3-1
5. Two Mountains Haid C. Poulin 7-2
6. Tina Silk J. Hébert 4-1
7. Hope P. Hébert 9-2
8. Uncle Phil J. Findlay 5-1
9. Stanley Drummond R. Paradis 8-1
10. Armande Hill J. Humphreys 8-1

HUITIEME COURSE

AMBLE — Non-gagnants de \$1,500 en 1968, qui n'ont pas gagné \$10,000 en 1968. Gagnants des 2 courses en 1969 ne sont pas éligibles. BOURSE: \$1,400

3. Zeno M. Turcotte 9-2
4. Ohio Royal A. Boucher 5-1
5. Beagle Mir H. Filion 5-1
6. Chet Lynn Adios R. Savinac 8-1
7. The Bootlegger C. Poulin 10-1
8. Pat Fiska V. Bourgon —

NEUVIEME COURSE

AMBLE — A réclamer (Handicap) — \$10,000 — Allocations pour l'âge et le sexe. BOURSE: \$2,800

6. Grateful Pat B. Côté 3-1
7. Farnwell Light M. Turcotte 7-2
8. Play Rough Pas nommé 4-1
9. J.C. Blackstone J.J. Martineau 9-2
10. Labrador Hanover R. White 5-1
11. Scot Time M. Lachance 5-1

DIXIEME COURSE

AMBLE — A réclamer \$2,000 — Allocations pour l'âge et le sexe. BOURSE: \$1,200

1. Adios Olie A. Boucher 3-1
2. Armoir Julep P. Robillard 7-2
3. Play Rough Pas nommé 4-1
4. Paula Angus Pas nommé 9-2
5. Orica's Chuck Pas nommé 5-1
6. Zaida